



DOSSIER DE CANDIDATURE DÉMARCHE TERRITOIRE À ENERGIE POSITIVE

Bièvre Isère Communauté

Date : 02/06/2022

Bièvreisère
communauté

AERE
Alternatives pour l'énergie, les énergies renouvelables et l'environnement



SOMMAIRE

Contexte et enjeux.....	4
1. La problématique.....	4
2. Bièvre Isère Communauté	4
3. Territoire à Energie POSitive	4
État des lieux énergie-climat du territoire.....	5
1. Consommation énergétique	5
1.1. Bilan énergétique	5
1.2. Facture énergétique	6
2. Production d'énergie renouvelable	7
3. Emissions de gaz à effet de serre	7
4. Séquestration carbone	8
5. Réseaux	8
6. Vulnérabilité au changement climatique.....	9
Evaluation des potentiels du territoire.....	11
7. Maîtrise de la consommation d'énergie.....	11
8. Production d'énergie renouvelable	12
9. Acteurs de la transition écologique et énergétique.....	13
9.1. Partenaires institutionnels	13
9.2. Associations et initiatives citoyennes.....	14
9.3. Acteurs économiques	15
Élaboration concertée d'une stratégie énergétique et d'un plan d'actions	16
10. Réunions avec les élus.....	16
10.1. Comité de pilotage de restitution de l'état des lieux et de mobilisation des élus	16
10.2. Commission environnement : atelier de travail sur la stratégie et le plan d'actions	16
11. Concertation citoyenne.....	17
11.1. Axe 1 : Organiser une mobilité et un urbanisme durable.....	17
11.2. Axe 2 : Gérer durablement les ressources du territoire.....	19
11.3. Axe 3 : Atténuer les impacts des bâtiments et de leurs usages	20
11.4. Axe 4 : Animer et conduire la démarche de transition énergétique	20
12. Concertation à venir	21
Scénario énergétique et plan d'actions	22
13. La stratégie TEPOS	22
14. Plan d'actions	23
14.1. Du PCAET au plan d'action TEPOS	23
14.2. Plan d'actions immédiates	24
14.3. Plan d'action pluriannuel	25
15. Annexes	26
15.1. Annexe 1 : contributions citoyennes.....	26
15.2. Annexe 2 : Fiches actions	31

Liste des figures

Figure 1 : Périmètre du territoire de Bièvre Isère Communauté	4
Figure 2 : Consommation d'énergie par secteur et par source en 2019.....	5
Figure 3 : Consommation d'énergie par usage en 2019	6
Figure 4 : Dépenses énergétiques par secteur et par source en 2019	7
Figure 5 : Production d'ENR, par énergie et par usage en 2020	7
Figure 6 : Émissions de gaz à effet de serre par secteur et par source (hors UTCTF) en 2019	8
Figure 7 : Carte du réseau électrique de Bièvre Isère Communauté en 2017 (à gauche), et des communes desservies par le réseau de gaz en 2021 (à droite).	9
Figure 8 : Evolutions de la consommation d'énergie et de la production d'EnR à horizon 2050 selon les scénarios PCAET et TEPOS	22

Liste des tableaux

Tableau 1 : Synthèse de la vulnérabilité au changement climatique	10
Tableau 2 : Synthèse des potentiels de MDE par secteur.....	11
Tableau 3 : Synthèse des potentiels ENR identifiés dans le PCAET	12
Tableau 4 : Plan d'action TEPOS à partir du PCAET.....	23

Contexte et enjeux

1. La problématique

La connaissance scientifique du changement climatique et de ses conséquences ne fait aujourd'hui plus débat. Aussi, les politiques publiques à différentes échelles (internationales, européennes, nationales, régionales, ...) intègrent de plus en plus la dimension environnementale et ses multiples conséquences sur nos comportements et nos consommations énergétiques.

Ces politiques, qui fixent des objectifs globaux, doivent être déclinées localement sur les différents territoires de projet. Ainsi, les collectivités territoriales, parce qu'elles possèdent des compétences transversales (urbanisme, eau, déchets, transport...) et remplissent des missions d'intérêt collectif déconnectées d'une logique économique de profit à court terme, sont des acteurs de premier plan pour mener des actions fortes en la matière.

En s'engageant dans une démarche de *Territoire à énergie positive (TEPOS)*, certaines collectivités se donnent un objectif particulièrement ambitieux en la matière : atteindre l'équilibre entre consommation d'énergie et production locale d'énergies renouvelables d'ici 2050.

C'est l'engagement que souhaite prendre Bièvre Isère Communauté.

2. Bièvre Isère Communauté

Bièvre Isère Communauté rassemble 50 communes et près de 55 000 habitants (INSEE 2018). La communauté de communes se situe en deuxième couronne des agglomérations de Lyon, Vienne, Grenoble et Bourgoin Jallieu. Par conséquent, ce territoire à dominante rurale est fortement influencé par ces pôles urbains et connaît ainsi une forte attractivité et un réel dynamisme résidentiel. Cependant le développement du territoire reste assez hétérogène tant sur le plan démographique qu'économique.

Cette hétérogénéité s'explique par la situation géographique des communes, selon leur proximité plus ou moins grande avec les agglomérations voisines, mais aussi par le coût de la construction et l'offre de services de qualité.

Soucieux de s'impliquer pour le développement durable et dans la lutte contre le changement climatique, le territoire de Bièvre Isère s'est engagé en 2017 dans la mise en place d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Ce document à la fois stratégique et opérationnel définit notamment un programme d'actions permettant de répondre aux enjeux climat-air-énergie (réduction des émissions de gaz à effet de serre, adaptation au changement climatique, sobriété énergétique, etc.). Il a été acté le 11 juillet 2019, et définitivement adopté le 31 mai 2022.

De ce premier travail sur le PCAET est née la volonté pour Bièvre Isère Communauté de renforcer sa politique énergétique et climatique en s'engageant vers un objectif TEPOS à horizon 2050.

3. Territoire à Energie POSitive

La démarche TEPOS permet de favoriser la sobriété énergétique, d'améliorer la performance énergétique et de développer la production locale d'énergies renouvelables.

Le présent document constitue l'étude préalable à l'engagement de Bièvre Isère Communauté dans la démarche TEPOS. Elle comporte trois volets principaux : un volet études énergies-climat, un volet consacré à la concertation, et un dernier volet présentant la stratégie TEPOS ainsi que le programme d'actions « sans regret », rapides à initier et aux effets immédiats, et le programme d'action pluriannuel, actions efficaces sur le long terme, afin d'atteindre l'objectif TEPOS à l'horizon 2050.



Source : Bièvre Isère Communauté

Figure 1 : Périmètre du territoire de Bièvre Isère Communauté

État des lieux énergie-climat du territoire

1. CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

1.1. Bilan énergétique

Le bilan énergétique du territoire a été réalisé sur la base des données de l'Observatoire régional climat air énergie (ORCAE) d'Auvergne-Rhône-Alpes, fournies à l'échelle de Bièvre Isère Communauté pour l'année 2019. Les analyses sectorielles réalisées pour le PCAET ont également été reprises dans leurs grandes lignes afin d'éclairer ce bilan.

La consommation annuelle d'énergie sur le territoire de la communauté de communes s'élève à **près de 1 200 GWh** (Figure 2). Cela équivaut à une moyenne d'environ 21,8 MWh par habitant et par an, ce qui est moins élevé que la moyenne départementale (27,5 MWh/habitant/an)¹.

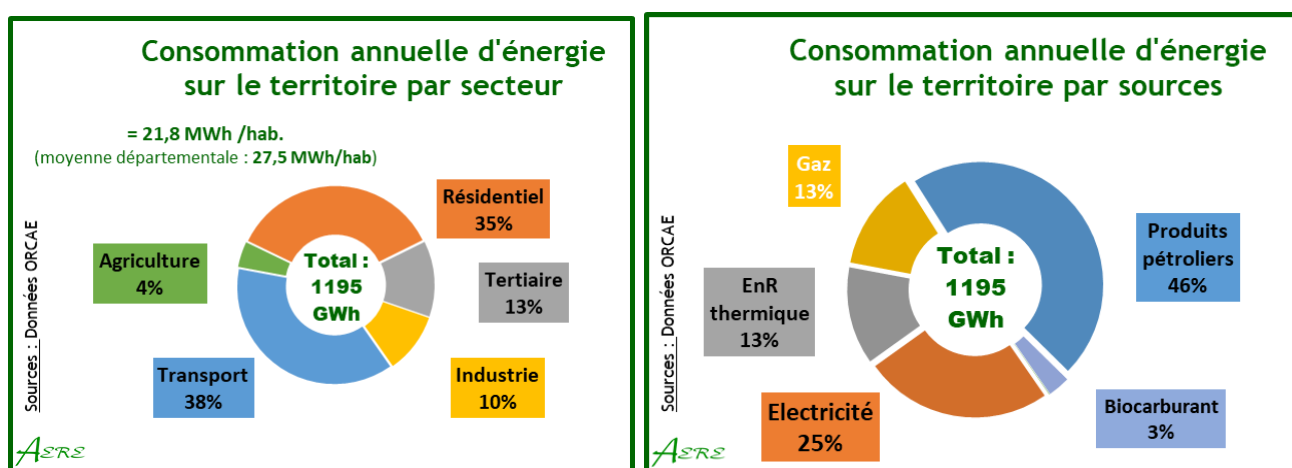


Figure 2 : Consommation d'énergie par secteur et par source en 2019

Comme dans l'essentiel des territoires en France, le secteur des transports est le poste majoritaire de consommation d'énergie sur le territoire (38%). **La conséquence est une forte dépendance du territoire aux produits pétroliers, ce qui entraîne une vulnérabilité des ménages et des activités économiques face aux variations des tarifs de vente des énergies.**

Le principal poste de consommation dans ce secteur est le **transport de personnes** (plus de la moitié de la consommation). D'après l'étude mobilité réalisée dans le PCAET à partir des données INSEE de 2013, plus d'un tiers des trajets réalisés dans ce cadre sont des trajets domicile travail. Ces derniers se font majoritairement au sein du département (90%), dont une moitié sur le territoire même de la communauté de communes. Ainsi, **plus de 60% des trajets domicile-travail sont inférieurs à 20 km**. Malgré cela, **l'utilisation de la voiture individuelle prédomine** : même sur les trajets inférieurs à 5 km, celle-ci est utilisée pour 80% d'entre eux avec une part modale des modes doux (marche à pied, vélo, ...) très faible. Il y a donc une marge de manœuvre certaine quant à la réduction des consommations dans ce secteur.

Le deuxième poste de consommation est le **secteur résidentiel**, qui représente un peu plus d'un tiers des consommations d'énergie du territoire. **C'est après la mobilité le principal poste de dépense des ménages et donc une source de vulnérabilité qui pèse sur le pouvoir d'achat de la population.**

Viennent enfin les **activités tertiaires et industrielles**, qui représentent respectivement 13% et 10% des consommations d'énergie. Ces parts sont plus faibles qu'au niveau départemental, ces activités étant moindres sur Bièvre Isère, ce qui explique aussi la plus faible consommation absolue (moyenne annuelle par habitant) de la communauté de communes par rapport au département.

¹ D'après TerriSTORY Auvergne-Rhône-Alpes, données 2019.

Enfin, l'agriculture représente 4% des consommations territoriales. Sa part de consommation d'énergie peut sembler faible, mais elle est plus élevée que la moyenne régionale (1%)², Bièvre Isère étant un territoire à dominante agricole.

La figure ci-dessous donne la répartition des consommations par usage.

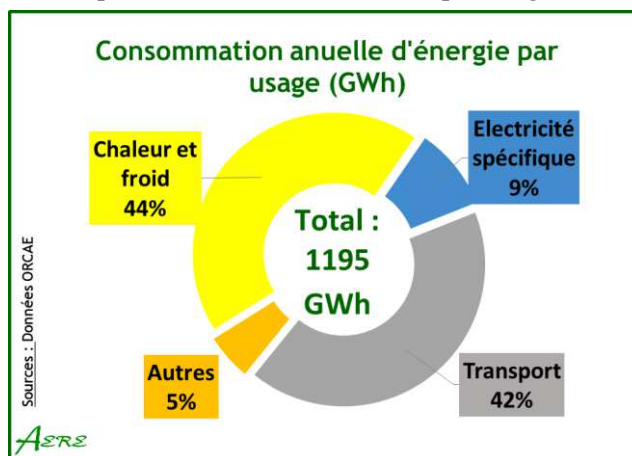


Figure 3 : Consommation d'énergie par usage en 2019

Les principaux usages de l'énergie sur le territoire sont la mobilité et la chaleur, qui comptent à elles deux en parts égales pour 86% de la consommation d'énergie du territoire. Les 14% restant sont destinés à l'électricité spécifique, usage de l'électricité qui ne peut être remplacé par une autre source d'énergie (électroménager, numérique et électronique), ainsi qu'à d'autres usages divers (notamment agricoles).

Étant donné l'analyse des consommations par secteur et par usage, le bilan énergétique global par énergie fait ressortir la part prépondérante des **produits pétroliers**. Ceux-ci représentent **46% des consommations**, à destination des transports essentiellement, et dans une moindre mesure pour un usage de chaleur dans le bâtiment. L'électricité est la deuxième source d'énergie du territoire (25%) dont la consommation dépasse l'usage dédié (électricité spécifique) puisqu'elle répond également à un besoin thermique pour le chauffage des bâtiments et dans une moindre mesure pour la mobilité électrique.

1.2. Facture énergétique

La facture énergétique par secteur et par source a été calculée grâce à l'outil FacETe sur la base des données de consommation d'énergie finale de l'ORCAE 2019 et des prix par type d'énergie proposés par l'outil.

Les consommations d'énergie engendrent un coût de l'ordre de 118 millions d'euros par an pour l'ensemble des secteurs consommateurs, soit environ 2 156 € par habitant, majoritairement à la charge des ménages.

Les produits pétroliers et l'électricité représentent la majorité des dépenses. La part de l'électricité augmente dans les dépenses en proportion de la consommation tandis que celle du bois énergie diminue, du fait du prix élevé de l'électricité et faible du bois.

² D'après l'ORCAE, consommation d'énergie finale (hors branche énergie) par secteur en 2019.

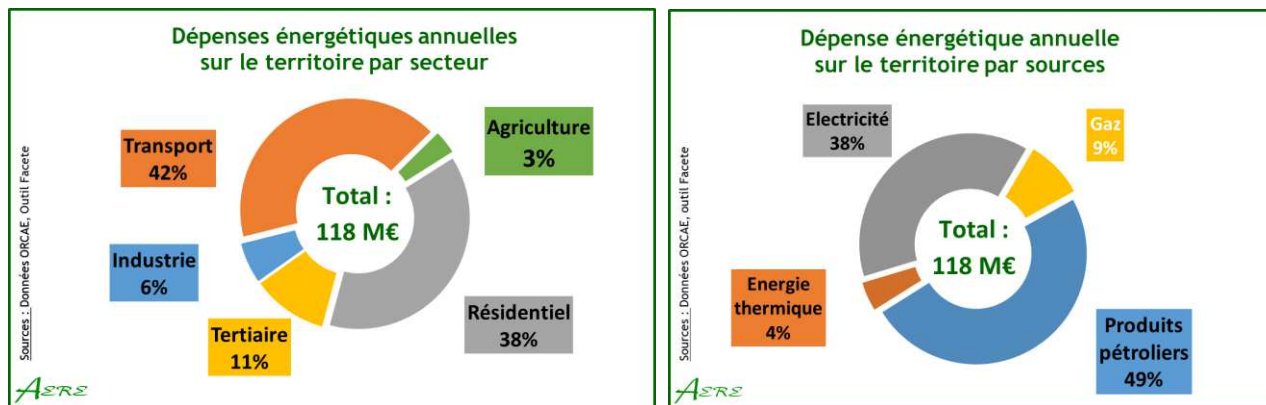


Figure 4 : Dépenses énergétiques par secteur et par source en 2019

2. PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

La production totale annuelle d'énergie d'origine renouvelable (ENR) a été de **173 GWh** en 2020 d'après l'ORCAE, soit environ 15% de la consommation d'énergie finale. Le territoire est donc fortement dépendant énergétiquement.

L'utilisation du bois énergie représente la majeure partie (68%) de la production d'ENR. Le bois est principalement consommé dans le secteur résidentiel, pour les besoins de chaleur, de même que les pompes à chaleur (PAC, qui représente 20% de la production d'ENR). Ces deux énergies représentent presque 90% de la production d'énergie du territoire, ce qui explique la répartition des usages de l'énergie produite sur le territoire (figure à droite ci-dessous) : ainsi, la production d'énergie à partir du bois-énergie est de 117 GWh, ce qui permet de subvenir à 25% des besoins de chaleur du territoire (s'élevant à 467 GWh au total).

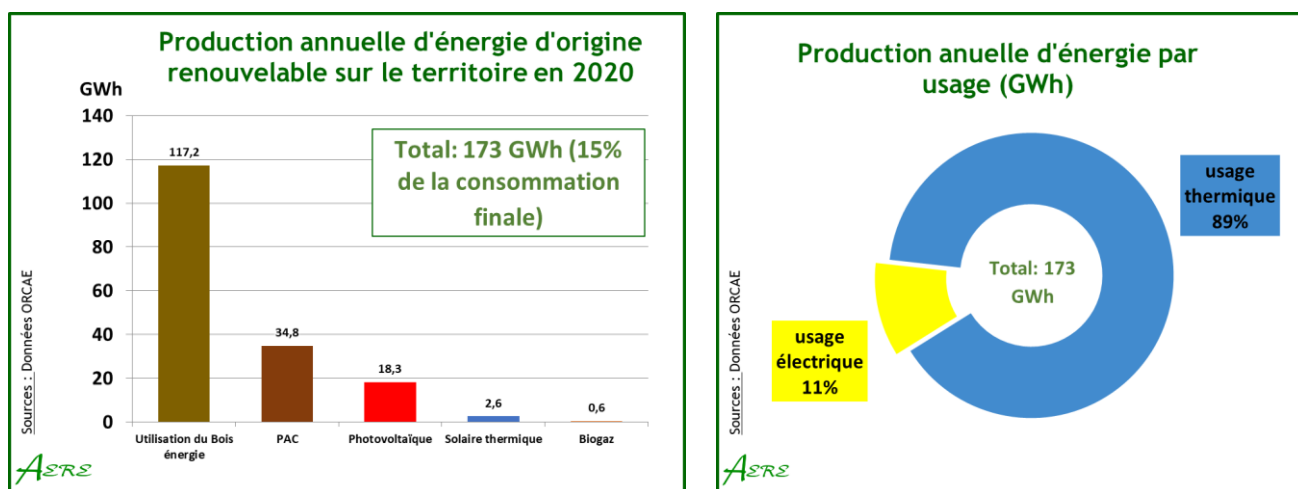


Figure 5 : Production d'ENR, par énergie et par usage en 2020

3. EMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Les Gaz à Effet de Serre (GES) dont les émissions ont été estimées sont : le dioxyde carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), le trifluorure d'azote (NF₃), l'hexafluorure de soufre (SF₆), les perfluorocarbures (PFC) et les hydrofluorocarbures (HFC). Les émissions sont estimées à partir des données de l'ORCAE de l'année 2019 et ne prennent pas en compte les émissions liées à l'Utilisation des Terres, à leur Changement et à la Forêt (UTCf).

Sur le territoire, les émissions de GES sont majoritairement dues aux produits pétroliers (pour les transports notamment), puis à des sources non énergétiques (agriculture essentiellement, en raison des émissions liées au labour, à l'utilisation d'intrants, à la fermentation entérique, au stockage des effluents...).

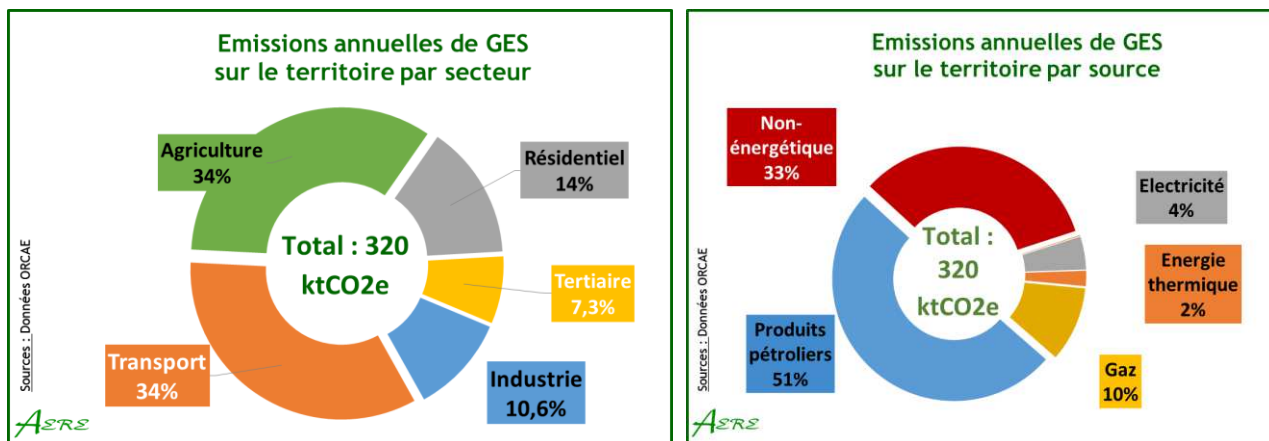


Figure 6 : Émissions de gaz à effet de serre par secteur et par source en 2019

4. SÉQUESTRATION CARBONE

Deux types de puits de carbone³ principaux existent sur le territoire :

- les sols, à travers la biomasse qu'ils contiennent et qui fixent donc plus ou moins de carbone suivant leur utilisation (prairies, surfaces cultivées, sols forestiers, sols artificialisés) ;
- le bois, à la fois en forêt dans les arbres en croissance et dans le bois d'œuvre.

Ces deux puits sont des milieux naturels qui fixent le carbone dans la biomasse. On évalue donc le stock de carbone et sa variation (la séquestration de carbone) à travers l'analyse de ces deux milieux.

Les données sur l'occupation des sols et l'application d'un ratio de stockage national (exprimé en tCO₂/ha) permettent d'estimer que les sols du territoire stockaient environ 15 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en 2018. Ce stock de carbone est concentré dans les forêts et surfaces cultivées, et dans une moindre mesure dans les prairies.

Par ailleurs, le territoire séquestre annuellement un peu plus de 98 ktéqCO₂ en 2018, soit 30% des émissions du territoire. Cette séquestration est majoritairement due à la croissance du bois laissé sur pied en forêt.

Toutefois, cette séquestration est fragile du fait de la vulnérabilité des puits de carbone. En effet, le stockage dans les sols est menacé par l'artificialisation⁴ de ceux-ci (entre 2012 et 2018, c'est une moyenne annuelle de 463 tonnes équivalent CO₂ qui a été relâchée par les sols de ce fait), relarguant le carbone qu'ils ont stocké. Quant à la forêt, c'est un milieu vulnérable au changement climatique (augmentation de la température, stress hydrique, augmentation des maladies et ravageurs, risque de feux de forêt, tempêtes).

Une attention particulière devra donc être portée au maintien de cette séquestration carbone en luttant contre l'artificialisation des sols et en mettant en place une gestion durable de la forêt, tenant compte de l'adaptation au changement climatique et du vieillissement de la forêt.

5. RESEAUX

Le territoire possède une assez bonne couverture par les différents réseaux.

En ce qui concerne le réseau électrique, plusieurs lignes de transport (RTE) traversent le territoire (Figure 7) et se concentrent autour des principaux axes de transport. A noter que des capacités d'accueil (de 68 MW en 2021, soit bien au-delà des puissances des projets en développement) sont disponibles pour le raccordement de projets de production d'électricité renouvelable sur les deux postes source du territoire.

³Un puits de carbone est un système ou milieu, naturel ou artificiel, stockant du carbone.

⁴ Par sols « artificialisés », on entend ici les sols qui ne sont donc plus végétalisés (tissu urbain, routes, parkings, chantiers, etc.).

Par ailleurs, 9 communes du territoire sont desservies par le réseau de distribution de gaz, dont la présence est permise par 2 branches du réseau de transport traversant le territoire, comme le montre la cartographie ci-dessous (Figure 7 **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). A noter cependant que le réseau de distribution publique existant ne permet pas d'absorber la totalité du biométhane qui serait produit par les futures unités de méthanisation inscrites dans le registre de capacité. Il a donc été réalisé une première étude de faisabilité de GRTgaz pour la construction d'un poste de rebours du réseau de distribution vers le réseau de transport, finalisée en octobre 2021, puis une étude d'ingénierie. Celle-ci est en cours, elle pourrait se terminer fin 2022, mais s'adapte à l'avancement des projets et des études de raccordement conduites par GRDF.

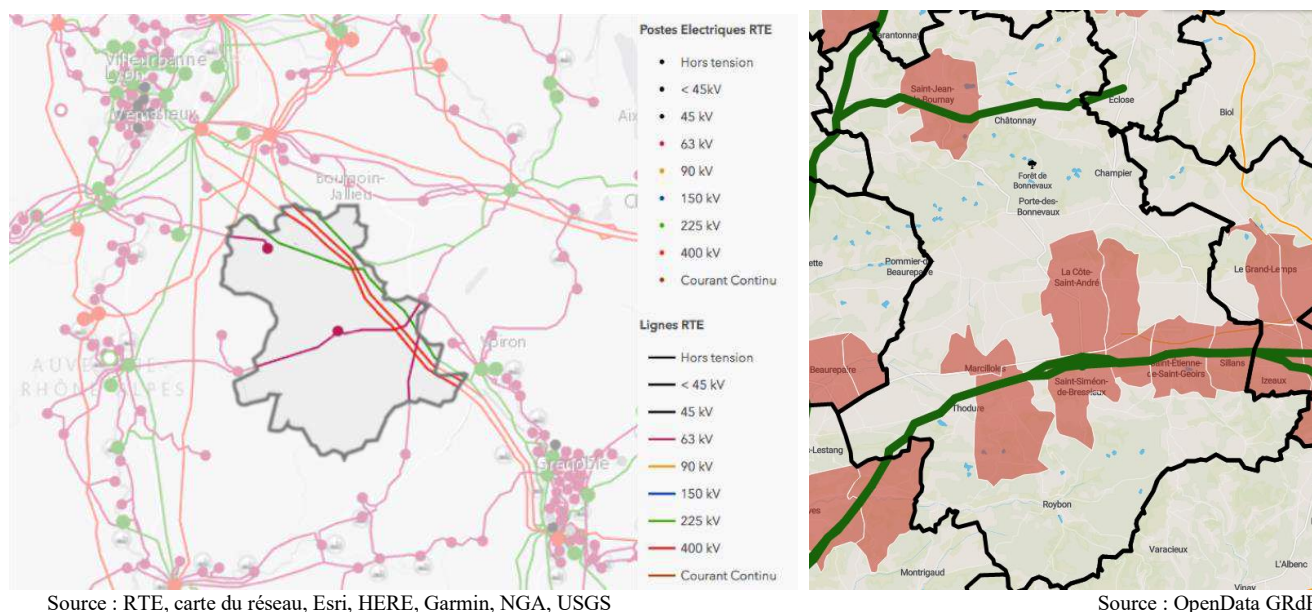


Figure 7 : Carte du réseau électrique de Bièvre Isère Communauté en 2017 (à gauche), et des communes desservies par le réseau de gaz en 2021 (à droite).

6. VULNÉRABILITÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique a des effets qui se font de plus en plus sentir sur les territoires. A l'échelle nationale on constate ainsi en 2015 une augmentation de 1°C de la température moyenne, une augmentation des phénomènes de sécheresse, la montée du niveau de la mer ou encore l'augmentation des vagues de chaleur (fréquence et intensité) et la diminution de la durée d'enneigement.

Selon les scénarios d'évolution du réchauffement climatique réalisés par le GIEC, de tels phénomènes devraient se produire de plus en plus régulièrement, avec une intensité d'autant plus forte. **Il est donc nécessaire de réduire et de s'adapter aux impacts du changement climatique, qui n'auront pas seulement des conséquences sur les écosystèmes et l'environnement, mais aussi sur la santé des individus et sur l'économie.**

Afin de lutter efficacement contre le changement climatique et s'y adapter avec efficience, il est important de prendre en compte la complexité de ses enjeux à travers une vision systémique. En effet, les populations dépendent du milieu naturel (ressource en eau, qualité de l'air, ressources alimentaires, matières premières...), et celui-ci est le support des activités économiques du territoire (agriculture, sylviculture, loisirs, tourisme, industrie...). Ainsi, si le milieu naturel est menacé, les activités et les populations le seront aussi à plus ou moins long terme.

Le tableau ci-dessous synthétise les principaux enjeux du territoire en termes de vulnérabilité au changement climatique. Une analyse plus détaillée pour chacune des thématiques est développée dans le rapport de diagnostic du PCAET.

Tableau 1 : Synthèse de la vulnérabilité au changement climatique

Thématique	Principaux paramètres
Ressource en eau	• Augmentation de la durée et de la fréquence des sécheresses • Vulnérabilité renforcée des eaux souterraines • Variations du débit des cours d'eau • Dégradation de la qualité des eaux → Risque de conflits d'usage de l'eau
Biodiversité	• Développement précoce de la végétation • Modification du développement des espèces • Fragmentation des zones à la biodiversité abondante → Risque de désynchronisation au sein de l'écosystème et de bouleversement de la chaîne alimentaire et de la pollinisation
Santé	• Augmentation des épisodes caniculaires • Migration d'espèces végétales et animales, vecteurs de maladie → Vulnérabilité accrue des populations fragiles et vieillissantes et risque de surmortalité estivale
Risques naturels	• Augmentation du risque d'inondation • Multiplication des feux de forêts • Vulnérabilité accrue des forêts aux bio-agresseurs et au stress hydrique • Augmentation des mouvements de terrains → Risque de dégradation des infrastructures (bâtiments, réseau routier...)
Economie	→ La vulnérabilité du territoire sur les différentes thématiques ci-dessus risque d'avoir un impact économique important sur les secteurs de l'agriculture, de la pisciculture et de la sylviculture (diminution et détérioration des ressources)

Evaluation des potentiels du territoire

Les détails méthodologiques de détermination des potentiels de développement EnR et de maîtrise de la demande en énergie (MDE) ne sont pas donnés dans ce document. Cependant il est possible de les retrouver dans le PCAET, dont les éléments présentés ci-dessous sont tirés.

7. MAITRISE DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Les capacités de réduction des consommations d'énergie proviennent principalement du secteur du bâtiment (notamment -369 GWh dans le résidentiel soit 42% des efforts), et par le secteur des transports (-330 GWh, soit 36% des efforts).

A noter cependant que **ces potentiels sont interdépendants, c'est-à-dire qu'en fonction de l'ordre dans lesquels ils sont appliqués, le potentiel total varie**. Par exemple, le gain lié à l'amélioration de la performance des véhicules est calculé par rapport au nombre de véhicules actuels ; si ce nombre diminue grâce à une diminution des trajets (report modal, covoiturage), ce potentiel sera plus faible.

Le tableau suivant synthétise les principaux leviers de maîtrise de la consommation d'énergie et les gains en GWh associés.

Tableau 2 : Synthèse des potentiels de MDE par secteur

Secteur	Potentiel de MDE	Gain ⁵ (GWh)
Bâtiments	Rénovation des bâtiments - Réduction de 75% de la consommation des bâtiments grâce à la rénovation au niveau BBC du parc ancien et au niveau passif des bâtiments neufs et construits depuis 1980 : 318 GWh (résidentiel) et 112,5 GWh (tertiaire) Sobriété des usagers - Modification des usages (baisse du chauffage, arrêt des appareils lorsqu'ils ne sont pas utilisés...) qui permet une diminution de 12% des consommations du secteur résidentiel (51 GWh) et de 15% du secteur tertiaire (22,5 GWh)	504 GWh
Industrie	Efficacité Amélioration des procédés et récupération d'énergie en interne qui permet de réduire de 40% sa consommation actuelle	48 GWh
Transports	2 jours de télétravail par semaine pour les cadres et 50% des professions intermédiaires : 23,3 GWh - Augmentation du report modal vers les modes doux et des transports en commun sur les différents types de trajet : 37,1 GWh Politique d'urbanisme en faveur du rapprochement des habitants de leur destination : 10 GWh - Généralisation du covoiturage pour tous types de trajets : 41 GWh Eco-conduite des véhicules et évolution de la réglementation routière : 69,5 GWh - Amélioration de la performance des véhicules : 149,3 GWh	330 GWh
POTENTIEL TOTAL DE MDE, TOUS SECTEURS CONFONDUS		882 GWh

Pour rappel, et à titre de comparaison, la consommation actuelle du secteur des transports est de 449 GWh. Pour comparaison également, le potentiel de MDE ainsi estimé représente **70%** environ de la consommation d'énergie actuelle du territoire.

⁵ Gain estimé sans tenir compte des interdépendances des différents leviers

8. PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Le tableau ci-dessous présente la synthèse du potentiel de production d'énergies renouvelables du territoire et le potentiel mobilisable total toutes filières confondues. **Le potentiel ENR total est donc d'environ 561 GWh, ce qui représente 47% de la consommation d'énergie actuelle.**

Bièvre Isère Communauté présente un potentiel de développement des ENR conséquent et bien équilibré entre filières et entre vecteur (électricité et chaleur). Trois filières se dégagent : le solaire (photovoltaïque et thermique), l'éolien et le bois énergie.

Tableau 3 : Synthèse des potentiels ENR identifiés dans le PCAET

Filière ENR	Potentiel de développement des énergies renouvelables	
Solaire photovoltaïque	Toitures 1. équipement de 75% des toitures résidentielles et de petits bâtiments tertiaires bien orientés (8687) : 87 GWh 2. équipement de 50% des autres toitures identifiées (industrie, tertiaire, agricole) : 31 GWh Ombrières de parking 3. équipement de 50% des parkings : 10 GWh Centrales au sol 4. Développement de parcs solaires sur des friches et délaissés favorables à leur implantation (environ 0,15% de la surface du territoire) : 51 GWh	179 GWh
Solaire thermique	Logements 5. 50% des logements identifiés équipés avec 4m² de capteurs solaires thermiques (correspondant à la production d'Eau Chaude Sanitaire) : 7 GWh Bâtiments tertiaire 6. 30% des bâtiments tertiaires équipés de manière à couvrir 50% de leurs besoins de chaleur : 21 GWh	28 GWh
Eolien	Grand éolien 7. 14 sites identifiés comme favorables à l'implantation d'éoliennes. 8. 30% d'entre eux (4 à 5 sites) sont estimés vraiment mobilisables au vu des contraintes techniques, des enjeux paysagers et de l'acceptabilité sociale, soit environ 35 éoliennes.	153 GWh
Biomasse	Méthanisation 9. 3 sites identifiés par une étude SOLAGRO avec des porteurs de projets ayant déjà manifesté leur intérêt avant 2017 : 25 GWh⁶ 10. Ce potentiel permet de prendre en compte une mobilisation raisonnée de la ressource, qui assure l'approvisionnement même si une diminution de la ressource survient et tient compte de la saisonnalité.	25 GWh

⁶ NB : 4 sites ont été identifiés comme potentiel théorique dans le PCAET dont 3 ont été retenus en potentiel mobilisable afin de prendre en compte une gestion raisonnée de la ressource. Sur ces trois projets, l'un est bien engagé et devrait injecter avant la fin 2022, un autre est en difficulté et le troisième arrêté : cela ne modifie pas le potentiel mais illustre la difficulté à le valoriser.

Bois énergie	Bois sur pied et déchets de l'industrie - Exploitation de 80% de la production annuelle nette de la forêt (données issues des chartes forestières)	172 GWh
	Houppiers - Exploitation de 50% de la production annuelle, ce qui permet de laisser l'autre partie au sol après la récolte et favorise la régénération des sols.	
Hydroélectricité	- Équipement de 20% des cours d'eau identifiés comme équipables ⁷ afin de préserver la ressource en eau.	3,8 GWh
POTENTIEL ENR TOTAL, TOUTES FILIERES CONFONDUES		561 GWh

9. ACTEURS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE ET BONNES PRATIQUES

La démarche TEPOS est un véritable projet de territoire et repose sur l'action. À ce titre, la communauté de communes n'est pas seule actrice de la démarche. Au contraire, il est nécessaire de mobiliser les autres acteurs de la transition écologique et énergétique ! Cela implique de les identifier afin de les inclure dans l'élaboration et la mise en œuvre de la démarche TEPOS.

Par ailleurs, Bièvre Isère Communauté ne part pas de rien, il existe de nombreux projets et actions locales liées à la transition énergétique, portées aussi bien par la communauté de communes que par des partenaires ou des groupements citoyens. Il est important d'en prendre conscience et de valoriser ces initiatives qui peuvent être de véritables moteurs ou exemples dans le cadre de l'élaboration du programme d'actions TEPOS.

9.1. Partenaires institutionnels

Il existe de nombreux acteurs qui agissent en faveur de la transition énergétique et/ou soutiennent les initiatives en ce sens.

En premier, la **communauté de communes** est coordinatrice de la transition énergétique sur le territoire notamment à travers le plan d'actions du PCAET. Grâce à ses compétences transversales (urbanisme, eau, déchets, transport...), elle est un acteur de premier plan de la transition écologique et énergétique sur de nombreux secteurs. Elle possède différents leviers d'action comme des aides adressées aux habitants du territoire ou bien des actions pour l'information et la sensibilisation des citoyens. Bièvre Isère Communauté possède un service développement durable depuis 2016, qui porte de nombreuses actions sur les problématiques de maîtrise de la demande en énergie, de production d'énergies renouvelables, de mobilité, sur la forêt, les étangs ...

Au niveau départemental, l'**AGEDEN** (Association pour une GEstion Durable de l'ENergie) est engagée dans l'**accompagnement technique dans le domaine de l'énergie**, en particulier dans le domaine de l'habitat (performance des bâtiments et rénovation énergétique, efficacité énergétique, etc.). Elle agit aussi en faveur de la production d'énergie renouvelable à travers son engagement dans une démarche négaWatt ainsi que dans les domaines de la mobilité, de l'économie circulaire, de l'alimentation ou de la sobriété énergétique. Sur le territoire, elle agit principalement dans le conseil, l'information et l'accompagnement à la rénovation thermique. Elle mène aussi plusieurs campagnes de sensibilisation (expositions et stands, webinaires, animation scolaire, etc.).

TE38 (Territoire d'énergies Isère), est l'**autorité organisatrice des services publics de distribution d'électricité et de gaz** pour ses communes adhérentes. Il regroupe « *l'ensemble des collectivités de l'Isère pour œuvrer en faveur de la transition énergétique dans une optique de mutualisation et de péréquation* », notamment sur la question des réseaux de distribution publique d'énergie, l'éclairage public, la maîtrise de la demande en énergie, ou la planification énergétique. TE38 a par ailleurs créé la SEM Energ'Isère, qui accompagne le développement et le financement de projets d'énergie renouvelable sur le département. Elle a plusieurs projets de production d'électricité photovoltaïque avec Bièvre Isère.

⁷ Notamment La Raille et ses affluents, le Dolure et le Rau des Eydoches. Une carte plus détaillée existe dans le PCAET.

La **DDT de l'Isère** (Direction Départementale des Territoires) offre ses services dans les domaines du logement et de la construction (politiques d'habitat, rénovation urbaine), de l'agriculture et du développement rural, de l'environnement (gestion de la ressource en eau, préservation des espaces naturels et forestiers, de la faune et de la flore), des risques (élaboration des PPRI), et du droit du sol. De même la **DREAL** (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) porte des missions de développement et aménagement durable, de transition écologique et agit au niveau régional sur les thématiques de logement, construction et rénovation urbaine ainsi que de transports et infrastructures en participant « à la mise en œuvre et à la coordination des politiques publiques de l'État ».

Le **Département** est quant à lui porteur du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH), chargé d'accompagner la mise à niveau du patrimoine bâti privé (Action 14 du PCAET) et mis en place le 1^{er} janvier 2021. Il joue un rôle d'intermédiaire fédérateur devant l'ADEME et la Région, principaux financeurs, en reçoit les fonds puis les redistribue aux EPCI partenaires dont Bièvre Isère Communauté fait partie. Il porte aussi un Contrat départemental de chaleur renouvelable avec l'ADEME et en coordination avec les EPCI, et développe une foncière environnementale de l'Isère afin de faciliter les aménagements et créer une réserve de terrains pour des compensations environnementales.

À l'échelon régional, l'**agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement** « accompagne les territoires dans leur transition ». Elle joue un rôle de soutien voire d'animation des réseaux engagés sur tout le territoire régional. Elle recense et valorise de nombreuses actions territoriales et met à disposition différents outils d'évaluation des territoires.

La **Région** est aussi un acteur incontournable de la transition écologique. Elle a un rôle de financeur de la transition écologique à travers l'attribution d'aides de l'Union Européenne (pour l'agriculture notamment), ou bien le subventionnement de centrales photovoltaïques, des parcs naturels, de voies vertes... La Région est aussi partie prenante avec l'ADEME et la DREAL de l'animation du réseau TEPOS. C'est par ailleurs la Région qui est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur le territoire de Bièvre Isère car la collectivité n'a pas pris la compétence mobilité. Enfin, le SRADDET élaboré par la Région fixe de nombreuses orientations et objectifs dans le cadre de la transition écologique et énergétique.

On peut aussi compter parmi les acteurs l'**ADEME** (Agence de la Transition Ecologique). Cette agence nationale accompagne les collectivités territoriales dans leurs démarches de transition et leur apporte un soutien financier. Elle est aussi en charge de l'animation du réseau TEPOS à l'échelle régionale. Afin d'accompagner les collectivités dans leur transition écologique, l'ADEME propose par ailleurs des contrats d'objectifs et d'actions de 4 ans : les contrats d'objectifs territoriaux (COT), basés sur les deux référentiels des labels Climat-Air-Energie (anciennement Cit'ergie) et Économie Circulaire. **Bièvre Isère Communauté engagera un COT à partir de septembre 2022.** Il permettra d'accompagner la collectivité dans une amélioration continue dans sa transition écologique.

Enfin, Bièvre Isère Communauté s'inscrit dans un contexte territorial tant départemental que régional déjà très impliqué dans la démarche TEPOS ou TEPOS-CV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte). Ainsi, en 2020, vingt territoires sont engagés dans de telles démarches dans le département. La communauté de communes peut donc trouver chez ses voisins des exemples ou modèles d'actions territoriales pour la transition énergétique.

9.2. Associations et initiatives citoyennes

Il existe différents projets citoyens engagés pour la transition écologique sur le territoire. Ceux-ci agissent aussi bien sur des problématiques de formation et de sensibilisation que sur la mise en place de projets d'énergie renouvelable.

L'**association Bièvre Energie Citoyenne** a « l'ambition de monter des projets citoyens de production d'électricité photovoltaïque sur les toitures publiques et privées [du] territoire ». Elle préfigure les sociétés locales qui permettront d'équiper les toitures de particuliers ou de collectivités en panneaux photovoltaïques et de gérer cette installation.

L'association **Agri Biogaz en Dauphiné** réunit les agriculteurs souhaitant s'associer pour la mise en place d'unités de méthanisation. Cette association se charge du lien avec les collectivités, la chambre d'agriculture et tous les partenaires impliqués et porte 3 projets de méthanisation réunissant chacun 8 à

12 agriculteurs. A l'heure actuelle un projet est arrêté et un autre en difficulté du fait d'un manque de dynamique de groupe. Un troisième projet devrait tout de même injecter d'ici la fin de l'année.

De nombreuses autres associations agissent sur tout le territoire dans de multiples domaines : éducation et sensibilisation, veille écologique, participation à la construction de politiques publiques locales comme des Agenda 21, sauvegarde de l'environnement, développement durable, organisation de festivals éco-citoyen, partage de matériel agricole, *etc.* On peut citer à titre d'exemple l'association Adelis, Bièvre Liers Environnement, le festival Latitude Green ou bien la Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun (CUMA) La Bièvre.

9.3. Acteurs économiques

Les acteurs économiques et de l'énergie ont aussi un rôle à jouer dans la transition écologique et énergétique et ils seront notamment des partenaires indispensables à la réussite du TEPOS. Ces partenaires feront l'objet d'une concertation spécifique dans le cadre du COT, qui viendra également enrichir la démarche TEPOS.

ENEDIS est une filiale indépendante du groupe EDF, responsable de la gestion du réseau de distribution d'électricité public. Aujourd'hui, ENEDIS développe de nombreuses actions afin de « *favoriser/intégrer l'essor des énergies renouvelables, le développement de la mobilité électrique et l'évolution des modes de consommation* ». Au niveau régional, la filiale participe ainsi au déploiement de bornes électriques aussi bien qu'à l'accompagnement et au soutien de « centrales villageoises ».

GRTgaz et **GRDF** sont les principaux acteurs du réseau de gaz français. GRTgaz est le premier opérateur de transport de gaz en France. Il opère en amont de GRDF, responsable de la gestion du réseau de distribution. GRTgaz porte la volonté de « *s'engager résolument en faveur du développement des gaz renouvelables et de la transition énergétique dans les territoires* ». C'est dans cette optique qu'il a réalisé en 2021 une étude de faisabilité pour la construction d'un poste de rebours du réseau de distribution vers le réseau de transport qui permettrait d'absorber la totalité du biométhane produit par les futures unités de méthanisation du territoire. GRDF est aussi impliqué dans cette étude.

En décembre 2021, Bièvre Isère Communauté a signé une convention de partenariat avec **TENERRDIS**. Ce pôle de compétitivité a pour mission de « *favoriser la croissance d'activité durable et la création d'emplois pérennes dans les filières des nouvelles technologies de l'énergie* » ; dans le cadre de son partenariat avec la communauté de communes, il a notamment en charge l'accompagnement de à la mise en œuvre du plan d'action du PCAET et le déploiement du programme « Territoire d'Industrie ».

Les **chambres consulaires** s'engagent aussi pour la transition écologique. A titre d'exemple, la CCI propose un diagnostic eco-flux afin d'aider les entreprises qui souhaitent réduire leur empreinte environnementale, et la CMA organise des webinaires environnementaux pour « *préparer au mieux [les artisans] à la transition écologique* ».

Enfin, plusieurs **entreprises du territoire** mettent en œuvre des projets de transition énergétique. On peut citer la pépinière VIVIER ou bien la pisciculture MURGAT qui s'engagent toutes les deux dans l'installation de panneaux photovoltaïques sur leurs infrastructures. ELYDAN, groupe industriel spécialisé dans la fabrication de produits et solutions polymères pour les infrastructures a quant à lui mis en place un nouveau groupe froid avec récupération de la chaleur évacuée pour chauffer les bureaux lors de la construction d'une nouvelle usine.

Élaboration concertée d'une stratégie énergétique et d'un plan d'actions

Afin de permettre la définition partagée des priorités, le choix d'une stratégie énergétique territoriale visant des objectifs chiffrés aux horizons 2030 et 2050 et l'établissement d'un programme d'actions, différentes initiatives de concertation ont été mises en place. Cette concertation s'est adressée aux élus aussi bien qu'aux citoyens afin de faire entendre la voix de tous dans la constitution de cette démarche territoriale. Les acteurs économiques et partenaires institutionnels seront eux aussi sollicités dans un second temps.

10. RÉUNIONS AVEC LES ÉLUS

10.1. Comité de pilotage de restitution de l'état des lieux et de mobilisation des élus

Une première réunion sur la démarche TEPOS a eu lieu avec les élus le 17 mars 2022. Elle avait pour but de présenter l'état des lieux climat-air-énergie de la collectivité et dans un deuxième temps de discuter l'importance et la faisabilité des principaux enjeux liés à l'objectif TEPOS.

Les élus ont été invités à participer à un jeu de 7 familles sur les thématiques climat-air-énergie, ce qui leur a permis d'approfondir et de s'approprier l'état des lieux de Bièvre Isère Communauté. Un débat mouvant leur a ensuite été proposé afin qu'ils puissent exprimer leur avis autour des questions suivantes :

- Comment vous situez-vous par rapport à la démarche TEPOS ?
- Que pensez-vous de l'importance et de la faisabilité de l'objectif TEPOS ?
- Bâtiment, Transport, production d'énergie renouvelable : Quel degré de priorité ? Quel niveau de complexité de l'action ?

Les échanges ont fait ressortir l'importance de la communication autour de la démarche TEPOS auprès des élus, des acteurs, et de la population pour en faire un véritable projet de territoire mobilisateur. L'exemplarité de la collectivité a aussi été mise en avant : la communauté de communes se doit d'être motrice de la transition écologique. Cependant il est nécessaire qu'elle ne porte pas cette démarche seule, les partenaires institutionnels ou bien la dynamique associative locale peuvent être forces d'actions et de propositions.

Le secteur du bâtiment, et notamment la rénovation, apparaît comme un véritable levier d'action que la collectivité souhaite mobiliser pleinement. Le secteur tertiaire et l'exemplarité de la communauté de communes seront déterminants dans ce domaine. A l'inverse les actions sur les transports semblent plus complexes à mener ; la mobilisation des entreprises et notamment des industries pour mutualiser les déplacements est un enjeu à prendre en considération. En ce qui concerne la production d'énergie renouvelable, le photovoltaïque et le bois énergie bénéficient d'une bonne dynamique sur le territoire. L'éolien est quant à lui moins fédérateur et les participants estiment qu'il sera plus productif à l'heure actuelle de concentrer les efforts sur d'autres sources de production.

10.2. Commission environnement : atelier de travail sur la stratégie et le plan d'actions

Un atelier de travail avec les élus a eu lieu le 29 mars 2022, à l'occasion d'une réunion de la Commission Transition Écologique et Mobilités. Cet atelier avait pour but de décider des leviers supplémentaires actionnés dans le scénario de transition énergétique pour atteindre l'objectif TEPOS en 2050 et de constituer le plan d'actions TEPOS sur la base de celui du PCAET.

Après un bref rappel du contexte et du contenu de la démarche TEPOS et de la stratégie du PCAET, les leviers possibles pour atteindre l'objectif TEPOS en 2050 ont été présentés aux élus : il s'agissait principalement de développer davantage les ENR, car les leviers de réduction des consommations étaient déjà très largement mobilisés dans le scénario du PCAET.

Les échanges ont fait ressortir les difficultés d'envisager un développement encore plus important de l'éolien, alors qu'aucun parc n'existe actuellement sur le territoire (celui de Lentiol étant principalement implanté à l'extérieur du territoire), qu'il mobilise contre lui et que le scénario du PCAET prévoit déjà 15 éoliennes d'ici 2050. Il a donc été décidé de ne pas mobiliser davantage l'éolien dans le scénario TEPOS. Les centrales photovoltaïques au sol ont également fait débat : plusieurs élus estiment aberrant d'en construire sur les terres agricoles, et l'opportunité de la réalisation de la centrale existante à côté de l'aéroport a été questionnée par une personne. Les difficultés rencontrées par deux des trois projets d'unités de méthanisation en cours ont aussi été rappelées. Malgré cela, il est apparu que l'objectif TEPOS n'était atteignable sans mobilisation supplémentaire de l'éolien qu'en mobilisant tous les autres leviers. Vu la priorité donnée à l'objectif TEPOS, les élus présents ont acté une modification du scénario portant la mobilisation de tous les leviers à leur maximum, sauf pour l'éolien.

Dans un second temps, le plan d'actions du PCAET a été rappelé aux élus et une proposition de plan d'actions pour la démarche TEPOS (se basant sur le PCAET) leur a été présentée. Les élus ont approuvé la sélection des actions au regard du périmètre de la démarche TEPOS et ont acté la répartition proposée entre plan d'actions immédiates et plan d'actions pluriannuel.

Deux groupes de travail ont ensuite été constitués pour approfondir les actions sur les sujets concernés par les leviers supplémentaires décidés précédemment et en proposer éventuellement de nouvelles. En raison des contraintes de temps, les échanges ont surtout permis de faire émerger des idées d'actions supplémentaires, des actions prioritaires (sur la rénovation notamment) et des actions complexes (sur la forêt par exemple). Le plan d'actions a donc été enrichi de trois actions supplémentaires : le développement du télétravail, la plantation d'arbres le long des routes et l'utilisation de matériaux biosourcés dans les bâtiments.

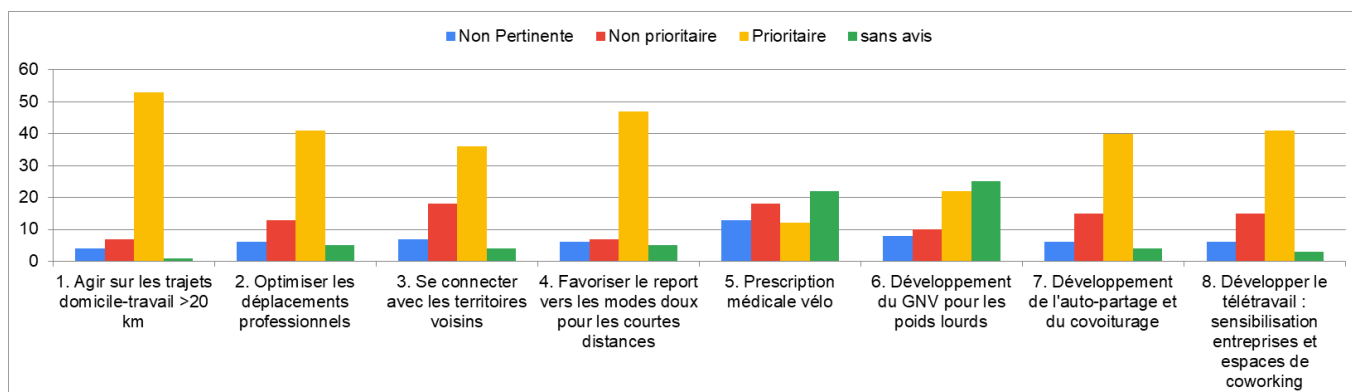
11. CONCERTATION CITOYENNE

Suite au premier travail réalisé par les élus sur la stratégie et le plan d'actions, une concertation citoyenne a été mise en place afin de recueillir les **attentes, avis, interrogations et idées d'actions de la population**, l'objectif étant que le contenu de la démarche TEPOS convienne à tous et puisse être mis en œuvre.

Cette concertation s'est faite au moyen d'un formulaire diffusé largement par la collectivité du 27 avril au 22 mai. Il a recueilli 65 réponses et 70% des participants ont exprimé leur souhait de rester informés de la suite de la démarche, ce qui dénote un certain intérêt local.

Les participants ont été invités à donner leur avis sur chacun des axes stratégiques du PCAET repris pour la démarche TEPOS, et les actions associées. Pour chaque action ils pouvaient indiquer s'ils la trouvaient non pertinente, non prioritaire, prioritaire ou s'ils n'avaient pas d'avis. Un espace était ensuite laissé pour que les participants puissent faire des remarques et suggestions et proposer des actions supplémentaires. Les principaux apports sont recensés ci-dessous par axe.

11.1. Axe 1 : Organiser une mobilité et un urbanisme durable



Les avis des participants montrent une nette priorité et pertinence accordée à la plupart de ces actions, liées au secteur des transports. Les avis à propos des actions 5 et 6 sont beaucoup plus mitigés, probablement en raison de leurs intitulés peu évocateurs. Avec plus de 30 contributions sur cet axe, il

semble que le secteur de la mobilité soit particulièrement mobilisateur et qu'il représente un enjeu important pour la population.

Développement des transports en commun

L'analyse des réponses du questionnaire fait ressortir un net plébiscite pour le développement des transports en commun (nouvelles lignes et fréquences renforcées). Ils répondent à la fois à la nécessité d'alternatives crédibles à la voiture individuelle sur les trajets régulièrement fréquentés (par exemple vers Bourgoin Jallieu), mais représentent aussi une opportunité de réduire l'usage de la voiture individuelle dans les territoires ruraux ou excentrés dans lesquels la possession de deux voitures par foyer est encore indispensable. Le développement et/ou la remise en service de lignes ferroviaires sur les grands axes et vers les petites communes est aussi évoquée.

Les actions 1 à 4 projettent différentes actions à ce sujet. Ainsi l'augmentation de la fréquence des lignes express est prévue, ainsi qu'un travail avec la Région pour des améliorations sur la ligne de TER Lyon-Grenoble. Le développement de pôles intermodaux (PIM) autour des parkings relais actuels ou à créer devrait aussi favoriser et faciliter le report modal, et un dialogue renforcé avec les territoires voisins sur la question des transports en commun est au cœur de l'action 3. Différents ajouts ont par ailleurs été fait dans le plan d'action pour intégrer ces remarques, et notamment la volonté de transports en commun en zone rurale. Ainsi un travail avec la Région sur ce sujet est prévu dans l'action 1.

Covoiturage

En ce qui concerne le développement du covoiturage, les participants souhaitent la multiplication des parking relais, mais aussi la mise en place d'un moyen de mise en relation territorial et dans la mesure du possible sans mention d'argent.

Actuellement les actions 1 et 7 prévoient déjà le développement des parkings relais au niveau des futurs pôles intermodaux et des gares. Elles envisagent aussi la mise en place d'une incitation financière pour les personnes faisant du covoiturage via la plateforme régionale Mov'ici. Ces engagements ont été renforcés dans ces deux fiches actions afin de pousser plus loin l'ambition de la collectivité en ce sens.

Véhicules électriques

Limiter l'impact carbone de la voiture est un autre enjeu mis en avant par les répondants. Ainsi, plusieurs d'entre eux souhaitent que des aides soient mises en place pour l'achat de véhicules électriques et que des bornes électriques soient installées.

À ce jour, l'action 1 prévoit que la recharge électrique lente des véhicules électriques et/ou rechargeables soit prise en compte dans la mise en place de pôles intermodaux et mentionne l'élaboration d'un schéma directeur des IRVE (Installations de recharge pour véhicules électriques) par TE38.

Vélo et pistes cyclables

De nombreux répondants soutiennent aussi le développement des modes doux et notamment du vélo. Ce mode de déplacement pourrait être favorisé par des aides financières pour l'achat de vélos électriques (y compris de VTT), mais aussi par une vigilance particulière à la question de la sécurité dans la réalisation de pistes cyclables, notamment le long des grands axes. Une contribution évoque par ailleurs l'élaboration d'un schéma directeur cyclable.

L'action 4 notamment s'engage pour un aménagement agréable et sécurisé à destination des modes doux. Elle encourage aussi le développement des VAE à travers différents dispositifs (sensibilisation, aide à l'acquisition...). Un schéma des circulations douces va par ailleurs être adopté en juillet 2022. Enfin, différents projets de pistes cyclables sont à l'étude dans le cadre des actions 3 (sur le tracé de l'ancienne voie ferroviaire) et 4.

Télétravail

Une vigilance particulière est exprimée sur le développement du télétravail. Celui-ci est un levier d'action reconnu pour limiter les déplacements mais l'importance du lien humain permis par le « présentiel » est également mise en avant. Par ailleurs le télétravail nécessite une connexion performante dont tout le monde ne bénéficie pas.

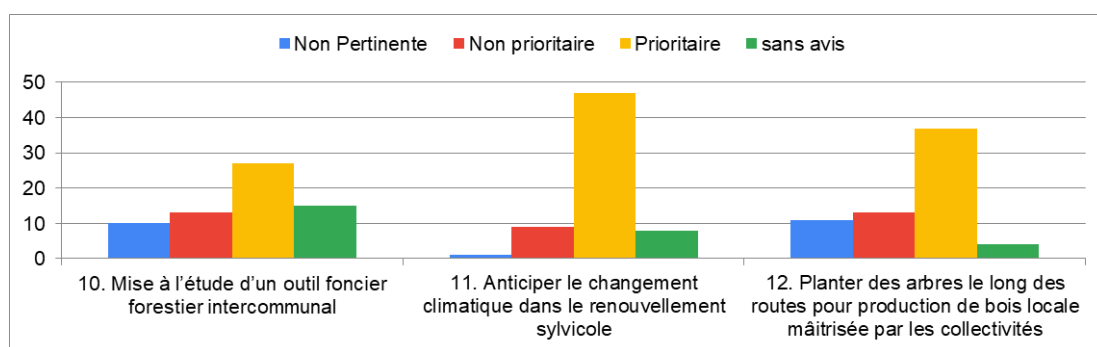
L'action supplémentaire sur le télétravail (action 8) prévoit une incitation au télétravail auprès des employeurs du territoire. L'objectif est de développer le télétravail de manière à réduire l'impact des déplacements sans pour autant porter préjudice aux liens humains. En ce qui concerne les enjeux liés à la connexion, le développement d'espaces de coworking et de tiers lieux en cours d'étude constitue une réponse.

Rapprochement des services

Plusieurs contributions proposent aussi d'autres manières de réduire les déplacements, notamment à travers le rapprochement des services : encourager le troc, recréer un tissu économique local, renforcer l'offre de commerces de proximité, *etc.*

Une nouvelle action a été ajoutée au plan d'action TEPOS pour faire apparaître cette proposition, elle sera complétée par la concertation à venir dans le cadre du COT. Par ailleurs, la commune de la Côte Saint André s'est engagée dans le dispositif Petites Villes de Demain et est en train de préparer une Opération de Revitalisation de Territoire : ces deux démarches vont dans le sens d'une dynamique de relocalisation.

11.2. Axe 2 : Gérer durablement les ressources du territoire



L'axe 2 s'intéresse à la production de bois énergie et à ses conditions de mises en œuvre. L'action 11 est perçue comme particulièrement prioritaire et démontre l'importance accordée à la prise en compte des impacts sur l'environnement dans la production d'énergie.

Gestion durable de la forêt

La préservation des ressources du territoire et notamment de la forêt ressort comme l'enjeu principal de cet axe. Une forte opposition est exprimée vis-à-vis des coupes de forêt « à blanc » et des pratiques de culture sylvicole mono-espèces. Ces pratiques sont jugées délétères pour faire face au changement climatique et pour la biodiversité car la forêt possède une biodiversité riche et constitue un stock de carbone important. La production de bois énergie doit donc se faire dans le cadre d'une gestion durable de la forêt.

Cette attention aux richesses de la forêt est au cœur de l'action 11 qui soutient le travail des chartes forestières sur la diversification des essences notamment, mais aussi sur les études d'adaptation de la forêt au changement climatique. L'action 10 a aussi pour objectif une gestion durable des parcelles détenues à travers la réation d'un outil foncier forestier pour lutter contre le morcellement.

Outil foncier

Plusieurs contributions soutiennent la mise en place d'un outil foncier. Les chartes forestières, propriétaires forestiers et entrepreneurs sont identifiés comme acteurs à mobiliser, mais aussi les particuliers qui pourraient donner le bois sur leur terrain pour le revaloriser.

L'action 10 a pour objectif de s'adresser à ces différents acteurs afin de « *rassembler cette propriété éparse au profit d'un organisme d'intérêt général* ».

Bois énergie

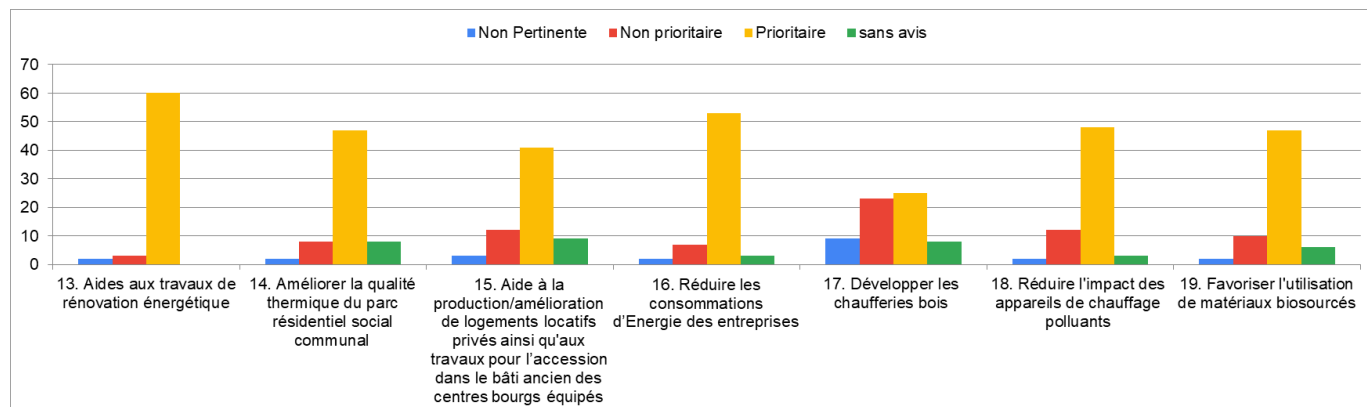
Une importance particulière est accordée au bois énergie et à la filière bois qui constitue une alternative verte locale aux énergies fossiles. Si la culture d'arbres le long des routes pourrait effectivement alimenter la consommation de bois locale, certaines contributions pointent d'autres sources pour alimenter la production locale comme le bois de charpente ou les haies bocagères.

Les actions 17 et 18 sur le chauffage au bois et la réduction de l'impact des appareils de chauffage prévoient de développer la filière bois locale par un approvisionnement communal.

Préservation des ressources du territoire

D'autres ressources sont mises en valeur comme l'eau, l'agriculture ou les haies. Des actions liées à leur préservation existent dans le PCAET mais n'apparaissent pas dans le plan d'action TEPOS car elles ne rentrent pas dans le cadre de cette démarche.

11.3. Axe 3 : Atténuer les impacts des bâtiments et de leurs usages



Sur cet axe encore, les actions sont jugées pour leur majorité prioritaires et pertinentes, ce qui dénote l'adhésion de la population au plan d'actions proposé. L'action 13 en particulier bénéficie d'un net plébiscite et souligne l'importance de l'implication de la communauté de communes pour accompagner les démarches de rénovation énergétique.

Aide à la rénovation

Plusieurs contributions invitent à une attention particulière au coût de la transition. La rénovation énergétique des bâtiments notamment constitue un investissement financier important qui peut constituer un véritable frein pour les ménages. Des dispositifs d'aides financières supplémentaires ou bien de contrôle des prix sont demandés, aussi bien pour le particulier que pour le tertiaire. L'accompagnement et la facilitation du parcours de rénovation et d'accès à l'information sont aussi des enjeux à prendre en compte.

Ces contributions font écho aux actions 13, 14 et 15 qui prévoient différents dispositifs d'aides et d'information à travers la mise en place d'une Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE), ou bien d'actions spécifiques à destination des logements locatifs sociaux et communaux, des foyers modestes et du bâti anciens dans le cadre du PLH. Il existe de plus depuis 2021 une plateforme du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) à l'échelle du département.

Appareils de chauffage

La question du chauffage est aussi au cœur des actions en vue d'atténuer les impacts des bâtiments et de leurs usages. Plusieurs contributions soutiennent l'accès au bois comme moyen de chauffage en favorisant son accessibilité par l'information ou par des aides comme la Prim'Air Bois, mais d'autres accentuent aussi sur la diversification des sources d'énergies. Par exemple les chauffe-eaux solaires peuvent aussi avoir un impact intéressant.

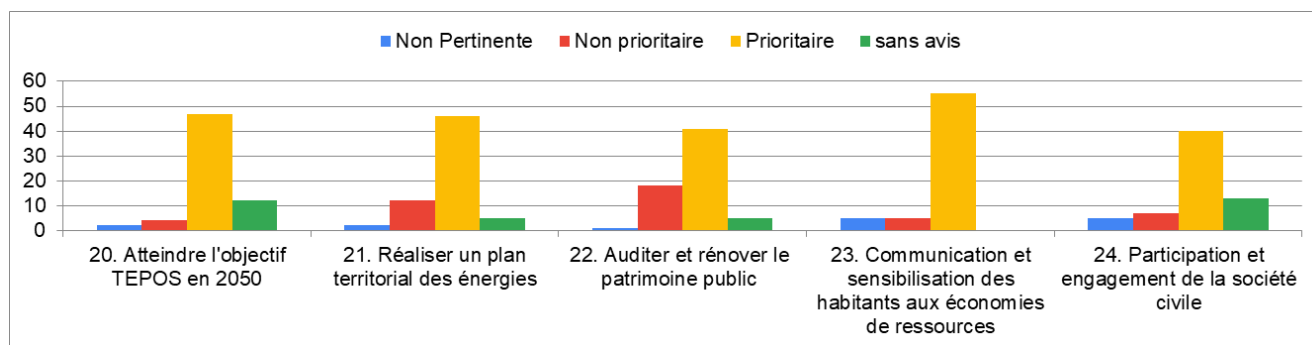
Ces thématiques sont prises en compte dans les actions 17 et 18 qui visent un abandon du fioul dans le résidentiel pour 2030.

Sobriété

La sobriété est aussi mise en avant comme levier d'action à mobiliser pour réduire les consommations du secteur résidentiel. Celle-ci peut se mettre en place par la sensibilisation, l'information, l'incitation, voire des sanctions.

De telles actions sont prévues dans le détail de la fiche de l'action 23.

11.4. Axe 4 : Animer et conduire la démarche de transition énergétique



L'axe 4 se concentre sur l'animation et la mise en place de la transition énergétique. Les avis des participants montrent sur cet axe aussi une approbation des actions sélectionnées, avec une importance particulière accordée à la communication, la sensibilisation et la participation des citoyens, qui s'exprime aussi fortement dans les contributions.

Action publique

La rénovation du patrimoine public est encouragée mais les contributions soulignent aussi d'autres leviers d'action permettant réduction des consommations sur l'espace public : assujettir l'éclairage public à la présence d'usagers sur la voie publique ou bien inciter les annonceurs et commerces à stopper les enseignes et panneaux lumineux de minuit à 5h du matin pour limiter la consommation électrique.

La mise en place d'actions autour de l'éclairage public est évoquée dans l'action 22 et l'incitation des annonceurs et commerces à la réduction de leur éclairage a été ajoutée à l'action 16.

Sensibilisation

La communication et la sensibilisation sont des leviers d'action très prisés. Plusieurs exemples d'actions de sensibilisation ont été proposés comme des ateliers d'information ou des concours comme le concours *Famille 0 conso* en lien avec les acteurs de l'énergie comme Enedis. Il est aussi important de mobiliser la population en l'incluant dans la politique environnementale des communes par exemple. Lorsqu'elles n'étaient pas déjà évoquées dans les fiches action 23 ou 24, ces idées ont été intégrées à la stratégie de communication grand public sur la thématique Climat-Air-Energie de l'action 23.

Energies renouvelables

Certaines contributions ont mis l'accent sur la production photovoltaïque (PV) : certains souhaitent recenser les bâtiments publics ayant un intérêt pour cette production et créer « *une structure chargée de l'équipement et de la gestion d'un parc photovoltaïque* », d'autres appuient l'installation de panneaux photovoltaïques sur un maximum de bâtiments. Ces enjeux sont pris en compte dans les actions 21 et 24 qui prévoient l'identification des toitures équipables et la communication aux différents acteurs de leurs potentiels, mais aussi le soutien au développement de projets citoyens qui pourrait faire intervenir une structure portée par des habitants du territoire.

12. CONCERTATION À VENIR

La crise sanitaire de 2020/2021 a considérablement ralenti et repoussé l'élaboration de la candidature TEPOS de Bièvre Isère Communauté, avec un premier comité de pilotage qui ne s'est déroulé que le 17 mars 2022. L'échéance contractuelle avec l'ADEME pour la remise du dossier de candidature étant fixée au 8 juin 2022, la collectivité n'a pas eu le temps d'organiser la concertation avec les territoires voisins et les acteurs économiques. Cependant, une concertation aura lieu dans le cadre du COT qui fera intervenir ces acteurs et permettra d'amender et de compléter le programme d'actions TEPOS de Bièvre Isère Communauté.

Scénario énergétique et plan d'actions

13. LA STRATÉGIE TEPOS

La stratégie TEPOS définit les axes stratégiques et objectifs principaux que Bièvre Isère Communauté souhaite se donner pour atteindre l'objectif TEPOS en 2050, à savoir produire sur le territoire au moins autant d'énergie qu'il n'en consomme.

Dans le cadre de son PCAET, Bièvre Isère Communauté a déjà élaboré une stratégie prenant en compte et répondant aux enjeux climat air énergie. Le PCAET s'est fixé des objectifs ambitieux en termes de réduction des consommations d'énergie et de production d'énergie renouvelable. Cependant cette stratégie ne permet pas d'atteindre l'objectif TEPOS en 2050 : un écart de **91 GWh** entre production d'ENR et consommation subsiste dans le scénario du PCAET (Figure 8).

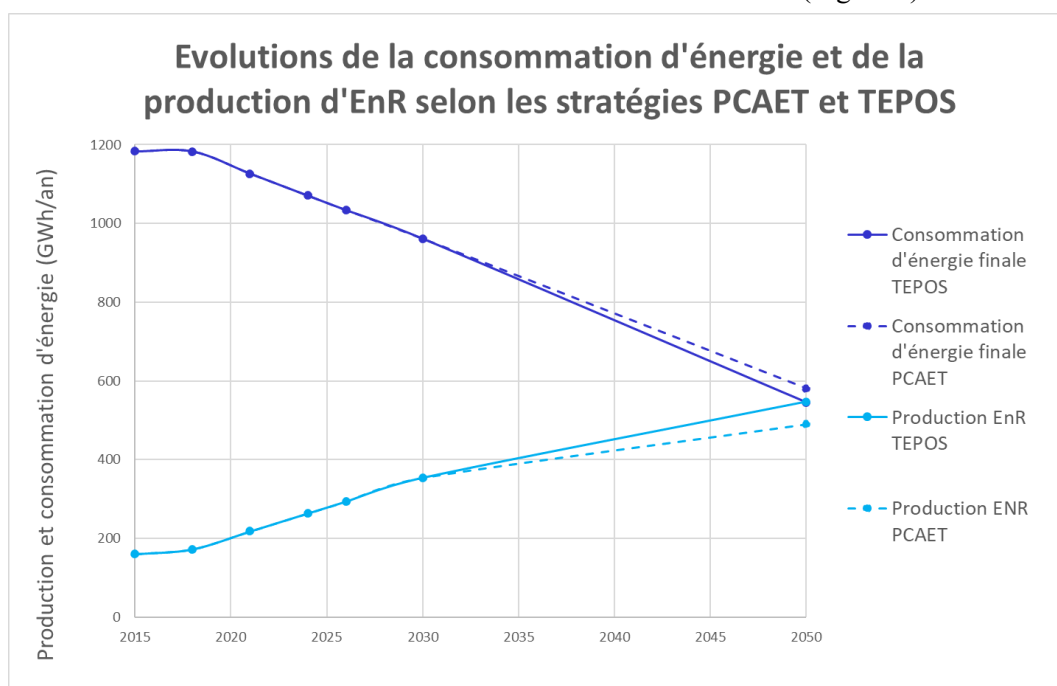


Figure 8 : Evolutions de la consommation d'énergie et de la production d'EnR à horizon 2050 selon les scénarios PCAET et TEPOS

Un travail de révision de la stratégie du PCAET a donc été réalisé afin d'atteindre l'objectif TEPOS en 2050. Il a eu lieu en deux réunions avec les élus (*cf. 10. Réunions avec les élus*), qui se sont attachées à analyser et discuter les leviers d'actions non mobilisés à 100% dans le scénario du PCAET. Il est apparu que l'objectif TEPOS nécessitait de mobiliser la quasi-totalité de ces leviers à 100% : Bièvre Isère Communauté mobilisera donc au maximum les potentiels de développement des énergies renouvelables (sauf l'éolien mobilisé à 55%), et développera aussi à leur maximum tous les potentiels de réduction des consommations d'énergie, y compris pour les transports et l'industrie (éco-conduite, limitation de vitesse, amélioration de la performance des véhicules, amélioration des process industriels, *etc.*), qui n'étaient pas mobilisés au maximum. La mobilisation accrue de ces leviers permettra à la communauté de communes d'atteindre l'objectif TEPOS en 2050 (Figure 8).

La déclinaison en objectifs chiffrés de la stratégie retenue est donnée dans le tableau ci-dessous. La collectivité s'engage ainsi à réduire de moitié ses consommations et à tripler sa production d'énergie renouvelable d'ici 2050 par rapport à 2018.

	2030		2050	
	GWh	% par rapport à 2018	GWh	% par rapport à 2018
Consommation d'énergie	961	-19%	545	-54%
Production d'ENR	354	+121%	547	+242%

La mise en œuvre de la stratégie TEPOS s'articulera sur les mêmes axes que celle du PCAET :

- Axe 1 : Organiser une mobilité et un urbanisme durables
- Axe 2 : Gérer durablement les ressources du territoire
- Axe 3 : Atténuer les impacts des bâtiments et de leurs usages
- Axe 4 : Animer et conduire la démarche de transition énergétique

En effet, la structuration de la stratégie du PCAET reste cohérente avec la démarche TEPOS et met l'accent sur des enjeux importants en vue d'obtenir l'équilibre entre production et consommation d'énergie : les axes 1 et 3 se concentrent sur les deux principaux secteurs consommateurs d'énergie, l'axe 2 met en avant la production de bois énergie, principale ressource renouvelable du territoire, et traduit la volonté de Bièvre Isère Communauté de développer les énergies renouvelables tout en gardant une vigilance sur l'impact environnementale de leur exploitation, et l'axe 4 fait valoir la nécessaire mobilisation territoriale

14. PLAN D'ACTIONS

Le plan d'actions est le fruit de la concertation à partir de celui du PCAET. Il est composé d'actions diversifiées et échelonnées à plus ou moins long terme selon l'urgence de l'objectif à atteindre et la maturité de la filière considérée. Cela en vue d'obtenir les résultats nécessaires à court terme tout en préparant un terrain favorable aux actions futures, pour garantir l'atteinte des objectifs à long terme. Il se décompose en deux volets : d'une part, un plan d'actions immédiates, dites « sans regret », qui comprend les actions que le territoire et ses partenaires s'engagent à mettre en œuvre dès la première année, puis un plan d'actions pluriannuel, à plus long terme.

Afin de prendre en compte les divers éléments qui pourraient en résulter, le plan d'actions présenté ici pourra être modifié suite à la concertation à venir qui aura lieu dans le cadre du COT.

Les fiches qui présentent en détail chaque action sont consultables en annexe.

14.1. Du PCAET au plan d'action TEPOS

Le plan d'actions TEPOS se base sur celui proposé dans le PCAET. Les différents ateliers de concertation ont permis dans un premier temps de sélectionner les actions à conserver pour la démarche TEPOS, et dans un second temps de les compléter, d'une part en renforçant l'ambition de certaines d'entre elles et d'autre part en ajoutant de nouvelles actions.

Le tableau ci-dessous fait apparaître le plan d'actions initial du PCAET et le plan d'actions TEPOS.

Tableau 4 : Plan d'action TEPOS à partir du PCAET (en vert, les actions du PCAET retenues pour TEPOS, en gris, les autres actions du PCAET, en bleu, les nouvelles actions issues de la concertation)

Axe stratégique	N° PCAET	Actions	N° TEPOS
Axe 1 : Organiser une mobilité et un urbanisme durables	1	Agir sur les trajets domicile-travail >20 km	1
	2	Optimiser les déplacements professionnels	2
	3	Se connecter avec les territoires voisins	3
	4	Favoriser le report vers les modes doux pour les courtes distances	4
	4-2	Prescription médicale vélo	5
	5	Développement du GNV pour les poids lourds	6
	6	Développement de l'auto-partage et du covoiturage	7
		Développer le télétravail et des espaces de coworking	8
		Rapprocher les équipements et services des habitants	9
Axe 2 : Gérer durablement les ressources du territoire	7	Déploiement d'un outil foncier forestier intercommunal	10
	7-2	Mise en place du plan de conservation des espèces	
	8	Valoriser et renforcer la production de bois locale	
	9	Anticiper le changement climatique dans le renouvellement sylvicole	11
	10	Se prémunir des inondations et de leurs effets	

	11	Rationaliser et réduire le prélèvement de la ressource en eau en ménageant les aquifères profonds	
	12	Améliorer le partage de connaissances sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique du secteur agricole	
	13	Mise en place de circuits alimentaires courts et de proximité a orientation biologique	
		Planter des arbres le long des routes	12
Axe 3 : Atténuer les impacts des bâtiments et de leurs usages	14	Aides aux travaux de rénovation énergétique	13
	15	Améliorer la qualité thermique du parc résidentiel social communal	14
	15-2	Aide à la production/amélioration de logements locatifs privés ainsi qu'aux travaux pour l'accession dans le bâti ancien des centres bourgs équipés	15
	16	Réduire les consommations d'Energie des entreprises	16
	17	Développer les chaufferies bois	17
	18	Réduire l'impact des appareils de chauffage polluants	18
		Favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés	19
Axe 4 : Animer et conduire la démarche de transition énergétique	19	Animer et suivre le PCAET	
	19-2	Obtenir la labellisation Territoire à Energie POSitive (TEPOS)	20
	19-3	Réaliser un plan territorial des énergies	21
	20	Auditer et rénover le patrimoine public	22
	21	Communication et sensibilisation des habitants aux économies de ressources	23
	21-2	Engager la collecte des déchets par apport volontaire	
	22	Participation et engagement de la société civile	24

14.2. Plan d'actions immédiates

Les ateliers avec les élus et l'analyse des retours de la concertation citoyenne ont permis de faire ressortir quelques actions prioritaires et réalisables rapidement. Celles-ci ont été sélectionnées à partir des avis des citoyens sur leur degré de priorité et leur pertinence, mais aussi en prenant en compte les principaux enjeux identifiés par les élus, tant en termes de facilité et de faisabilité de mise en œuvre que de cohérence avec l'ambition de la collectivité.

Ces actions constituent le plan d'actions immédiates que Bièvre Isère Communauté s'engage à mettre en œuvre dans l'année. Certaines sont conservées telles que décrites dans le PCAET et d'autres ont été renforcées pour répondre au mieux à l'objectif TEPOS. Cela permet à Bièvre Isère Communauté de s'engager dans un programme d'actions « sans regret » à la fois réaliste et ambitieux.

Programme d'actions immédiates « sans regret »		
Axe 1	1. Agir sur les trajets domicile-travail >20 km (P+R, plateforme covoiturage...)	
	2. Optimiser les déplacements professionnels	
Axe 2	10. Déploiement d'un outil foncier forestier intercommunal	
Axe 3	15. Aide à la production/amélioration de logements locatifs privés ainsi qu'aux travaux pour l'accession dans le bâti ancien des centres bourgs équipés	
Axe 4	20. Obtenir la labellisation Territoire à Energie POSitive (TEPOS)	
	24. Participation et engagement de la société civile	

Ces actions s'appuient sur la capacité de mobilisation des acteurs institutionnels et économiques ainsi que de la société civile déjà identifiée dans les fiches actions du PCAET, et qu'elles visent à renforcer. Notamment la sensibilisation et l'accompagnement, vecteurs de mobilisation, sont au cœur des actions liées à l'engagement de la société civile et à l'optimisation des déplacements professionnels (stages d'écoconduite pour le personnel de la collectivité, soutien technique, financier, ou matériel aux associations porteuses de projets ENR, etc.). Ces actions auront aussi un impact sur l'engagement à venir des différents acteurs car elles ont l'opportunité de créer une dynamique locale mobilisatrice qui bénéficiera à l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, ces actions ont été identifiées comme particulièrement efficaces. En effet, elles s'attaquent à des secteurs très consommateurs comme celui des transports (38% de la consommation énergétique

du territoire), et ont un impact fort en termes d'économies d'énergies (c'est notamment le cas pour la rénovation du patrimoine public). Par ailleurs, ce sont des actions bien engagées depuis le PCAET, elles seront donc plus rapides à mettre en œuvre.

14.3. Plan d'action pluriannuel

Les actions restantes issues de la concertation constituent le plan d'action pluriannuel. Certaines ont été renforcées et d'autres conservées telles qu'elles, l'objectif étant d'augmenter leur impact en vue d'atteindre l'objectif TEPOS. Certaines pourront aussi être complétées suite à la concertation qui aura lieu dans le cadre du COT, notamment pour être plus en cohérence avec les actions déjà portées par les différents acteurs, et pour identifier des porteurs de projet.

C'est aussi dans ce plan d'action qu'apparaissent les trois nouvelles actions proposées par les élus ainsi que l'action supplémentaire issue de la concertation citoyenne, une nouvelle fiche action spécifique a été rédigée pour chacune d'entre elles, consultables en annexe.

Programme d'actions pluriannuel	
AXE 1	3. Se connecter avec les territoires voisins
	4. Favoriser le report vers les modes doux pour les courtes distances
	5. Prescription médicale vélo
	6. Développement du GNV pour les poids lourds
	7. Développement de l'auto-partage et du covoiturage
	8. Développer le télétravail : sensibilisation des entreprises et développement d'espaces de coworking
	9. Réduire la distance des trajets domicile-autre
Axe 2	11. Anticiper le changement climatique dans le renouvellement sylvicole
	12. Planter des arbres le long des routes pour une production de bois locale maîtrisée par les collectivités
AXE 3	13. Aides aux travaux de rénovation énergétique
	14. Améliorer la qualité thermique du parc résidentiel social communal
	16. Réduire les consommations d'énergie des entreprises
	17. Développer les chaufferies bois
	18. Réduire l'impact des appareils de chauffage polluants
	19. Favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés
AXE 4	21. Réaliser un plan territorial des énergies
	22. Auditer et rénover le patrimoine public
	23. Communication et sensibilisation des habitants aux économies de ressources

15. ANNEXES

15.1. Annexe 1 : contributions citoyennes

15.1.1. Axe 1 : Organiser une mobilité et un urbanisme durable

N° question	Contributions	Thème
1	pour développer le covoiturage il faut rajouter des aires de parking, des moyens de mise en relation	covoiturage
1	Pour le télétravail il est primordial d'avoir du haut débit partout! Accompagner et aider pour passer au solaire	télétravail
1	d'avantage de passages au heures de pointe des bus vers Bourgoin et les collèges ruraux (8h-9h et 16h-17h)	TC
1	Ce questionnaire n'est pas adapté au mode de vie rural ou il n'y a aucun moyen de transport commun	TC
1	Site de covoiturage local / pourvoir se regrouper pour faire des courses	covoiturage
1	Télétravail oui, mais avec une connexion performante	télétravail
1	Le télétravail est à mettre en place de manière réfléchie. Attention à ne couper les liens humains directs qui sont très importants. La bonne ambiance au travail est un levier de performance. Les réunions quant à elles doivent être faites en vidéoconférences pour réduire tous les coûts liés aux réunions en présentiel qui sont souvent trop importants par rapport au résultat.	télétravail
1	Rien en particulier	-
1	Prendre les problèmes dans l'ordre	-
1	Aides pour acheter une voiture ou un vélo électrique	véhicules électriques
1	Création de pistes cyclables et aides de la communauté de communes pour achat véhicule électrique ou vélo (rétro-actif pour les personnes qui ont fait cet effort avant cette mise en place)	TC
1	Elargir la prime vélo à tous les vélos à assistance électrique. Pourquoi le vtt en est privé ?	vélo
1	recentrer les services publics autour des mairies rurales	rapprochement services
1	Projet intéressant que l'extension des voies vertes ou piste cyclables	vélo
1	Réouverture de la ligne St Rambert d'Albon Rives via Beaurepaire (trajets vers Lyon et Grenoble).	TC
1	Réouverture de la ligne St Rambert d'Albon Rives via Beaurepaire (trajets vers Lyon et Grenoble).	TC
1	Sécuriser des pistes cyclables. Élargir les routes	vélo
1	Devoir prendre son véhicule pour pouvoir jeter ses ordures ménagères me révolte	-
1	L'ordre de priorité doit à mon sens être le suivant : éviter les déplacements non nécessaires (télétravail, optimisation des déplacements, ...) > incitation à la mobilité douce (marche à pied, vélo, ...) pour les déplacements courtes distances non évitables > organiser/inciter à des moyens de transports collectifs et partagés pour les trajets réguliers et occasionnels	-
1	Développer les transports en commun. La territoire est victime de ce manque pour favoriser la réalisation de ce projet.	TC
1	entraide sur la réparation de vélos	vélo
1	Transport mis à disposition des personnes.	TC

1	Favoriser le télétravail.	télétravail
1	Etablir des liens entre les entreprises du territoire pour faciliter le co-voiturage.	covoiturage
2	installation de bornes électriques pour développer la voiture électrique	véhicules électriques
2	développer les pistes cyclables sécurisées (séparées matériellement des véhicules motorisés)	vélo
2	Favoriser également le troc entre habitants afin de limiter les achats inutiles à 1h de route pour louer mais emprunter aux voisins etc...	rapprochement services
2	Créer un genre de plateforme comme blablacar mais dédié à BIC et sans mentions d'argent.	covoiturage
2	proposer des services de transports en commun pour tous.	TC
2	Arrêter de croire que tout le monde peut faire du "télé travail" c'est très pénible	télétravail
2	Accroître les possibilités d'aides pour la transition énergétique et accompagner les foyers actuellement on y comprend rien.	aides et accompagnement
2	Développer les transports en commun dans les villages excentrés	TC
2	Développer les lignes de cars	TC
2	Davantage de transport en commun décarbonés sur le territoire	TC
2	Pourquoi la circulation est aussi importante pour les déplacements professionnels ? Ne faudrait-il pas voir pour que le critère d'habitation soit pris en compte lors du recrutement ?	rapprochement services
2	Améliorer la qualité de la mobilité ferroviaire	TC
2	Transport en commun avec minibus ?	TC
2	Organiser les transports avant de développer l'urbanisme à outrance	
2	Trajet domicile gare de Bourgoin	TC
2	A la campagne sans transports en commun difficile de vivre sans la voiture... mettre en place des transports adaptés pour ne pas perdre trop de temps...	TC
2	Créer des pistes cyclables et limiter un maximum les voitures en ville	vélo
2	retablir les lignes de chemin de fer vers les petites communes et transformer certaines en pistes cyclables	TC
2	retablir les lignes de chemin de fer vers les petites communes et transformer certaines en pistes cyclables	vélo
2	Remettre la ligne de train dans la plaine en service.	TC
2	Renforcer les transports publics	TC
2	Aider les structures de l'économie sociale et solidaire à se doter en véhicules adaptés aux trajets locaux	véhicules électriques
2	Le renforcement de l'offre de commerces de proximité est confrontée à la viabilité économique de ceux-ci. Il existe sans doute une alternative dans la multiplication des marchés locaux : aucun village sans son marché hebdomadaire à l'horizon 2030	rapprochement services
2	recréer un tissu économique en territoire pour éviter les villages dortoirs avec des migrations quotidiennes vers les grandes métropoles	rapprochement services
2	améliorer ce qui existe avec + d'offre transport en commun (express pour Grenoble)	TC
2	Plus de parkings relais	covoiturage
2	Remettre en place le ramassage hebdomadaire des ordures	-
2	développer les transports en commun dans les petits villages vers les grandes villes	TC
2	Incitation à limiter les déplacements individuels (aménager des espaces de travail libre-service au sein de chaque commune)	télétravail

2	Organiser des ramassages scolaires (charrette, pédibus, etc...) au sein des villages	vélo
2	Organiser des services de navettes entre les villages ruraux et les villes (pour que 2 voitures par foyer ne soient plus indispensables).	TC
2	Plus de train avec une plage horaire plus large la matin et le soir	TC
2	Création de pistes cyclables sécurisées (pas juste une ligne sur le bord d'une route où les voitures circulent vite) de façon à pouvoir se déplacer facilement avec les enfants	vélo
2	Developper les transports en commun	TC
2	Elaborer un schéma directeur cyclable.	vélo
2	Intensifier les transports en commun.	TC
2	Garder aux maximum des surfaces vertes	
2	voies vertes sécurisées parallèles aux grands axes routiers	vélo

15.1.2. Axe 2 : Gérer durablement les ressources du territoire

N° question	Contribution	Thème
1	les arbres le long des routes rajoutent le risque d'accident routier	Bords de route
1	le questionnaire bug:oui planter des arbres le bord des route mais pas que le faire sur l'ensemble du territoire.	Bords de route
1	Proposer aux particuliers de chaque commune de donner le bois qu'ils ont sur leur terrain pour le revaloriser. A l'échelle du particulier c'est rien mais a l'échelle de plusieurs communes ca peut être intéressant.	outil foncier
1	La réponse est dans la question 1	-
1	Rien en particulier	-
1	Surveillance des deboisages. Et replantation des arbres obligatoires. Entretien apres coupes de bois.	gestion durable
1	donner pouvoir aux maires pour gérer les coupes de bois en proximité pour respect des chemins de voies communales saccagées par des industriels forestiers	Bords de route
1	Ecourager les agriculteurs à planter des haies autour de leurs parcelles pour le bois mais aussi la biodiversité, l'érosion, le rendement et l'ethnique de notre plaine qui a l'air bien vide.	Préservation des ressources
1	Important de développer la filière bois	Bois énergie
1	Le bois énergie ne doit surtout pas vouloir dire coupe à "blanc" de forêts et de baisse de biodiversité par la plantation de forêts monoespeces et sans penser à la faune	gestion durable
1	Planter des arbres le long des routes, OUI mais plutôt pour ombrager les routes (pour éviter l'amplification et l'accumulation de chaleur).	Bords de route
1	Travailler sur les enjeux du bois énergie sur le territoire de Bièvre.	Bois énergie
1	Acca, gestion des forêts de la faune et de la flore. Les associations devraient être main ds la main.	gestion durable
1	acteurs à mobiliser : chartes forestières, propriétaires, forestiers, entrepreneurs.	outil foncier
2	Mettons déjà ces propositions en place.	remarques
2	protéger forêts et arbre	gestion durable
2	Commencer à imposer aux propriétaires privés de bois et forêts d'en avoir un usage durable et raisonné.	gestion durable
2	Interdire les coupes de bois "à blanc"	gestion durable
2	Toujours encourager les alternatives énergies vertes.	Bois énergie

2	inciter l'utilisation des bois laissés par la charpente et la menuiserie pour produire des granulés et copeaux de chauffage	Bois énergie
2	Gestion de l'eau notamment pour les piscines	Préservation des ressources
2	Sensibiliser les prestataires en charge de l'entretien des bords de routes à l'importance des haies dans le territoire	Bords de route
2	Planter 1km des haies bocagères par commune et par an entre 2025 et 2030 / Récupérer le fauchage des bords de route pour alimenter les méthaniseurs locaux / Mettre à disposition des habitants des broyeurs de branches	Bois énergie
2	Concernant la gestion de la ressource en eau : incitation à une diminution de la consommation individuelle (y compris par les professionnels) en créant des paliers tarifaires croissants avec la consommation. Aujourd'hui, le prix de l'eau au m3 pour les particuliers est plus élevé pour des foyers consommant peu que pour des foyers consommant beaucoup (impact de l'abonnement)! ; Par ailleurs et sauf erreur de ma part, le prix de l'eau est fortement dégressif pour les agriculteurs ce qui crée de multiples problèmes (favorisation des grosses exploitations, incitation à la consommation groupée pour limiter leurs frais, non préservation de la ressource).	Préservation des ressources
2	respecter les terres agricoles en arrêtant l'urbanisation industrielle inutile, utilisons en premier les friches industrielles	Préservation des ressources
2	Eviter les coupes rases sur des grandes surfaces boisées	gestion durable
2	Réaliser un plan d'approvisionnement territorial pour le massif des chambaran.	outil foncier
2	Le soutien d'une gestion sylvicole valorisant au mieux les forêts, en favorisant le bois d'oeuvre qui permet de stocker du carbone et de produire du bois énergie lors d'éclaircies. Favoriser le mix énergétique (miscanthus par exemple)	gestion durable

15.1.3. Axe 3 : Atténuer les impacts des bâtiments et de leurs usages

N° question	Contribution	Thème
1	L'isolation du bâti en pisé est plus délicate que celle du bâti récent.	remarques
1	motiver les particuliers à réaliser des travaux (et pas par la contrainte)	aides et accompagnement
1	renforcer les accompagnements et aides aux habitants pour la rénovation énergétique les économies d'énergies en découleront forcément	aides et accompagnement
1	information - incitation - en enfin sanctions	sobriété
1	Arrêter le gaspillage des coupes d'entretien des bordures	remarques
1	En plus sur le numéro 7: Soutenir les entreprises qui bâtissent avec la terre	matériaux
1	Faciliter le parcours de rénovation du particulier et l'accompagner financièrement .	aides à la rénovation
2	accompagnement personnalisé de chaque foyer pour optimiser leur travaux	aides et accompagnement
1	Le premier frein aux économies d'énergies sont les surcoûts à l'achat comparé aux autres possibilités. Même si on souhaite faire le maximum, si nous n'avons pas l'argent nous choisirons des produits plus polluants, pour se chauffer. Pour s'isoler, pour se déplacer etc ...	coût de la transition
2	Créer un partenariat avec des entreprises COMPETENTES	aides et accompagnement
2	quid des bâtiments publics et leur rénovation	action publique
2	diversifier les sources d'énergie	appareils de chauffage

2	Mettre en place des systemes daide comme la prim' air bois	chauffage bois
2	renforcer les aides a la rénovation énergétique de façon individuel poiur chaque ménage	aides à la rénovation
2	aide et communication autour des chauffe-eau solaire individuel qui permettent en maison individuelle de couper une chaudière d'avril à octobre	appareils de chauffage
2	rechercher la pertinence entre impacts écologiques et coûts économiques pour la collectivité et le particulier	cout de la transition
2	Accompagner le petit tertiaire privé. Mobiliser l'ensemble des acteurs publics et privés de l'offre.	aides à la rénovation
2	développer l'accessibilité au bois comme moyen de chauffage + apporter de l'aide aux particuliers pour le choix des énergies de chauffage	chauffage bois
2	Contrôler le cycle complet de production des matériaux nécessaires à une bonne isolation afin d'en réduire les prix et inciter une augmentation des volumes qui réduirait les prix à l'achat.	matériaux

15.1.4. Axe 4 : Animer et conduire la démarche de transition énergétique

N° question	Contribution	Thème
1	Rien en particulier	remarques
1	informer - inciter et enfin sanctionner selon calendrier diffusé à tous	sensibilisation
1	2050 est un peu loin, pourquoi pas 2040?	remarques
1	renover pourquoi pas, mais generer plus de polution en renovant qu'avec un fonctionnement juste au dessus des normes actuelles ne me semble par pertinent tant au niveau ecolgique qu'économique	rénovation
1	Attention à la rénovation des bâtiments anciens, souvent mieux adaptés aux étés chauds. Il serait dommage de devoir installer des climatiseurs par la suite...	rénovation
1	favoriser le production d'électricité par des panneaux photovoltaïques sur tous les bâtiments (industriels, commerciaux, collectifs et individuels	ENR
2	Assujettir l'éclairage public à la présence d'usagers sur la voie publique	action publique
2	Limiter la consommation électrique sur l'espace public en incitant les annonceurs et commerces à stopper les enseignes et panneaux lumineux de minuit à 5h du matin	action publique
2	Recenser tous les bâtiments communaux ayant un intérêt pour la production photovoltaïque (église, gymnase, écoles, ...) et créer une SEM chargée de l'équipement et de la gestion d'un parc photovoltaïque intercommunal	ENR
2	sensibilisation accentuée à moins consommer	sensibilisation
2	Sobriété en diminuant le chauffage des bâtiments communaux l'hiver et en concevant les nouveaux bâtiments de manière plus économes en énergie (d'autant plus en climatisation!). Le refroidissement des bâtiments récents (conçu pour être isolant en hiver et capter l'énergie solaire) pouvant devenir un problème dans un contexte de réchauffement!	action publique
2	Prendre et réaliser des actions qui ont réellement du sens et de l'impact d'un point de vue scientifique et non pour faire plaisir à certaines idées politiques.. je suis étonnés d'en rien voir sur l'agriculture, enjeu crucial d'ici 2050 tant pour l'autonomie, que l'utilisation des ressources, le partage des usages, la consommation locale, etc...	remarques
2	Rien à proposer pour le moment	remarques
2	Ateliers d'informations, sensibilisation/bilocation au sein des communes + intégrer la population dans la politique environnementale de sa commune.	sensibilisation
2	Mettre en place un concours Famille 0 conso une semaine par an en lien avec Enedis	sensibilisation

15.2. Annexe 2 : Fiches actions

AXE STRATÉGIQUE 1 : ORGANISER UNE MOBILITÉ ET UN URBANISME DURABLES

ACTION N° 1. AGIR SUR LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL >20 KM

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Non	2/3	0/3

CONTEXTE

La mobilité représente 22 % des émissions de GES du territoire soit 142 kt de CO₂ et 24 % de la consommation d'énergie soit 288 GWh, ultra-majoritairement d'origine fossile.

Les trajets domicile travail représentent 104 GWh, soit le tiers des consommations d'énergie des déplacements des habitants.

53 % des actifs travaillent à l'extérieur du territoire, 38% des trajets domicile-travail sont supérieurs à 20 km, ils sont effectués à 91% en voiture individuelle.

Par ailleurs, ces trajets sont réguliers à la fois temporellement (5 fois par semaine, à des horaires relativement constants) et géographiquement (origine et destination du déplacement fixes : CAPI, Grenoble Métropole, Voironnais, Lyon métropole) et se prêtent plus que d'autres au regroupement tant par bus que par covoiturage.

D'autre part, la proposition pour ces trajets domicile-travail d'alternatives à la voiture individuelle, aujourd'hui conçue comme moyen de transport universel, retentit sur la façon d'accomplir les autres trajets de la vie courante en permettant à chacun, à son rythme et quand il le peut, de réduire sa dépendance à la voiture individuelle.

Les leviers d'action sur ces déplacements ont donc des effets importants et multiples.

OBJECTIFS

Favoriser le report modal du solivoiturage vers les transports en commun (covoiturage inclus) et/ou le vélo et le VAE.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
Objectif stratégique 5,7 GWh/an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	Objectif stratégique 3,75 kteqCO ₂ /an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	++	+/-

DESCRIPTIF

L'action se focalise sur les trajets les plus longs, principalement à destination des territoires voisins, en renforçant les attraits des transports en commun (incluant le covoiturage) en les rendant plus fiables, plus rapides, en procurant des gains de temps supplémentaires pour l'utilisateur et en facilitant leur usage.

1) Aux points de départs et d'arrivées situés à l'intérieur du territoire

- a. Affermissement des quatre P+r structurants identifiés dans le PADD du PLUi à Saint Etienne de Saint Geoirs, Le Rival, La Côte Saint André et Saint Jean de Bournay pour les convertir à terme en pôles d'intermodalités (PIM) (moins d'arrêts = moins de détours = plus de rapidité)
- b. Augmenter la fréquence et l'amplitude horaire des lignes express
- c. Adosser à ces pôles de mobilité et aux lignes régulières un service de covoiturage et le promouvoir
- d. Permettre un meilleur rabattement vers les gares et les P+r pour les personnes habitant en zone rurale grâce au covoiturage ou au développement de transport à la demande
- e. Créer une desserte méridienne
- f. Assurer le stationnement sécurisé de tous les moyens de transports susceptibles de converger vers ces PIM, et notamment des vélos à assistance électrique
- g. Assurer la recharge électrique lente des véhicules électriques et/ou rechargeables.
- h. Multiplier les services associés permettant de gagner du temps, notamment par l'emploi de boîtiers électroniques permettant l'ouverture des portes par les ayants-droits hors la présence du propriétaire, par exemple pour des interventions mécaniques, pour la livraison de courses non-périssable ou de commandes faites par Internet ou pour la collecte d'objets à prendre en charge par la recyclerie ou un réparateur.
- i. Expérimenter la mise en place d'un espace « marché du soir » ouvert prioritairement aux producteurs locaux aux heures de pointe.
- j. Discuter avec la Région la mise en place de transport à la demande pour faciliter les trajets entre les petits villages, les gares/P+r les plus proches et les villes

2) Actions hors territoire

- a. Pousser à l'amélioration de la fiabilité de la ligne TER Lyon-Grenoble et à l'élargissement de la plage horaire de passage
- b. Participer aux réflexions métropolitaines, intégrer les groupes de travail (comité de lignes ?)
- c. Faciliter le stationnement des véhicules de covoiturage aux abords des gares
- d. Soutenir les démarches d'unification des titres de transport et de recharge des véhicules électriques

ACTIONS EN COURS

- a. PIM du Rival à la Côte Saint André quasiment finalisé et en attente d'accords de subvention
- b. identification du lieu d'implantation d'une PIM sur la commune de Saint Etienne de Saint Geoirs
- c. fixer le lieu et l'objectif de réalisation d'un P+r à La Côte Saint André
- d. Acter le lieu et l'objectif de réalisation d'un P+r à Saint-Jean de Bournay
- e. Faire connaître la plateforme de covoiturage Mov'ici.

- f. Élaboration d'un schéma directeur des IRVE (Installations de recharge pour véhicules électriques) par TE38

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Actifs travaillant ou résidant sur le territoire faisant plus de 20 km de trajet domicile-travail	Bièvre-Isère Communauté	Bièvre-Isère Communauté	SCoT-RG, SMT-C-AG, SMT AML, AURA, CD38, Pôle Culture, CDA, communes concernées, SEDI, entreprises (Fresenius, Aéroport Grenoble Alpes Isère, Rossignol)

Ressources humaines

Chef de projet PCAET.

Ressources documentaires ou techniques

Budget

Sous-action	Budget prévisionnel 2019 -2024
Aménagement de 3 P+R	3 fois 150 000 € : 450 000 €
Récompense au covoiturage	2500 €/an : 15 000 €
TOTAL	465 000 €

DIFFICULTÉS IDENTIFIÉES

Attention à l'impact de la création de nouveaux pôles de services sur l'attractivité et l'économie des centres-bourgs.

CALENDRIER

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2027
Nombre d'utilisateurs du service de covoiturage	Plate-forme de covoiturage	0	A déterminer
Aménagements structurants mis en place	Bièvre-Isère Communauté	0	1 ligne express 3 P+R

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Remarque générale sur les actions sur la mobilité entraînant l'éventuelle création de nouvelles infrastructures (parking de co-voiturage ou pistes cyclables, comme la voie verte identifiée entre Silans et Le Rival) : les projets étant à ce stade non localisés précisément dans le PCAET, nous ne pouvons affirmer l'absence d'impact sur le milieu naturel ; Bièvre Isère devra y être attentif le cas échéant, également durant les phases chantier, qui peuvent impacter la faune commune.

Indicateur de suivi environnemental

Nombre de points noirs du bruit du réseau routier sur le territoire et nombre de personnes exposées à des seuils supérieurs à la réglementation.

AXE STRATÉGIQUE 1 : ORGANISER UNE MOBILITÉ ET UN URBANISME DURABLES

ACTION N° 2. OPTIMISER LES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Oui	2/3	1/3

CONTEXTE

Des réductions de consommation d'énergie substantielles sont possibles en optimisant les déplacements actuels en jouant sur l'efficacité via l'écoconduite et sur la sobriété en évitant certains déplacements via le télétravail :

L'éco-conduite permet de réaliser des économies de carburant, donc d'énergie, de 15 à 20% à trajet parcouru égal. C'est donc une action tout à fait intéressante, notamment à court terme en attendant que les autres mesures agissant sur les déplacements soient mises en place.

Les déplacements domicile-travail représentent une grande part des déplacements. Or ces déplacements ne sont pas toujours nécessaires. Dans certaines activités, la mise en place d'un ou deux jours de télétravail par semaine est envisageable et permettrait de réduire de 10 à 20% les déplacements domicile-travail et donc la consommation d'énergie associée.

OBJECTIFS

L'action porte sur la mise en place d'une formation à la conduite économique et de la possibilité de télétravailler pour le personnel technique de la collectivité.

Cette action pourrait ensuite servir d'exemple et être élargie aux entreprises du territoire, en mutualisant les coûts via un groupement d'achat de la collectivité.

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
Objectif stratégique 5,7 GWh/an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	Objectif stratégique 3,75 kteq CO ₂ /an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	++	+

DESCRIPTIF

Phase 1- Organisation des stages d'éco-conduite :

Il s'agit dans un premier temps de former les agents intercommunaux et communaux et de mesurer les effets de la formation sur la consommation de carburant et les économies générées :

- 1) Identification (via la CCI) et choix d'un organisme formateur local pour les agents de la collectivité et des communes.
- 2) Organisation des sessions de formation à destination des agents.
- 3) Suivi de la consommation des véhicules.

Les formations comportent une partie théorique et une partie pratique (démonstration et conduite autonome des véhicules). A kilométrage constant et pour un véhicule donné, l'économie observée sur les consommations varie entre 10% et 20%.

Les formateurs à l'écoconduite n'étant pas très répandus, il pourrait être envisagé de former les auto-écoles du territoire à ce type de prestations pour ensuite se reposer sur elles pour former les conducteurs. La collectivité pourrait alors intervenir en soutien financier à l'élaboration de stratégies d'apprentissages (simulateurs, écoconduite sur circuits, écoconduite sur route...).

Dans un second temps, élargir l'action aux entreprises du territoire, en essayant de cibler prioritairement les entreprises ayant des salariés qui utilisent beaucoup leur véhicule (longs trajets ou déplacements très fréquents) :

- 1) communiquer autour de cette action sur le site internet de la collectivité et le bulletin intercommunal : mettre en avant l'impact environnemental et financier de l'action et donner les grandes consignes de l'éco-conduite
- 2) lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt auprès des entreprises du territoire, relayé par les chambres consulaires,
- 3) organiser une nouvelle session de formation via un groupement d'achat de la collectivité
- 4) organiser des sessions de formation pour les particuliers, à moindre coût car achat groupé ?

A l'issue de la formation, un document reprenant les conseils de la conduite écologique va être distribué aux salariés formés, ainsi qu'un questionnaire d'évaluation du stage proposé.

Phase 2 – Mise en place d'espaces de télé-travail, incitation des entreprises à développer le télétravail en espace de coworking ou à domicile, mise en place du télé-travail pour les services intercommunaux et communaux

A mettre en relation avec la pose de la fibre et du haut débit sur le territoire.

Mettre en place le télé-travail au sein de l'EPCI et des communes, en étudiant la possibilité d'héberger les personnels de l'EPCI dans les locaux communaux de leur commune de résidence. Cela permettrait de favoriser les liens entre l'EPCI et les communes.

ACTIONS EN COURS

Mise en place du, télétravail)

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Actifs des entreprises du territoire Services de l'EPCI et des communes	Bièvre-Isère Communauté Entreprises	Bièvre-Isère Communauté Ecoles de conduite	Organismes de formation à l'éco-conduite (La Poste ?) Auto-écoles du territoire CCI, CMA CNFPT

Ressources humaines

Animation du dispositif en interne, suivi des consommations de carburant par chaque service puis mise en place de l'action à destination des entreprises.

Ressources documentaires ou techniques

- Guide de Formation à l'écoconduite, ADEME, 2009 : <https://www.ademe.fr/guide-formation-a-leco-conduite>
- Nombreux sites explicatifs : www.conduiteco.fr ; www.ecoconduite.org ; <http://conduiteeconomique.com> ;

Budget

Phase	Budget prévisionnel 2019 - 2024	Action correspondant au budget
Stages d'écoconduite en interne	5 000 à 50 000 €	de 150 € à 300 € par stagiaire* de 50 à 250 stagiaires
Mise en place d'espaces de télétravail et incitation des entreprises à développer le télétravail	5 000 €	10 jours de travail du chef de projet PCAET (à optimiser avec les autres actions vers les entreprises)
Expérimentation du télétravail au sein des EPCI et des communes	30 000 €	Temps passé en interne
TOTAL	40 000 € à 85 000 €	

* Coût de stage pour un conducteur : entre 150 € pour une demi-journée et 300 à 500 € pour un stage complet avec mise en pratique sur 1 à 2 jours. Stages de rappels souhaitables dans les années suivantes.

DIFFICULTÉS IDENTIFIÉES

L'écoconduite permet des réductions de consommation conséquentes (de l'ordre de 15% par conducteur), mais l'enjeu est d'arriver à massifier l'écoconduite et toucher un large nombre de conducteurs.

A noter cependant une réduction notable du budget carburant, qui permet un amortissement du coût du stage en moins d'un an pour les grands conducteurs, professionnels ou particuliers !

CALENDRIER

2022 : phase test du déploiement des dispositifs (écoconduite, télétravail)

2023-2027 : ajustement et déploiement des dispositifs

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2027
Nombre d'agents / d'employés formés à l'écoconduite	Bièvre-Isère Communauté Entreprises	0	50 personnes
Consommation de carburant / km des véhicules de service	Bièvre-Isère Communauté Entreprises	A définir	-15 % A déterminer
Nombre de jours.homme de télé-travail mis en place	Bièvre-Isère Communauté Entreprises	0	A définir

Pour la relève des indicateurs, l'application Gecoair pourrait être utilisée. Attention néanmoins à l'anonymisation des données et à l'utilisation qui est faite des données par l'application.

Sinon, un questionnaire en direction des entreprises pourrait être mis en place en lien avec les chambres consulaires.

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATÉGIQUE 1 : ORGANISER UNE MOBILITÉ ET UN URBANISME DURABLES

ACTION N° 3. SE CONNECTER AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
1/3	Oui	1/3	3/3

CONTEXTE

Une partie des déplacements de la population de Bièvre-Isère Communauté s'effectue en direction des territoires limitrophes. Pour pouvoir agir de manière efficace sur ces déplacements, il faut assurer une continuité de prise en charge sur les territoires voisins. L'objectif est donc de se rapprocher de ces territoires pour co-construire des solutions de mobilité, sur les lignes de transports en communs et les voies vertes dédiées aux modes actifs.

OBJECTIFS

Se connecter en transports en commun et voie verte avec les territoires voisins.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
Objectif stratégique 5,7 GWh/an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	Objectif stratégique 3,75 kteq CO ₂ /an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	++	+/-

DESCRIPTIF

Etude d'avant-projet de transformation de l'ancienne voie ferrée, qui sort du territoire, en voie verte.

Pour les projets futurs, prendre contact avec les élus et techniciens des territoires voisins pour réfléchir ensemble aux questions de mobilité et d'urbanisme.

ACTIONS EN COURS

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Actifs travaillant ou résidant en dehors du territoire	Bièvre-Isère Communauté	Bièvre-Isère Communauté	Territoires voisins (CAPI), SCOT, SMTAVL, Isère Tourisme

Ressources humaines

Chef de projet PCAET.

Ressources documentaires ou techniques

Budget

Min. 2500 €/an (5 jours de travail du chef de projet PCAET)

Budget prévisionnel sur 6 ans : 12 500 € à 25 000 €

DIFFICULTÉS IDENTIFIÉES

CALENDRIER

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2027
Linéaire de voie verte réalisé (km)	Bièvre-Isère Communauté	A déterminer	A déterminer
Nombre d'utilisateurs des lignes de transports en commun	Concessionnaire des transports en commun	A déterminer	A déterminer

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Remarque générale sur les actions sur la mobilité entraînant l'éventuelle création de nouvelles infrastructures (parking de co-voiturage ou pistes cyclables, comme la voie verte identifiée entre Silans et Le Rival) : les projets étant à ce stade non localisés précisément dans le PCAET, nous ne pouvons affirmer l'absence d'impact sur le milieu naturel ; Bièvre Isère devra y être attentif le cas échéant, également durant les phases chantier, qui peuvent impacter la faune commune.

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATÉGIQUE 1 : ORGANISER UNE MOBILITÉ ET UN URBANISME DURABLES

ACTION N° 4. FAVORISER LE REPORT VERS LES MODES DOUX POUR LES COURTES DISTANCES

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Non	3/3	1/3

CONTEXTE

Une partie des déplacements de la population se fait sur de courtes ou moyennes distances et est majoritairement réalisée aujourd'hui en voiture. Sur ce type de distances, les modes doux (marche, vélo ou vélo à assistance électrique) représentent une alternative crédible et souhaitable à plus d'un titre (effet bénéfique sur l'environnement et la santé, désencombrement de l'espace). Il s'agit donc de favoriser le report de la voiture vers les modes doux sur ces distances. Cela nécessite de penser l'aménagement pour qu'il soit adapté à ces modes (agréable et sécurisé) et à sensibiliser le public sur leurs bienfaits multiples.

OBJECTIFS

Viser 50% des trajets domicile-travail courts (moins de 5 km) réalisés en modes actifs en 2050.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
Objectif stratégique 5,7 GWh/an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	Objectif stratégique 3,75 kteqCO ₂ /an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	++	+

DESCRIPTIF

1) Mettre en oeuvre le schéma des circulations douces adopté en 2022 :

- Réaliser la voie verte sur le segment Sillans - le Rival,
- Aménager d'autres segments pour mailler le territoire, en lien avec les axes de navette et les P+R.

Développer les pistes cyclables sécurisées (séparées clairement des véhicules motorisés) sur les axes où la création d'une voie verte n'est pas faisable.

2) Développer l'usage du VAE :

- par la sensibilisation : tests de 30 min lors de manifestations (Arts allumés, festival des énergies, fête du jeu...) associés à un stand et de la communication (matériel à acheter),
- par l'expérimentation en entreprise : sur le modèle développé pour Frésenius, prêts de VAE une semaine en entreprise,

Un accompagnement des volontaires a été inscrit dans la convention partenariale BIC-Ageden 2019-2020 avec la tenue d'ateliers éco-consommation (dont atelier mobilité) : cycle de 4 ateliers eco-mobilité + challenge mobilité + 1 jour de suivi, coordination, reporting.

- par le soutien à l'acquisition via :
 - o la prise en charge des frais financiers (20 vélos, 150 € par vélo) en mettant en place un partenariat financier avec un établissement bancaire,
 - o l'animation d'un groupement d'achat participatif, à confier à un ambassadeur de la mobilité en service national ?
- par l'aménagement : participation au financement de vélobox en zone hyper dense (centres-villes, HLM).

3) Soutenir les modes doux dans les communes

- Soutenir l'organisation des ramassages scolaires dans les communes (charettes, pédibus, ...)
- Proposer un schéma des circulations douces afin de permettre la création des aménagements cyclables par les collectivités ;
- Faciliter les initiatives d'entraide sur la réparation de vélo.

4) Mettre en place un réseau d'accompagnement au report de mobilité vers les modes doux

ACTIONS EN COURS

Aide à l'acquisition de VAE (250€ par foyer) et de vélos classiques (100€)

Schéma des circulations douces en cours d'adoption

Le PLUi pourrait être aussi un outil permettant d'aménager l'espace pour favoriser les modes doux.

PILOTAGE ET MOYENS

Moyens via le nouveau plan mobilité du gouvernement.

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Tout public et jeune public	Bièvre-Isère Communauté	Bièvre-Isère Communauté Bureau d'études Ageden	Communes, club-cyclo, gymnastique volontaire, citoyens proactifs, écoles et parents d'élèves

Ressources humaines

Chef de projet PCAET, animateur embauché via l'appel à projet Plan Vélo du gouvernement

Animation de l'Ageden

Ressources documentaires ou techniques

REX d'autres PDIE des territoires voisins

« Développer les modes actifs sur les territoires, étape par étape », Cahier ressources à l'usage des collectivités, ADEME, avril 2016 : <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/developper-modes-actifs-territoires-2016.pdf>

Budget

Phase	Budget prévisionnel associé 2019 -2024
Schéma des circulations douces	40 000 €
Voie verte de Bièvre	1,5 M€
Développement de l'usage du VAE à destination des entreprises	15 000 € à 50 000 €

DIFFICULTÉS IDENTIFIÉES

Moyens d'animation conditionnés à l'appel à projet « Plan vélo » du gouvernement. Si la candidature n'est pas retenue, il faudra assurer les moyens humains et financiers nécessaires d'une autre manière.

CALENDRIER

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2027
Réalisation du schéma des circulations douces	Bièvre-Isère Communauté	0	1
Réalisation de la voie verte	Bièvre-Isère Communauté	0	1
Nombre de VAE vendus et distances parcourues	Bièvre-Isère Communauté / Vendeur de VAE / Utilisateurs	0 0 km	30% des stagiaires 15 km / jour / stagiaire
Nombre de pédibus mis en place	Bièvre-Isère Communauté / Communes	0	A déterminer

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Remarque générale sur les actions sur la mobilité entraînant l'éventuelle création de nouvelles infrastructures (parking de co-voiturage ou pistes cyclables, comme la voie verte identifiée entre Silans et Le Rival) : les projets étant à ce stade non localisés précisément dans le PCAET, nous ne pouvons affirmer l'absence d'impact sur le milieu naturel ; Bièvre Isère devra y être attentif le cas échéant, également durant les phases chantier, qui peuvent impacter la faune commune.

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATÉGIQUE 1 : ORGANISER UNE MOBILITÉ ET UN URBANISME DURABLES

ACTION N° 5. PRESCRIPTION MEDICALE VELO

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoires
3/3	2021	3/3	1/3

CONTEXTE

L'activité physique modérée pratiquée régulièrement intégrant des séquences d'endurance d'au-moins 10 mn à raison d'au-moins 150 mn hebdomadaires procure un bénéfice très significatif pour l'adulte :

- elle réduit le risque d'hypertension, de cardiopathies coronariennes, d'accident vasculaire cérébral, de diabète, de cancer du sein et du colon, de dépression et de chute;
- elle améliore l'état des os et la santé fonctionnelle;
- elle améliore l'état des os et la santé fonctionnelle; et est un déterminant clé de la dépense énergétique et est donc fondamental pour l'équilibre énergétique et le contrôle du poids.

L'OMS encourage les interventions visant à promouvoir l'activité physique pour faire en sorte que la marche, le vélo et d'autres formes d'activité physique soient accessibles et puissent être pratiquées en toute sécurité.

Le vélo à assistance électrique procure, à durée égale d'utilisation, un bénéfice équivalent à celui d'un vélo classique. Il permet de s'affranchir des reliefs, d'élargir ainsi le public concerné et peut s'intégrer plus facilement en substitution de la voiture dans les déplacements quotidiens.

OBJECTIFS

L'objectif est de faciliter l'accès au vélo à assistance électrique le rendant économiquement accessible aux publics identifiés pour raison médicale pour en expérimenter l'opportunité et la faisabilité en conditions réelles avant acquisition ou location longue durée. L'objectif est de louer 10 équivalent VAE par an.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
Objectif stratégique 5,7 GWh/an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	Objectif stratégique 3,75 kteqCO ₂ /an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	++	+

DESCRIPTIF

L'action consiste à acquérir un parc de vélo à assistance électrique en vue de sa location à bas coût, sous condition de revenu, et sur recommandation expresse par un professionnel de santé. Cette action s'inscrit dans les actions menées par le Tacot dont Bièvre Isère est membre.

ACTIONS EN COURS

Analyse des modes d'organisation des professionnels de santé. Consultation pour acquisition de 20 VAE

10 VAE achetés fin 2021 et mis à disposition du Tacot.

Bièvre Isère prévoit de répondre à un appel à projets du Département au sujet de la mise en œuvre de la location de ces VAE sur prescription médicale dans le cadre de la politique Sport Santé de l'intercommunalité.

MOYENS

Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Bièvre-Isère Communauté	Bièvre-Isère Communauté	Association Le Tacot Fédération Française de cardiologie Professionnels de santé

Ressources humaines

Stagiaires

Ressources documentaires ou techniques

Recommandations mondiales en matière d'activité physique pour la santé, auteurs : OMS, date de publication: 2010, ISBN: 9789241599979

Budget

40 000 € TTC

Financement Région : 20 000 €

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Sécurisation des cheminements et du stationnement. Changement d'habitudes

Appropriation par les professionnels de santé.

CALENDRIER

2^{ème} semestre 2021

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2027
---------------------	----------------------------	----------------------	-------------------

Acquisition des VAE	Bièvre-Isère Communauté	0	20
Cumul des journées de location /(365 x nombre de VAE)		0	3650 équivalents jours de location par an

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Suivi de l'effectivité de l'usage du VAE

Indicateur de suivi environnemental

Cumul du kilométrage effectué par ce parc VAE

Valorisation de l'économie d'émission de GES sur la base de 100g de CO₂ par km.

AXE STRATÉGIQUE 1 : ORGANISER UNE MOBILITÉ ET UN URBANISME DURABLES

ACTION N° 6. DÉVELOPPEMENT DU GNV POUR LES POIDS LOURDS

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
1/3	Oui Création de la station GNV	3/3	0/3

CONTEXTE

Le Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) est une alternative aux carburants traditionnels (essence et diesel) qui posent des problèmes d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Dans sa version "verte" (bioGNV), le GNV apporte une solution aux deux problèmes. Sa version fossile (GNV à partir de gaz naturel fossile) est toutefois également intéressante dans une phase de transition puisque la motorisation gaz émet moins de polluants atmosphériques que les produits pétroliers et également un peu moins de gaz à effet de serre.

Le GNV est particulièrement intéressant pour les poids lourds, pour lesquels il constitue l'unique alternative actuelle aux produits pétroliers, et les véhicules agricoles.

OBJECTIFS

Création d'une station GNV pour poids lourds sur le territoire en assurant la prospection et l'accompagnement juridique pour constituer un noyau dur de 15 poids lourds utilisateurs.

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
N.C.	N.C.	++	+/-

DESCRIPTIF

Cette action nécessite :

- de définir les périmètres pouvant accueillir une station GNV, c'est-à-dire cumulant la présence du réseau de gaz (ou d'un projet de méthanisation suffisamment important) et le passage d'une flotte de poids lourds ou proche d'exploitations agricoles pour assurer la demande ;
- définir la pertinence d'un réseau territorial ;
- déterminer, pour les zones pré-identifiées, le potentiel : nombre de poids lourds et véhicules agricoles visés et volume de gaz nécessaire.

ACTIONS EN COURS

Accompagnement de 4 groupes d'agriculteurs dans des projets de méthanisation avec injection sur le réseau de gaz.

Ces projets pourraient être liés à la station GNV pour y vendre le biogaz produit.

PILOTAGE ET MOYENS

Cette action est à rapprocher du développement de la méthanisation.

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Transporteurs, Entreprises de logistique, BOM	Bièvre-Isère Communauté	Bièvre-Isère Communauté	CA38, GRDF, SEDI, AURAE, ADEME, Entreprises de transport/logistique, distributeurs de carburant

Ressources humaines

Ressources documentaires ou techniques

- Guide à l'attention des collectivités, Produire du biométhane et le valoriser en BioGNV sur son territoire, AURAE, 09/2018 :

<http://www.enrauvergnerhonealpes.org/fr/biogaz/produire-du-biomethane-et-le-valoriser-en-biog-nv-sur-son-territoire.html>

- Guide pour la mise en place d'une station-service bioGNC agricole, AURAE, 07/2016 :

http://www.auvergnerhonealpes-ee.fr/fileadmin/user_upload/mediatheque/raee/Documents/Publications/2016/RAEE_Guide_mise_en_place_station_service_bioGNC_agricole_septembre_2016.pdf

Budget

Budgets d'étude puis d'implantation de la station non connus.

DIFFICULTÉS IDENTIFIÉES

Il est important de sensibiliser les conducteurs de poids lourds à l'interdiction de passer à travers les centres-villes.

Un nombre de véhicules minimum abonnés à la station est nécessaire pour viabiliser sa mise en place.

Le montage juridique des stations peut être complexe : AURAE pourra être partenaire technique sur ce volet.

CALENDRIER

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2027
---------------------	----------------------------	----------------------	-------------------

Réalisation de l'étude de faisabilité	Bièvre-Isère Communauté	0	1
Volume de GNV vendu annuellement	Exploitant de la station	0 m3	Pas d'objectif

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Au maximum, il s'agira d'encourager le bio-GNV en priorité. Il conviendra toutefois, dans la mesure du possible et des leviers d'actions de la collectivité par rapport aux transporteurs circulant sur le territoire, de promouvoir également la sobriété (écoconduite, optimisation du chargement, des trajets...), par la diffusion de la Charte « Objectif CO₂, les transporteurs s'engagent », par exemple, en parallèle des actions de communication/diagnostic autour du GNV.

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATÉGIQUE 1 : ORGANISER UNE MOBILITÉ ET UN URBANISME DURABLES

ACTION N°7. DÉVELOPPEMENT DE L'AUTO-PARTAGE ET DU COVOITURAGE

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
1/3	Oui Mise en place d'une plateforme	3/3	1/3

CONTEXTE

On constate une forte dépendance de la population au véhicule particulier et à l'autosolisme.

En milieu rural, la plupart des ménages possède plusieurs voitures. La possession d'un véhicule personnel n'a de sens financièrement que si son usage est régulier. Ainsi, les personnes ayant besoin d'une voiture pour se déplacer occasionnellement sont tentés, faute d'une offre de location adaptée, d'acquérir une voiture et d'ensuite rentabiliser son achat en s'en servant régulièrement. L'auto-partage et le covoiturage interviennent comme une alternative en permettant l'accès à un véhicule lorsque nécessaire sans pour autant le posséder. De ce fait, ces deux solutions agissent sur les déplacements non nécessaires qui rentabilisent la possession d'une voiture.

Le cas de l'autopartage des entreprises/administrations est particulièrement intéressant. Plus que le simple effet d'échelle (mutualisation d'un véhicule entre plusieurs personnes), il permet un foisonnement des usages : les entreprises ayant des besoins de mobilité la semaine là ou certains particuliers n'ont besoin d'un véhicule que le week-end pour leurs loisirs.

OBJECTIFS

Mise en place d'une plateforme d'autopartage sur le territoire.

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
Objectif stratégique 5,7 GWh/an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	Objectif stratégique 3,75 kteqCO ₂ /an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	++	+

DESCRIPTIF

Favoriser l'auto-partage en :

- communiquant sur cette solution,
- renforçant l'offre de la collectivité (pose de boîtiers électroniques pour e-NV200 et Zoé),

- soutenant les porteurs de projets particuliers ou entreprises via la communication et la prise en charge de la fourniture et de la pose de boîtiers électroniques pour les véhicules mis en autopartage koolicar avec engagement de durée,
- prenant en charge le mi-tarif pour les spectacles Bièvre Isère avec autopartage.

Favoriser le covoiturage en :

- adaptant les infrastructures routières au covoiturage de type "Lane",
- établissant des liens entre les entreprises du territoire,

ACTIONS EN COURS

Autopartage de véhicule déjà mis en place par Bièvre-Isère Communauté

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Tous publics	Bièvre-Isère Communauté	CD38	Pôle culture, communes, entreprises (Frésenius, Aéroport Grenoble Alpes Isère, Rossignol)

Ressources humaines

Chef de projet PCAET

Ressources documentaires ou techniques

Budget

10 000 € en 2019-2020

DIFFICULTÉS IDENTIFIÉES

Pour que l'autopartage soit une solution fonctionnelle, il faut une certaine densité de véhicules disponibles. Cette densité a été évaluée à 40 véhicules pour le territoire de la collectivité.

CALENDRIER

2019 – 2020 : étude pour la mise en place d'une plateforme d'autopartage sur le territoire.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2027
Mise en place d'une plateforme d'autopartage	Bièvre-Isère Communauté	0	1
Nombre de véhicules en autopartage et kilométrage annuel	Gestionnaire de la plateforme	A déterminer	A déterminer

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

L'autopartage ne doit pas venir substituer des trajets fait habituellement en transport en commun, en vélo ou à pied, car il serait dans ce cas contre-productif en terme de baisse des consommations d'énergie et des émissions de CO₂. Il doit se substituer plutôt à l'achat d'une deuxième voiture. L'implantation de l'offre doit donc être réfléchie et priorisée en ce sens, en privilégiant les zones où l'usage de la voiture est la plus nécessaire, et non dans les zones les mieux desservies ou les plus denses, même si cette notion est toute relative sur le territoire de Bièvre Isère.

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATÉGIQUE 1 : ORGANISER UNE MOBILITÉ ET UN URBANISME DURABLES

ACTION N° 8. DÉVELOPPER LE TÉLÉTRAVAIL ET DES ESPACES DE COWORKING

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Oui	2/3	1/3

CONTEXTE

La mobilité représente 22 % des émissions de GES du territoire soit 142 kt de CO₂e et 24 % de la consommation d'énergie soit 288 GWh, ultra-majoritairement d'origine fossile.

Les trajets domicile travail représentent 104 GWh, soit le tiers des consommations d'énergie des déplacements des habitants.

Le télétravail, en supprimant un certain nombre de déplacements, est un levier efficace de réduction des consommations des transports : deux jours de télétravail par semaine permettent de réduire de 40% l'impact des trajets domicile-travail d'une personne. Appliqué aux cadres et professions intellectuelles supérieures et à 50% des professions intermédiaires résidant sur le territoire, le télétravail pourrait permettre d'économiser environ 23 GWh, sur la base de deux jours par semaine.

La crise sanitaire de 2020-2021 a conduit au déploiement massif du télétravail pour les métiers le permettant. Suite à cette « expérience forcée », beaucoup d'entreprises et de salariés souhaitent continuer à pratiquer le télétravail de manière pérenne.

Par ailleurs, Bièvre Isère Communauté a pour objectif de doter son territoire d'un réseau de tiers-lieux, afin notamment d'apporter une réponse à l'isolement des entrepreneurs et aux problèmes de mobilité.

OBJECTIFS

Permettre le développement du télétravail dans de bonnes conditions par la sensibilisation des employeurs du territoire (dont les collectivités et administrations) et la création d'espaces de coworking.

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
Objectif stratégique 5,7 GWh/an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	Objectif stratégique 3,75 kteq CO ₂ /an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	++	+

DESCRIPTIF

L'action joue sur deux volets complémentaires :

Sensibilisation des employeurs

Il s'agit ici de communiquer auprès des employeurs du territoire, et si possible également auprès des principaux employeurs extérieurs, pour les encourager à mettre une politique interne en faveur du télétravail.

1. Identifier les secteurs/employeurs cibles (les plus adaptés à la mise en place du télétravail).
2. Déployer une campagne de communication/sensibilisation ciblée, en soulignant les bénéfices du télétravail pour les salariés et les employeurs et en soulignant les bonnes pratiques à adopter.

En complément, un « conseiller télétravail » pourrait être mis en place en collaboration avec la CCI pour orienter les entreprises en cas de questions.

La sensibilisation des entreprises aux bonnes pratiques à mettre en place pour assurer le bien être des salariés en télétravail sera intégrée à l'action afin d'assurer la pérennité des mesures adoptées par les employeurs.

Création d'espaces de coworking/tiers lieux¹

De nombreuses personnes ne peuvent pas travailler depuis chez elles dans de bonnes conditions, pour des raisons matérielles et/ou d'ordre psychologique (besoin de dissocier physiquement le temps de travail et le temps personnel par exemple).

Il s'agit donc ici de mettre à disposition de ces personnes un lieu adapté au télétravail (postes de travail confortables, connexion internet de qualité, espace de convivialité...) proche de chez elles.

L'action s'appuiera sur l'étude d'opportunité menée par Relais d'Entreprises au 1^{er} semestre 2022 en partenariat avec Bièvre Isère Communauté afin de recenser les besoins et idées d'espaces, d'usages, de services et d'animations des actifs, employeurs, associations et habitants. Les conclusions de l'étude, si elles sont positives permettront de déterminer les conditions de faisabilité de ces espaces et d'engager les étapes suivantes :

1. Identifier si possible dans chaque commune et en lien avec les élus communaux un lieu pouvant faire office d'espace de coworking et/ou de tiers lieu à vocation plus large (local public ou privé vacant ou pouvant être libéré de son usage actuel, ou, si nécessaire, parcelle adaptée à la construction d'un nouveau bâtiment).
2. Sélectionner les lieux les plus adaptés en prenant en compte le maillage du territoire et l'ampleur des travaux à mener.
3. Définir les modalités de portage et de financement.
4. Réaliser les aménagements nécessaires et faire connaître les espaces de coworking créés.

ACTIONS EN COURS

Etude d'opportunité pour la création d'un réseau d'espaces de vie, de travail et d'activités partagés, menée par Relais d'Entreprises en partenariat avec Bièvre Isère Communauté.

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
--------	------------------	----------------	-------------

¹ Le terme de tiers-lieux fait référence au troisième lieu qui n'est ni la maison, ni le lieu de travail habituel mais un espace de travail connecté et réunissant les services associés nécessaires. La notion de tiers-lieux regroupe ainsi une multitude de possibilités : espaces de coworking, salle de visioconférence et de réunions, ateliers partagés, ou encore des espaces de médiation numérique et culturelle, fab lab, espaces de convivialité...

Entreprises Autres employeurs publics et privés	Bièvre-Isère Communauté (service économie) et autres porteurs de projet	Prestataires	CCI
--	---	--------------	-----

Ressources humaines

Services de Bièvre-Isère Communauté

Ressources documentaires ou techniques

Budget

Selon les travaux nécessaires

DIFFICULTÉS IDENTIFIÉES

Identification des lieux

Financement des travaux

CALENDRIER

2022 : étude d'opportunité et repérages dans chaque commune

2023 : sélection des lieux à aménager

2023 – 2026 : montage des projets et travaux

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2027
Nombre d'espaces de coworking sur le territoire	Bièvre Isère Communauté	0	à déterminer
Nombre de personnes utilisant les espaces de coworking du territoire	Bièvre Isère Communauté	0	à déterminer

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

La promotion des matériaux biosourcés, recyclés ou recyclables et la bonne gestion des déchets de chantier dans les actions concernant la rénovation des bâtiments pourrait renforcer les impacts positifs de cette action.

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATÉGIQUE 1 : ORGANISER UNE MOBILITÉ ET UN URBANISME DURABLES

ACTION N°9. RAPPROCHER LES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES DES HABITANTS

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Oui	2/3	1/3

CONTEXTE

La mobilité représente 22 % des émissions de GES du territoire soit 142 kt de CO₂e et 24 % de la consommation d'énergie soit 288 GWh, ultra-majoritairement d'origine fossile.

Les trajets domicile-autre (ces derniers étant définis par l'INSEE comme les déplacements pour le travail non fixe, les courses et achats, les affaires personnelles ou professionnelles...) représentent le tiers des consommations d'énergie des déplacements des habitants. Beaucoup de ces déplacements sont dus au fait que la plupart des services se concentrent dans les principaux pôles du territoire, les habitants des zones rurales devant rapidement faire 30 ou 45 minutes de route pour y avoir accès.

Le rapprochement des services, en réduisant les distances et temps de trajets constitue donc un levier efficace de réduction des consommations des transports et représente aussi un vecteur de renforcement de la vie locale.

OBJECTIFS

Permettre à l'ensemble des habitants d'avoir accès à un panel d'équipements et de services à moins de 15 minutes en voiture de son domicile et ainsi réduire l'impact des trajets domicile-autre.

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
Objectif stratégique 5,7 GWh/an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	Objectif stratégique 3,75 kteq CO ₂ /an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	++	+

DESCRIPTIF

- 1) Recréer un tissu économique dans les bourgs du territoire.
 - Favoriser et encourager la multiplication des marchés locaux hebdomadaires dans les villages ruraux.
 - Renforcer l'offre de commerces de proximité en soutenant les commerces qui s'installent dans des zones plus rurales.

- 2) Recentrer autant que possible les services publics autour des mairies
- 3) Soutenir et encourager les initiatives de partage et de troc entre habitants en communiquant à ce sujet

ACTIONS EN COURS

La commune de la Cote Saint André s'est engagée dans le dispositif Petites villes de demain qui a pour but de soutenir la redynamisation des petites villes rurales de moins de 20 000 habitants

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Commerces Communes Etat	Bièvre-Isère Communauté Communes Porteurs de projet privés	Communes ?	

Ressources humaines

Futur chargé de mission PCAET/COT

Ressources documentaires ou techniques

Budget

Selon les travaux nécessaires

DIFFICULTÉS IDENTIFIÉES

Identification des lieux

Financement des travaux

CALENDRIER

2022 : repérages dans chaque commune

2023 : sélection des lieux à aménager

2023 – 2026 : montage des projets et travaux

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2027
---------------------	----------------------------	----------------------	-------------------

Nombre de communes avec un panel de services conséquent ²	Bièvre Isère Communauté	0	à déterminer
Part de la population du territoire habitant dans ces communes	Bièvre Isère Communauté	0	à déterminer

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

La promotion des matériaux biosourcés, recyclés ou recyclables et la bonne gestion des déchets de chantier dans les actions concernant la rénovation des bâtiments pourrait renforcer les impacts positifs de cette action.

Indicateur de suivi environnemental

² A minima les services suivants : poste/tabac presse, boulangerie, épicerie, médecin/maison de santé...

AXE STRATÉGIQUE 2 : GÉRER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

ACTION N° 10. DÉPLOIEMENT D'UN OUTIL FONCIER FORESTIER INTERCOMMUNAL

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Oui	3/3	1/3

CONTEXTE

Alors que le bois énergie est la principale ressource renouvelable du territoire, son morcellement foncier très important empêche d'une part sa gestion rationnelle, tant en terme de production que de gestion biodiversitaire, et d'autre part la création d'infrastructures de desserte ou d'exploitation. L'identification des ayants-droits est de plus en plus souvent impossible ou incertaine, le recouvrement de l'impôt n'ayant pas été diligenté ou bien parce que les successions sont restées indivisées, parfois sur plusieurs générations, ce qui entrave toute prise de décision pour la parcelle elle-même, mais aussi pour les parcelles voisines lorsqu'un projet collectif tente d'émerger. Cette absence de gestion pénalise le stockage du Carbone, d'autant plus efficace que la régénération et la croissance sont rapides, l'adaptation au changement climatique (menace sur le chataignier), la production de bois-énergie et de bois de C-stockage, et la préservation des écosystèmes forestiers à enjeux.

Les SAFER sont limitées dans leur action par une réglementation conçue pour les cycles annuels de la production agricole (trente ans pour la forêt) : elle ne peuvent pas garder des parcelles « en portefeuille » plus de 5 ans. Les Etablissements Publics Fonciers Locaux sont cantonnés aux zones urbaines.

Les évolutions législatives récentes (Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (2014) (biens vacants sans maîtres), la loi pour la transition énergétique (énergie renouvelable, adaptation des essences aux changements climatiques, stockage et captation du Carbone atmosphérique et la loi NOTRe (2015) (structuration et extension des compétences communautaires) et la Loi sur la biodiversité (2016) ont créé un environnement juridique inédit ouvrant des perspectives nouvelles.

OBJECTIFS

L'objectif est de déployer un outil foncier afin de rassembler cette propriété éparse au profit d'un organisme d'intérêt général dont la mission serait de procéder par ventes, achats ou échanges amiables, à la constitution de tenements de taille critique.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
N.A.	N.C.	0	+

DESCRIPTIF

Il est attendu de cet outil les fonctions suivantes :

1. Portage foncier : Recevoir en dotation les parcelles vacantes et sans maitre, acheter les parcelles ne trouvant pas preneur, détenir des surfaces forestières en stock pour vente ou échange, détenir des surfaces forestières en patrimoine pour l’approvisionnement de chaudières communales ou pour des espaces de biodiversité, Assurer l’entretien et la sécurité des parcelles détenues
2. Mutualisation : Mettre en commun avec les communes des ressources techniques pour mettre en œuvre effectivement les procédures contribuant à la réduction du morcellement foncier forestier, se défendre ou négocier les contestations relatives à la mutation de biens vacants sans maitre et mutualiser les éventuelles mesures d’indemnisation amiables ou contentieuses
3. Gestion exemplaire : Mettre en œuvre des plans de gestion durable des parcelles détenues et labellisation, mettre en œuvre la gestion des espaces de biodiversité ;
4. Animation foncière : Participer ou contribuer aux actions d’animation foncière locales, notamment à l’occasion des projets de desserte, mettre à la Bourse les parcelles non patrimoniales et veiller aux offres spontanées, veille au titre du droit de préférence, mobiliser des financements ou des dons en nature participatifs ;
5. AMO/maitrise d’œuvre/mandat : Conduire des actions de mutation foncière collective de type ECIR, conduire pour les communes des actions de mutation foncière de type bien vacant sans maitre

ACTIONS EN COURS

Mise en place d’une prestation avec le CNPF et la SAFER.

Recrutement en cours d’un animateur pour l’outil foncier forestier dans le cadre d’un appel à projet DRAAF pour lequel Bièvre Isère a été retenu.

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d’ouvrage	Maître d’œuvre	Partenaires
Communes	Bièvre-Isère Communauté	Bièvre-Isère Communauté Bureau d’études	De 1 ^{er} rang : Association des propriétaires forestiers de Bonnevaux et Chambaran, Association Syndicale Libre de Gestion Forestière du Bas Dauphiné Autres partenaires associés : SAFER, CRPF, Département, COFOR, Sylv’ACCTES, DDT de l’Isère, Chambre d’agriculture.

Ressources humaines

Soutien technique du département

Ressources documentaires ou techniques

Budget

Temporalité	Budget Bièvre-Isère Communauté	Budget partenaires et financements sollicités	Budget total
2019-2023	20 000 € TTC	80% de financement par les partenaires	100 000 €

DIFFICULTÉS IDENTIFIÉES

Caractère sensible d'un sujet touchant à la propriété privée. Gouvernance, robustesse au temps long.
Besoin d'inscrire l'action dans une logique compatible avec le cycle long (>30 ans) propre à la forêt.

CALENDRIER

Mobilisation de l'outil sur 4 communes d'ici 2023 (échéance fixée par l'AAP de la DRAAF.)

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2027
Réalisation de l'étude	Bièvre-Isère Communauté	0	1
Nombre de parcelles acquises et surfaces associées	Bièvre-Isère Communauté	0 ; 0 ha	A déterminer

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Une attention doit être portée à orienter les parcelles rassemblées vers une gestion durable de la forêt et respectueuse de l'environnement.

Indicateur de suivi environnemental

Prise en compte de la gestion environnementale dans les parcelles rassemblées.

AXE STRATÉGIQUE 2 : GÉRER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

ACTION N° 11. ANTICIPER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE RENOUVELLEMENT SYLVICOLE

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
1/3	Non	1/3	3/3

CONTEXTE

Sur le territoire, le châtaignier dépérit et est sensible à l'arrivée de nouveaux ravageurs du fait du réchauffement climatique. Les peuplements de résineux et de hêtres vont également certainement se réduire au profit d'aires bioclimatiques plus au nord ou en altitude. Il est donc important d'accompagner ces évolutions de la forêt, ressource primordiale pour le territoire et le stockage de carbone.

OBJECTIFS

Soutenir l'action des chartes forestières pour adapter la forêt au changement climatique.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
N.A.	N.C.	+	++

DESCRIPTIF

Poursuivre le soutien aux chartes forestières sur les études d'adaptation de la forêt au changement climatique. En particulier, profiter du renouvellement du plan d'action des Chartes Forestières en 2019 et 2021 pour inscrire l'adaptation au changement climatique des forêts comme un objectif opérationnel majeur, via la réorientation du budget vers des actions entrant dans ce cadre et/ou en augmentant l'enveloppe globale allouée aux chartes.

La charte forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux prévoit une étude approfondie afin de proposer de nouveaux itinéraires et de nouvelles essences, ainsi que des compensations financières en services rendus par la forêt, notamment en eau et stockage carbone.

La charte forestière de Chambaran prévoit un bilan des essais de plantation réalisés antérieurement. Cela peut découler sur des choix stratégiques afin d'anticiper le comportement des forêts face au changement climatique.

Les chartes forestières travaillent aussi sur le parcelllement des forêts, afin de les gérer au mieux.

L'installation de nouvelles essences peut profiter du renouvellement de peuplements dégradés qui peuvent eux-mêmes être valorisés, dans une logique d'économie circulaire.

Par ailleurs, une surveillance des déboisements et des phénomènes de coupes rases pourra réduire l'impact de l'exploitation de la forêt sur la biodiversité.

ACTIONS EN COURS

Les CFT travaillent sur les relations entre modes de gestion et adaptation.

Un travail est mené au niveau départemental sur le robinier.

Études de la charte forestière Bas-Dauphiné et Bonnevaux.

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Communes, Association des Propriétaires Forestiers de Bonnevaux et Chambaran, Association Syndicale Libre de Gestion Forestière du Bas Dauphiné, Usagers éco- aménitaires	Bièvre-Isère Communauté	Chartes Forestières du Bas-Dauphiné- Bonnevaux et de Chambaran	Conseil départemental 38, SAFER, CRPF, Association des Propriétaires Forestiers de Bonnevaux et Chambaran, Association Syndicale Libre de Gestion Forestière du Bas Dauphiné, COFOR, Sylv'ACCTES, DDT de l'Isère, Chambre d'agriculture ONF, SERFOB, AURA, ADEME

Ressources humaines

Ressources humaines des chartes forestières.

Ressources documentaires ou techniques

Programme d'action des chartes forestières de Chambaran et du Bas-Dauphiné et Bonnevaux.

Budget

2300 euros/an de subventions aux chartes forestières

DIFFICULTÉS IDENTIFIÉES

Le morcellement foncier important sur le territoire.

CALENDRIER

Programme d'action 2014-2019 pour le Bas-Dauphiné et Bonnevaux

Programme d'action 2018-2021 pour Chambaran

Renouvellement des programmes d'action des chartes en 2019 et 2021, en orientant le travail des chartes sur l'adaptation des forêts au changement climatique.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2027
Surfaces de forêts faisant l'objet d'une gestion adaptative	CFT BDB	A définir	A définir
	CFT Chambaran	A définir	A définir

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

La thématique de la séquestration carbone est globalement peu abordée dans le plan d'actions. Il convient de renforcer ce volet notamment dans les actions 8 et 9 (volet sylvicole), et 12 (volet agricole).

Le robinier a été identifié comme essence intéressante pour le bois d'industrie/bois d'œuvre par son caractère imputrescible. Il est néanmoins considéré comme espèce invasive dans certains cas.

La prévention des incendies de forêt gagnerait à être intégrée dans cette action. Ce risque étant amplifié par le réchauffement climatique, il semble nécessaire de prendre les mesures d'anticipation nécessaires.

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATÉGIQUE 2 : GÉRER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

ACTION N° 12. PLANTER DES ARBRES LE LONG DES ROUTES

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
2/3	Oui	2/3	1/3

CONTEXTE

Alors que le bois énergie est la principale ressource renouvelable du territoire, son morcellement foncier très important empêche d'une part sa gestion rationnelle, tant en terme de production que de gestion biodiversitaire, et d'autre part la création d'infrastructures de desserte ou d'exploitation. Une grande partie de la forêt étant privée (74% à l'échelle du département d'après l'Inventaire Forestier National), la production de bois maîtrisée directement par les collectivités est assez peu importante.

Par ailleurs, les collectivités possèdent des surfaces importantes (et accessibles) le long des routes, qui peuvent être mobilisées pour planter des arbres.

OBJECTIFS

Développer la plantation systématique d'arbres le long des routes lorsque c'est possible, afin de bénéficier d'une production de bois locale maîtrisée par les collectivités et d'un ombrage limitant la surchauffe du bitume en été.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
N.A.	N.C.	0	+

DESCRIPTIF

Etude préalable

Il s'agit ici de bien définir les contours de l'action :

1. Identifier les sections de routes départementales et communales adaptées à la plantation d'arbres et chiffrer le linéaire concerné.
2. Identifier les essences les plus adaptées et les conditions de plantation (espacement notamment).
3. Construire un plan de financement intégrant l'investissement nécessaire, les coûts d'entretien, les revenus issus de la vente du bois et les co-bénéfices environnementaux du projet (ombrage, création de nouveaux habitats pour certaines espèces, séquestration carbone...).

Mise en œuvre

Une fois l'étude préalable terminée et les financements sécurisés, l'action pourra être progressivement mise en œuvre :

1. Planification des chantiers de plantations.
2. Plantations échelonnées.
3. Entretien des arbres plantés.
4. Coupe et transport du bois une fois les arbres arrivés à maturité.
5. Vente et/ou utilisation directe en interne.

ACTIONS EN COURS

Néant.

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Département Communes	Département Communes Chartes forestières	Département Communes	ONF

Ressources humaines

Services techniques du Département et des communes

Ressources documentaires ou techniques

Budget

Selon le nombre d'arbres à planter.

DIFFICULTÉS IDENTIFIÉES

Financement de l'investissement.

CALENDRIER

Etude préalable : 2023

Mise en œuvre opérationnelle : A partir de 2024

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2027
Nombre d'arbres plantés	Département Communes	Inconnu	A déterminer

Linéaire de route planté	Département Communes	Inconnu	A déterminer
Volume de bois récolté	Département Communes	0	A déterminer
Carbone séquestré	Bièvre Isère Communauté	0	A déterminer

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Une attention doit être portée à assurer une gestion de ces plantations durable et respectueuse de l'environnement.

Le développement du bois énergie doit faire l'objet de mesures de précaution concernant la régénération de la ressource forestière, et les activités sylvicoles doivent avoir lieu dans le respect de la biodiversité présente sur le site, en particulier dans les espaces identifiés et repérés comme à forte valeur environnementale (ZNIEFF, zones humides, zone Natura 2000...). Les zones les plus sensibles pourront être exclues de toute exploitation. Le Guide « *La récolte raisonnée des rémanents en forêt* » de l'ADEME³ (2006) donne des préconisations générales, et par type de sols à rappeler ou porter à la connaissance des acteurs si besoin.

Les zones de plantation et les essences plantées devront être sélectionnées soigneusement afin de ne pas porter atteinte à d'éventuelles zones à forte valeur environnementale.

Indicateur de suivi environnemental

³ https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/20140523_recolte-remanents-foret.pdf

AXE STRATÉGIQUE 3 : ATTÉNUER LES IMPACTS DES BÂTIMENTS ET DE LEUR USAGE

ACTION N° 13. AIDES AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Oui Mise en place du dispositif nécessaire	3/3	1/3

CONTEXTE

La rénovation énergétique performante du parc ancien de logement est une priorité pour atteindre les objectifs de réduction des consommations énergétiques (le secteur résidentiel représentant un tiers des consommations énergétiques du territoire). La création d'une plateforme de rénovation qui structure une offre appropriée pour les particuliers vise à amplifier cette dynamique. En outre elle favorisera le développement d'une filière professionnelle locale de la rénovation.

OBJECTIFS

Massifier les projets de rénovation énergétique des logements en apportant une aide efficace aux travaux et en apportant aux habitants une information de qualité sur les travaux de rénovation énergétique, notamment via la mise en avant de bonnes pratiques.

Objectif : rénover 300 logements dans le cadre de la PTRE d'ici 2027 (avec une montée progressive en puissance : 40 logements/an en moyenne sur les 3 premières années).

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
620 MWh/an pour 50 logements rénovés par an en moyenne	91 teqCO ₂ /an pour 50 logements rénovés par an en moyenne	+	+/-

DESCRIPTIF

Pour atteindre les objectifs, une Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) sera mise en place. Une telle structure a pour but de centraliser l'information, le conseil et les aides à la rénovation énergétique pour une meilleure lisibilité auprès du particulier.

Phase 1 - Travail en amont de la mise en œuvre opérationnelle :

Travail avec les co-maitres d'ouvrages, mise en place des groupes de travail avec les chargés de missions de la collectivité et les partenaires concernés (groupe accompagnement des ménages, groupe accompagnement de l'offre des artisans, groupe communication).

Il s'agira d'apporter un conseil de qualité et d'accompagner financièrement les propriétaires (occupants ou bailleurs) dans leurs travaux en :

- ciblant les aides sur les logements anciens (avant 1980),
- ciblant la rénovation des logements sociaux,
- ciblant les aides sur les coeurs de bourgs, pour accompagner leur redynamisation
- garantissant un accompagnement et un conseil de qualité et adapté aux propriétaires qui voudraient rénover leur logement : la collectivité doit être garante de l'information donnée (lutter contre le démarchage abusif et apporter un conseil technique et de recherche de subvention),
- maintenant un conseil de proximité pour les personnes n'ayant pas accès à internet.
- formant les élus des communes à la thématique de la rénovation et leur faisant connaître et relayer le dispositif.

Phase 2 - Lancement de la plateforme de renovation et période test

Démarrage opérationnel à l'automne 2023, puis phase de test de 2024 à 2025.

Phase 3 – Adaptation du dispositif suite à la phase test

Ajustement du fonctionnement et du financement du dispositif à hauteur des objectifs envisagés selon les résultats de la phase de test.

ACTIONS EN COURS

Un PIG est en cours sur le territoire, porté et animé par le département.

La convention partenariale BIC-Ageden inclut déjà des actions visant la rénovation énergétique des logements (EIE, permanences renforcées, mise à disposition de thermokits...). La mise en place d'une PTRE vise à synthétiser et renforcer ces dispositifs.

Il existe de plus depuis 2021 une plateforme du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) à l'échelle du département.

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Propriétaires occupants et bailleurs	Bièvre-Isère Communauté	Ageden	Ageden, Soliha, Bailleurs sociaux, Professionnels du bâtiment, Département, ANAH ?

Ressources humaines

Ressources documentaires ou techniques

Guide ADEME de comparaison des PTRE :

<https://www.ademe.fr/renovation-energetique-lhabitat-15-initiatives-territoires>

Qu'est-ce qu'une PTRE :

<https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/integrer-lenvironnement-domaines-dintervention/renovation-lhabitat/dossier/organiser-plateforme-renovation-energetique/enjeu-collectivites>

Budget

78 000 euros prévus sur 6 ans (mise en place de la PTRE et financement du dispositif par la suite).

DIFFICULTÉS IDENTIFIÉES

CALENDRIER

2023 – Phase 1 : travail en amont de la mise en œuvre opérationnelle

2024 – 2025 – Phase 2 : mise en œuvre opérationnelle et phase test

2025 - 2027 – Phase 3 : adaptation et poursuite du dispositif.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2027
Nombre et caractéristiques (techniques, montant des travaux) des rénovations engagées par la PTRE	Ageden	0	300 (50 par an en moyenne)

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

La promotion des matériaux biosourcés, recyclés ou recyclables et la bonne gestion des déchets de chantier dans les actions concernant la rénovation des bâtiments pourrait renforcer les impacts positifs de cette action.

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATÉGIQUE 3 : ATTÉNUER LES IMPACTS DES BÂTIMENTS ET DE LEUR USAGE

ACTION N°14. AMÉLIORER LA QUALITÉ THERMIQUE DU PARC RÉSIDENTIEL SOCIAL ET COMMUNAL

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Oui Mise en place du dispositif nécessaire	3/3	1/3

CONTEXTE

Le territoire de Bièvre Isère, bien que marqué par la prédominance de logements individuels privés, dispose d'un parc de logements locatifs sociaux et communaux relativement conséquent. En effet, près de 1800 logements locatifs sociaux sont présents sur le territoire, ainsi que 150 logements communaux. Près de 70% du parc social est composé de logements collectifs.

Cette offre en logements locatifs sociaux et communaux répond à un besoin important d'accès au logement pour de nombreux ménages à faibles ressources. Toutefois, ce parc locatif est relativement ancien sur le territoire (40 % date d'avant 1977). Seuls 743 logements disposent d'une étiquette énergétique, et parmi eux, près de 30% sont repérés comme les plus énergivores (classe F et G), ce qui représente un potentiel de 222 logements. Ce taux est nettement supérieur à la moyenne départementale, qui est de 10%.

Cette situation peut donc engendrer des risques de précarité énergétique pour certains ménages.

Dans le cadre du PLH, Bièvre Isère Communauté souhaite donc faciliter la rénovation énergétique du parc de logements sociaux et communaux.

OBJECTIFS

A travers son PLH, Bièvre Isère souhaite faciliter, pendant 6 ans, la rénovation :

- d'au moins 100 logements locatifs sociaux
- de 15 logements locatifs communaux

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
248 MWh/an pour 20 logements rénovés par an en moyenne	36 teqCO ₂ /an pour 20 logements rénovés par an en moyenne	+	+/-

DESCRIPTIF

Pour atteindre cet objectif, Bièvre Isère a prévu 2 actions ciblées dans son PLH :

- **Action 6 : Soutien à la réhabilitation des logements locatifs sociaux**
 - Objectif : 100 logements rénovés en 6 ans
 - Identification des résidences prioritaires avec les bailleurs sociaux et les communes
 - Aide de Bièvre Isère :
 - Subvention directe aux bailleurs sociaux : 2 000 €/logement, pour un montant de travaux minimum de 20 000 € par logement
 - Garantie des emprunts contractés par les bailleurs
- **Action 7 : Aide à l'amélioration des logements communaux**
 - Objectif : 15 logements communaux rénovés sur les 6 ans du PLH
 - 11 communes potentiellement concernées
 - Aide de Bièvre Isère :
 - Subvention directe aux communes entre 5 000 € et 8 000 € selon le niveau de loyer pratiqué
 - Aide conditionnée à un niveau D du DPE atteint suite aux travaux
 - Accompagnement préalable au montage du projet assuré par SOLIHA, dans le cadre de l'aide du Département de l'Isère

ACTIONS EN COURS

Le PLH actuel de Bièvre Isère prévoit déjà des aides en direction des communes et des bailleurs sociaux pour la rénovation des logements.

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Bailleurs sociaux Communes	Bièvre Isère Communauté	Entreprises de rénovation	AGEDEN, SOLIHA, Département

Ressources humaines

Ressources documentaires ou techniques

Budget

- Le budget de l'action 6 consacrée à la rénovation des logements locatifs sociaux est de **200 000 € pour 6 ans**, soit en moyenne 33 000 €/an. Il convient aussi de prévoir les garanties d'emprunt, qui ne rentrent pas dans le budget de la collectivité.
- Le budget de l'action 7 du PLH consacrée à la rénovation des logements communaux est de **75 000 € pour 6 ans**.

DIFFICULTÉS IDENTIFIÉES

Les logements locatifs sociaux et communaux sont propriété de bailleurs sociaux ou de communes, qui ont la responsabilité de la gestion de leur logements. Les bailleurs disposent donc de critères qui justifient une mise en rénovation, dans un contexte budgétaire plus contraint.

CALENDRIER

Démarrage : fin 2019

Fin des actions : fin 2025

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2025
Nombre de logements locatifs sociaux réhabilités	Services urbanisme et logement	0	100
Nombre de logements communaux rénovés	Services urbanisme et logement	0	15

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

La promotion des matériaux biosourcés, recyclés ou recyclables et la bonne gestion des déchets de chantier dans les actions concernant la rénovation des bâtiments pourrait renforcer les impacts positifs de cette action.

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATÉGIQUE 3 : ATTÉNUER LES IMPACTS DES BÂTIMENTS ET DE LEUR USAGE

ACTION N°15. AIDE À LA PRODUCTION/AMÉLIORATION DE LOGEMENTS LOCATIFS PRIVÉS AINSI QU'AUX TRAVAUX POUR L'ACCESSION DANS LE BÂTI ANCIEN DES CENTRES BOURGS ÉQUIPÉS

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	2022	3/3	1/3

CONTEXTE

Les principaux centres-bourgs anciens sont concernés par la vacance des logements et concentrent les problématiques de dégradation de l'habitat, occupé ou non. Plusieurs leviers peuvent concourir à la production de logements de qualité dans les bâtiments anciens, dont l'accession à la propriété et la rénovation de logements locatifs privés.

Aussi, dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat, afin de soutenir les ménages modestes et valoriser le bâti ancien, Bièvre-Isère a choisi :

1. d'accompagner les accédants modestes pour la rénovation de logements anciens en centre bourg,
2. de favoriser l'amélioration du parc privé ancien et la remise sur le marché de logements locatifs à loyer modéré en centre bourg.

OBJECTIFS

A travers son PLH, Bièvre Isère souhaite faciliter, pendant 6 ans, la rénovation de :

- 30 logements de logements locatifs privés
- 40 logements en accession dans l'ancien

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
248 MWh/an pour 20 logements rénovés par an en moyenne	36 teqCO2/an pour 20 logements rénovés par an en moyenne	+	+/-

DESCRIPTIF

Pour atteindre cet objectif, Bièvre Isère a prévu 2 actions ciblées dans son PLH :

Action 10 : Aide à la production/amélioration de logements locatifs privés dans le bâti ancien des centres bourgs équipés

- 1) Localisation : centres-bourgs équipés (zone UA du PLUi) des 12 pôles principaux définis par le PLUi
- 2) Travaux pris en compte : travaux « lourds » par opposition aux travaux d'embellissement (structure, isolation, toiture...) et gain d'économie d'énergie de 35% avec atteinte de la classe énergétique D
- 3) Aide de Bièvre Isère : Aide de 5000 € aux propriétaires bailleurs pour les travaux d'amélioration des logements anciens pour un montant minimal de travaux de 30 000 €/logement
- 4) Critères d'éligibilité :
 - Accompagnement du projet par un opérateur
 - Logement conventionné par l'ANAH (plafond de loyer et de ressources pour le locataire)

Action 12 : Aide aux travaux pour l'accès dans l'ancien en centre-bourg équipé

- 1) Localisation : centres-bourgs équipés (zone UA du PLUi) des 12 pôles principaux définis par le PLUi
- 2) Travaux pris en compte : travaux « lourds » par opposition aux travaux d'embellissement (structure, isolation, toiture...) et gain d'économie d'énergie de 35%
- 3) Aide de Bièvre Isère : Aide de 5000 € pour les travaux d'amélioration des logements anciens pour un montant minimal de travaux de 30 000 € pour les accédants
- 4) Critères d'éligibilité :
 - Ressources des accédants inférieures au plafond du PTZ dans l'ancien
 - Accompagnement du projet par un opérateur
 - Aide cumulable aux aides de l'ANAH, le cas échéant, ou au prêt à taux zéro
 - Engagement à occuper le logement pendant 6 ans à titre de résidence principale

ACTIONS EN COURS

Convention avec SOLIHA pour la mise en place d'actions d'animation de proximité sur le territoire (appui aux actions de repérage et de communication, accueil et information des ménages, accompagnement des accédants et des propriétaires bailleurs)

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Actifs travaillant ou résidant sur le territoire faisant plus de 20 km de trajet domicile- travail	Bièvre-Isère Communauté	Bièvre-Isère Communauté	SOLIHA AGEDEN ANAH

Ressources humaines

Pôle habitat de Bièvre Isère communauté

Ressources documentaires ou techniques

Budget

- 1) Aide directe à la production/amélioration de logements locatifs privés dans le bâti ancien descentres bourgs équipés : 150 000 € en 6 ans
- 2) Aide directe aux travaux pour l'accèsion dans l'ancien en centre-bourg équipé : 200 000 € en 6 ans
- 3) Animation (convention annuelle avec Soliha) : 17 000 €

DIFFICULTES IDENTIFIEES

- 1) Difficultés de « capter » les accédants en amont de leur projet.
- 2) Aide aux propriétaires bailleurs adossée au conventionnement du propriétaire bailleur avec l'Anah (effet levier) mais les objectifs de l'ANAH varient et restent limités.

CALENDRIER

Démarrage : début 2020 (vote règlements d'attribution des aides)

Fin des actions : fin du PLH (2025))

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2027
Nombre d'aides accordées	Pôle Habitat Bièvre-Isère Communauté	0	30 pour les logements locatifs privés 40 pour les logements en accesssion dans l'ancien

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATÉGIQUE 3 : ATTÉNUER LES IMPACTS DES BÂTIMENTS ET DE LEUR USAGE

ACTION N°16. RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE DES ENTREPRISES

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
1/3	Oui	2/3	3/3

CONTEXTE

Les consommations d'énergie des entreprises industrielles et tertiaires représentent 20% de la consommation d'énergie totale du territoire.

Ces consommations peuvent être réduites sur 2 postes : le bâtiment (rénovation thermique, sobriété) et les process (efficacité énergétique, récupération de chaleur fatale).

OBJECTIFS

Réaliser des audits et travaux énergétiques dans les entreprises du territoire et former des référents énergie.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
Objectif stratégique : 3,84 GWh/an de réduction de consommation d'énergie du tertiaire et de l'industrie	Objectif stratégique : 1,3 kteqCO ₂ /an de réduction des émissions de GES du tertiaire et de l'industrie	+	+

DESCRIPTIF

1) S'appuyer sur les actions en place des CCI et CMA (audits énergétiques ou audits de flux "TPE-PME gagnantes à tous les coûts" soutenus par l'ADEME) pour accompagner les entreprises vers la réduction de leur consommation.

- Plusieurs audits énergétiques d'entreprises sont prévues dans la convention annuelle avec la CMA qui est réétudiée chaque année.
- la collectivité ne dispose pas de convention avec la CCI. La collectivité et les communes peuvent néanmoins apporter leur soutien en identifiant les entreprises les plus consommatrices et les mettre en relation avec la CCI ou encore en communiquant auprès des entreprises au sujet des actions menées par la CCI.

2) Promouvoir auprès des entreprises et de la CCI le programme PROREFEI de l'ADEME visant à former des référents énergie au sein des entreprises industrielles.

3) Etudier la possibilité de Contrats de Performance Énergétique portés par des tiers auprès des entreprises pour financer les opérations de TRI supérieurs à 1 an ou trop longs pour les entreprises. Un

travail avec la CCI sur le sujet (identification d'entreprises proposant ce service, organisation de séances d'information auprès des entreprises, communication...) pourrait être mis en place.

Une newsletter Bièvre-Isère Eco est mise en place par le service développement économique de la collectivité à destination des entreprises du territoire. Cette newsletter a déjà servi à communiquer auprès des entreprises sur les économies d'énergie et pourra faire partie, en plus du site internet de la collectivité, des moyens de communication utilisés dans le cadre du PCAET à destination des entreprises.

4) Inciter les annonceurs et commerces à stopper les enseignes et panneaux lumineux la nuit par des campagnes de sensibilisation et d'information

ACTIONS EN COURS

Les CCI et CMA dispose de plusieurs actions en place : diagnostics de flux, audits énergétiques, "TPE-PME gagnantes à tous les coûts" avec l'ADEME.

Dispositif PROREFEI de l'ADEME.

L'Ageden est en contact avec la CCI et la CMA pour organiser des actions en direction des entreprises. Bièvre Isère travaille aussi avec ces partenaires au titre de sa compétence économique. Plusieurs actions devraient voir le jour au deuxième semestre 2022 dans la lancée des ateliers/webinaires organisés par la CMA en 2021.

PILOTAGE ET MOYENS

Actions de la CCI et de la CMA.

Projet PRO-REFEI de l'ADEME.

Cible	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Entreprises	Bièvre-Isère Communauté	CCI, CMA Ageden	ADEME, entreprises de CPE

Ressources humaines

Ressources documentaires ou techniques

Lien vers le projet PROREFEI : <https://www.prorefei.org/>

Ressources sur les actions des CCI / CMA.

Budget

Environ 3000 euros/an à charge de la collectivité pour les audits énergétiques de la convention avec la CMA.

Budget prévisionnel :

- audits énergétiques : 18 000 à 36 000 euros sur 6 ans pour Bièvre-Isère Communauté, suivant l'organisation d'audits avec la CCI ou non ;
- 9 000 euros potentiellement fléchés sur une subvention aux audits pour les entreprises ayant formé un référent énergie PROREFEI, à confirmer.

DIFFICULTÉS IDENTIFIÉES

Aujourd'hui les entreprises recherchent des temps de retour sur investissement d'un an maximum pour s'engager dans des actions. Les contrats de performance énergétique avec tiers investissement peuvent remédier à ce problème.

Communiquer sur le TRI des diagnostics : en combien de temps le coût du diagnostic est amorti par les économies d'énergie générées.

CALENDRIER

2019 : lancement des audits en coopération avec la CMA.

2020 – 2024 :

Poursuite des audits de la CMA.

Etude d'opportunité d'une convention avec la CCI pour des audits.

Communication auprès des entreprises sur le programme PROREFEI.

Etude sur la possibilité de la mise en place d'une aide aux diagnostics pour les entreprises ayant un référent énergie formé via PROREFEI.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2027
Nombre et nature des diagnostics réalisés (type de travaux, montants, économie d'énergie générées)	CCI, CMA	0	60 (10 par an à partir de 2020)
Nombre de référents énergie formés	CCI, CMA	0	A déterminer

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Cette action pourrait être renforcée en élargissant son spectre à la thématique des ressources non renouvelables (matériaux de construction par exemple), pour inciter les entreprises à mener des réflexions en matière d'économie circulaire ou « symbiotique ».

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATÉGIQUE 3 : ATTÉNUER LES IMPACTS DES BÂTIMENTS ET DE LEUR USAGE

ACTION N° 17. DÉVELOPPER LES CHAUFFERIES BOIS

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
2/3	Non	2/3	3/3

CONTEXTE

Le développement de chaufferies bois collectives est un moyen de répondre à plusieurs objectifs du PCAET: substituer des énergies renouvelables à des énergies fossiles en limitant les impacts sur la qualité de l'air du bois énergie, développer la filière bois locale par un approvisionnement communal et développer des réseaux de chaleur.

Plusieurs communes, à l'instar de Châtonnay, ont déjà installé des chaufferies bois collectives permettant d'approvisionner en chaleur des bâtiments communaux et des logements. Ces exemples pourraient être reproduits sur d'autres communes du territoire.

OBJECTIFS

Identifier les sites propices (implantation et approvisionnement) pour l'installation de chaufferies bois et prendre exemple sur les projets existants.

Développement de chaufferies bois collectives dans les communes : 6 nouvelles chaufferies à horizon 2027.

Energie produite annuellement	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
200 MWh/an Pour 6 chaufferies en 2024	N.C.	-	+/-

DESCRIPTIF

Phase 1 : identification des sites propices à l'installation de chaudières

Approche SIG couplée à des questionnaires envoyés aux maires pour recenser les zones de concentration de besoins en chaleur.

Etude détaillée des zones à enjeu : besoin en chaleur précis, bâtiments ciblés, présence de réseau ou non et contact des maîtres d'ouvrage.

Phase 2 : études technico-économiques sur les sites volontaires

Pour les communes et Bièvre-Isère Communauté, les études peuvent être réalisées par l'Ageden dans le cadre de son action Bois énergie : note d'opportunité et accompagnement des projets bois des collectivités.

Etude de l'approvisionnement : à mettre en lien avec les forêts communales ou intercommunales.

Le CFT prévoit dans son programme d'action un outil d'aide à la décision type Plan d'Approvisionnement Territorial.

Phase 3 : engagement des travaux

Lancement d'un appel d'offre

Phase 4 : formation des agents techniques à l'opération des chaudières

Peut être réalisée par l'Ageden.

ACTIONS EN COURS

Action Bois énergie inscrite à la convention partenariale BIC – Ageden : action à 2 ans pour estimer le potentiel de consommation et des besoins en approvisionnement bois pour les communes, travail en lien avec les deux chartes forestières. Environ 10 communes accompagnées en 2021 de manière générale sur ces sujets.

Fonds chaleur renouvelable lancé par le département à destination des communes qui auraient des projets correspondants.

Exemple de Châtonnay : une chaufferie collective à bois déchiqueté de 150 kW alimente un réseau de chaleur. Le bois est issu des forêts communales ce qui assure une ressource locale : approvisionnement à 3km de la chaufferie à partir de taillis à dominante châtaignier (400 m3 de bois par an). La chaudière bois est couplée à une chaudière fioul qui prend le relais lors des phases de maintenance ou de grand froid. Un silo a été installé à côté de la chaufferie pour assurer un stockage.

<http://www.cft-basdauphinebonnevaux.fr/une-chaufferie-bois-pour-chatonnay/>

PILOTAGE ET MOYENS

L'Ageden peut faire les études de dimensionnement technico-économique des chaudières/chaufferies et faire de la formation à l'exploitation de chaufferies.

Les Chartes Forestières peuvent organiser la sensibilisation des élus aux chaufferies bois.

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Communes, propriétaires et gestionnaires d'établissement recevant du public, entreprises	Bièvre-Isère Communauté	Ageden, COFOR	Bailleurs sociaux, Chartes Forestières

Ressources humaines

Ressources internes à l'Ageden.

Ressources documentaires ou techniques

Ressources documentaires et techniques de l'Ageden.

Budget

Temporalité	Budget prévisionnel	Prestation correspondante
Démarrage de l'action	12 825 euros	15 accompagnements
Années suivantes	18 000 euros	Coût « unitaire » : 3420 euros pour 4 accompagnements

DIFFICULTÉS IDENTIFIÉES

Certaines communes ne disposent pas de forêts communales ou pas de taille suffisante : elles peuvent alors s'associer à plusieurs communes pour assurer un approvisionnement suffisant, ou bien la communauté de communes pourrait acheter des parcelles pour subvenir aux besoins des communes n'ayant pas de forêt.

Pour les deux chartes forestières, il est important d'assurer une exploitation transparente et durable du marché du bois. En fonctionnant avec des entreprises engagées et en assurant une vision globale de toute la chaîne bois (de la production à l'utilisation), l'impact des opérations d'exploitation peuvent être réduits et maîtrisés.

Elles mettent aussi en avant la mauvaise gestion de la chaîne, liée à des conflits d'usages entre les différents acteurs de bois-énergie. Ils proposent ainsi de favoriser le dialogue et la concertation entre gestionnaires et exploitants.

CALENDRIER

Phase 1 : 2021-2022

Phase 2 : 2022-2023

Phase 3 : 2024

Phase 4 : avant la mise en service des chaudières

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2027
Nombre de chaufferies collectives et caractéristiques	Ageden	A déterminer	6 chaufferies

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATÉGIQUE 3 : ATTÉNUER LES IMPACTS DES BÂTIMENTS ET DE LEUR USAGE

ACTION N° 18. RÉDUIRE L'IMPACT DES APPAREILS DE CHAUFFAGE POLLUANTS

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
2/3	Oui Mise en place du dispositif nécessaire	2/3	1/3

CONTEXTE

Le territoire est caractérisé par une forte consommation de bois énergie pour le chauffage résidentiel. Une partie des logements est certainement équipée de moyens de chauffage bois anciens et peu performants (foyers ouverts...) qui sont peu efficaces et émettent beaucoup de polluants atmosphériques. L'objectif est de remplacer ces équipements par des équipements nouvelle génération bien plus performants et moins émetteurs (label Flamme verte).

Le fioul est encore présent comme moyen de chauffage dans les logements du territoire. Or c'est une énergie importée et fortement émettrice de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, qui peut de plus être remplacée par d'autres sources d'énergie. Il apparaît donc stratégique de cibler ce mode de chauffage et de le remplacer par une source de chaleur renouvelable.

OBJECTIFS

Soutenir le remplacement des installations de chauffage au bois (poêles, cheminées) non performantes via une prime air-bois : 300 primes air-bois budgétées sur 6 ans.

Soutenir le remplacement des chaudières fioul par des équipements ENR, notamment en développant le recours aux installations solaires thermiques. Objectif : abandon du fioul dans le résidentiel en 2030.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
415 MWh/an Pour 50 primes air-bois par an	N.A.	++	+

DESCRIPTIF

Mise en place d'une "Prime Air Bois" sur le territoire :

la prime air bois est une aide financière destinée au remplacement des cheminées anciennes générations à foyer ouvert ou vieux poêles à bois par des appareils labellisés "flamme verte" plus performants et surtout moins polluants.

Le montant de la prime air bois s'élève à 500 euros.

100 primes air-bois budgétées en 2022, avec un objectif de 50 dossiers par an.

Le passage d'un système de chauffage au bois non performant à un système de chauffage performant permet de doubler le rendement des installations (passage de 40-60% de rendement à plus de 85%). On peut donc doubler le nombre d'installations pour la même quantité de bois consommée. La quantité de bois non consommée lors du remplacement d'un système de chauffage non performant peut donc être reportée sur le remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière bois performante.

Remplacement des chaudières fioul par des installations ENR :

Identifier et cibler les logements chauffés au fioul pour remplacer ces installations par des installations ENR, notamment solaires thermiques, qui sont insuffisamment déployées alors que le procédé est à valoriser car rustique, fiable et à bon rendement.

Organiser un démarchage et réfléchir à la mise en place d'une aide complémentaire aux aides d'état pour le remplacement des chaudières fioul.

ACTIONS EN COURS

La mise en place du dispositif Prime Air Bois est inscrite dans la convention partenariale BIC-Ageden 2019-2020. Cette action est reconduite chaque année (100 primes inscrites au budget 2022).

En Dordogne, une initiative existe avec La Poste pour démarcher les habitants lors des tournées.

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Propriétaires occupants	Bièvre-Isère Communauté	Ageden	Ageden, Cerema

Ressources humaines

Ressources internes de l'Ageden.

Ressources documentaires ou techniques

Ressources documentaires et techniques de l'Ageden.

Budget

Sous-action	Budget prévisionnel		Prestation associée
	Années	Budget	
Prime air bois	2019	Accompagnement : 3885 € Primes : 15 000 €	Mise en place et démarrage du dispositif (30 primes)
	2020 - 2024	Accompagnement : 12 285 € Primes : 25 000 €/an	50 primes accordées par an via le PLH
Remplacement des chaudières fioul	2020-2024	Max. 35 000 €	A déterminer

DIFFICULTÉS IDENTIFIÉES

Concernant l'identification et le ciblage des logements chauffés au fioul, la méthode reste à préciser. Le solaire thermique a besoin d'une autre source d'énergie en complément, la proposition d'une association vertueuse avec une autre ENR (bois ?) serait à étudier.

CALENDRIER

2019 :

Démarrage du dispositif Prime Air Bois et premières primes accordées (objectif : 30 primes).

Réflexion sur le dispositif à mettre en place pour le remplacement des chaudières fioul.

2020 – 2024 :

Poursuite du dispositif Prime Air Bois (objectif : 50 primes par an).

Mise en place du dispositif pour le remplacement des chaudières fioul.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2027
Nombre de primes accordées et caractéristiques	Ageden, Cerema	0	300 (50/an en moyenne)
Nombre de chaudières fioul remplacées	Ageden, Cerema	0	300 Supplémentaires aux primes air bois

Le Cerema pourrait être contacté pour mettre en place un sondage sur les moyens de chauffage des habitants.

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Indicateur de suivi environnemental

Nombre de jours de pollution dépassant les seuils autorisés par polluants (nb)

Atmo Auvergne Rhône Alpes

AXE STRATÉGIQUE 3 : ATTÉNUER LES IMPACTS DES BÂTIMENTS ET DE LEUR USAGE

ACTION N° 19. FAVORISER L'UTILISATION DE MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
2/3	Oui	1/3	1/3

CONTEXTE

Les matériaux biosourcés sont issus de la matière organique renouvelable (biomasse), d'origine végétale ou animale. Ils peuvent être utilisés comme matière première dans des produits de construction et de décoration, de mobilier fixe et comme matériau de construction dans un bâtiment.

La nature de ces matériaux est multiple : bois, chanvre, paille, ouate de cellulose, textiles recyclés, balles de céréales, miscanthus, liège, lin, chaume, herbe de prairie, etc. Leurs applications le sont tout autant dans le domaine du bâtiment et de la construction : structure, isolants, mortiers et bétons, matériaux composites plastiques...

Grâce à leur déphasage thermique et à leurs propriétés respirantes, les matériaux biosourcés et géosourcés présentent des performances reconnues tant sur le plan de l'isolation thermique que sur celui du confort hygrométrique. Leurs capacités d'insonorisation constituent un atout technique supplémentaire garantissant une bonne qualité de vie pour les habitants. Les filières développent des essais de caractérisation dans les domaines de la thermique, de l'acoustique mais aussi de la résistance au feu, de la résistance aux champignons ou aux nuisibles afin de lever tous les préjugés qui peuvent encore peser sur ces matériaux.

La réglementation encourage l'utilisation de ces matériaux dans le secteur du bâtiment. C'est notamment la cas de la nouvelle RE2020, qui favorise leur utilisation dans les bâtiments neufs, principalement en raison de leur capacité de stockage du carbone.

OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de créer un cadre local permettant de favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés dans les nouvelles constructions et lors des rénovations de bâtiments.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
N.A.	N.C.	+	+

DESCRIPTIF

L'action joue sur plusieurs volets complémentaires :

- La sensibilisation des professionnels du bâtiment.
- L'exemplarité de la collectivité, via ses marchés de travaux.
- Le soutien au développement de la production locale et régionale de matériaux biosourcés.
- La sensibilisation des maîtres d'ouvrage (particuliers, entreprises...)

Pour le bois d'œuvre, l'action sera menée en lien avec l'action 8.

ACTIONS EN COURS

Néant.

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Professionnels du bâtiment Collectivités Entreprises	Bièvre Isère Communauté		FFB, CAPEB Associations

Ressources humaines

Ressources documentaires ou techniques

- Dossier Construction21 « [matériaux et construction biosourcés : ambitions et réalités](#) »
- Guide « [les matériaux biosourcés dans le bâtiment](#) », par Bâtir pour la Planète et la Fédération Française du Bâtiment

Budget

DIFFICULTÉS IDENTIFIÉES

Surcoût pour la commande publique.

Passage à l'acte des professionnels du bâtiment.

CALENDRIER

2022 : Définition des actions à mener

2023 : Premiers ateliers de sensibilisation et premiers marchés de travaux favorisant les matériaux biosourcés.

2024 – 2028 : Poursuite des actions engagées.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2027
Nombre d'événements et de	Bièvre Isère	0	6

réunions organisées	Communauté		
Nombre de marchés de travaux comportant une clause « matériaux bisosourcés »	Bièvre Isère Communauté	0	

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATÉGIQUE 4 : ANIMER ET CONDUIRE LA DÉMARCHE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ACTION N° 20. OBTENIR LA LABELLISATION TERRITOIRE À ENERGIE POSITIVE (TEPOS)

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Oui Mise à jour des objectifs de maîtrise de la demande en énergie et de production des énergies renouvelable, définition et partage des objectifs détaillés	3/3	1/3

CONTEXTE

Le respect des objectifs assignés au PCAET conduit à une couverture de 84% de la consommation d'énergie par de la production locale d'énergie nouvelles renouvelables (ENR). Une inflexion modérée des objectifs permettrait d'atteindre la couverture totale en 2050.

OBJECTIFS

- Couvrir les besoins d'énergie du territoire par la production locale d'ENR.
- Saisir l'occasion que constitue la démarche TEPOS pour aller plus loin dans la valorisation des différentes démarches et actions existantes sur le territoire, l'identification et l'analyse les premiers retours d'expérience ;
- Identifier les leviers complémentaires possibles, pour permettre à la collectivité et à ses partenaires de dessiner une stratégie territoriale compatible avec l'objectif TEPOS et partagée par l'ensemble des acteurs ;
- Mettre en place une gouvernance permettant d'atteindre les objectifs fixés en adéquation avec les compétences et moyens d'actions des parties prenantes du territoire et en veillant à l'articulation des documents et stratégies locaux, régionaux et nationaux ;
- Définir un programme de concertation et de communication permettant d'associer largement les habitants du territoire à la dynamique TEPOS et ainsi constituer un véritable projet de territoire ;
- Compléter le programme d'action du PCAET en vue de l'objectif TEPOS, en définissant un programme d'actions sans regret à court terme et un plan d'actions pluriannuel renforcé ;

Energie économisée et ENR produite annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
---	--------------------------------	--------------------------------	---------------------------------

Objectif stratégique : Consommation : -20 GWh/an Production ENR : +17 GWh/an	Objectif stratégique : -6650 teqCO ₂ /an	0	+
---	---	---	---

DESCRIPTIF

- **Actualisation l'état des lieux énergie-Climat :**
 - actualisation du bilan des consommations énergétiques du territoire ;
 - actualisation du bilan de la production d'énergies renouvelables et autres énergies ;
 - actualisation du diagnostic « gaz à effet de serre » du territoire ;
 - estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone sur le territoire ;
 - diagnostic des réseaux de distribution d'électricité, de gaz, de chaleur, de froid, sur le territoire ;
 - diagnostic des dispositifs de stockage d'énergie sur le territoire ;
 - recensement des bonnes pratiques, actions, projets réalisés et en cours sur le territoire, en lien avec la TEE ;
 - identification des acteurs principaux (publics et privés) présents sur le territoire dans le domaine de la TEE et leurs poids ;
 - pré-diagnostic de vulnérabilité au changement climatique sur le territoire.
- **Evaluation des potentiels du territoire**
- **Définition d'un programme d'actions immédiates dites « sans regret »**
- **Définition d'un programme d'actions pluriannuel !**
 - Elaboration d'une stratégie énergétique partagée
 - Elaboration du programme d'actions
- **Candidature TEPOS**

ACTIONS EN COURS

Etude préalable engagée par le bureau d'étude AERE

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Communes Partenaires Entreprises Grand public	Bièvre-Isère Communauté	AERE	Services internes Partenaires

Ressources humaines

Pôle Développement Durable.

Ressources documentaires ou techniques

Budget

Intégré au budget de l'action 19

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Tout comme l'action 19, la capacité d'animation du TEPOS est dépendante des ressources humaines mises en place et du recrutement d'un ETP supplémentaire.

CALENDRIER

Phase 1 :

2021 : mise en place de l'animation, recrutement 2022-2024 : poursuite.

Phase 2 :

Suivi de la mise en œuvre des actions tout au long du PCAET

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale	Valeur cible 2027
Avancement des actions	Chef de projet PCAET	0%	100%
Indicateurs stratégiques* : Consommations d'électricité et de gaz sur le territoire (open-data) Evolutions des consommations d'énergie, émissions de GES et production ENR calculées par l'OREGES	Chef de projet PCAET (via les Open- data Enedis et GRDF et le site de l'OREGES)	Conso. d'élec. : 295 GWh (2017) Conso. de gaz : 164 GWh Conso. d'énergie : 1216 GWh (2016) Emissions de GES : 336 ktepCO ₂ (2016) Prod. ENR : 160 GWh (2015)	Conso. d'élec. : 305 GWh Conso. de gaz : 123 GWh Conso. d'énergie : 1071 GWh Emissions de GES : 299 ktepCO ₂ Prod. ENR : 263 GWh

*N.B. : les résultats issus des modélisations de l'OREGES peuvent fluctuer au gré des changements de méthodologies de modélisation et ne concordent pas toujours parfaitement avec les données réelles de consommation.

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Mise en place des moyens humains

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATÉGIQUE 4 : ANIMER ET CONDUIRE LA DÉMARCHE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ACTION N° 21. SE DOTER D'UN PLAN TERRITORIAL DES ENERGIES NOUVELLES RENOUVELABLES

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	2022	1/3	2/3

CONTEXTE

Entrer dans la dynamique de territoire à énergie positive conduit à se doter d'un outil d'aide à la décision sur la politique locale de production, de stockage, de transport et de distribution d'énergies renouvelables. La volonté de privilégier l'économie circulaire, l'atteinte des objectifs bas-niveau carbone incite à concevoir un mix énergétique de production locale cohérent avec le mix de consommation.

Dans un contexte très évolutif, tant sur la production que pour la consommation d'énergie, il devient nécessaire de qualifier et de quantifier l'ensemble des bénéfices et des inconvénients de chaque énergie et de sortir d'arbitrages reposant exclusivement sur le coût du kilowatt-heure.

L'énergie électrique d'origine naturelle présente un fort potentiel de développement, mais l'irrégularité de la production pose des difficultés d'emploi : le poids des batteries, le transport filaire ou l'électrolyse induisent perte de rendement et/ou dissipation fatale, ce qui devrait rendre particulièrement attentifs à la destination de cette énergie.

OBJECTIFS

Les objectifs seraient donc :

- de préciser les objectifs de production par filière
- de préciser les objectifs de consommation par type d'usage
- de doter les élus d'outils de décisions pour arbitrer les choix de consommation énergétique
- de déterminer la nature et les conditions d'efficacité des équipements de production, de stockage de transport et de distribution d'énergie

Energie économisée et ENR produite annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
Objectif stratégique : Production ENR : +17 GWh/an	Objectif stratégique : -6650 teqCO ₂ /an	0	+

DESCRIPTIF

L'étude reprendra les éléments du PCAET, de la station multiénergie et explorera de nouvelles options en matière de réseau de chaleur et de réponse aux besoins nouveaux.

ACTIONS EN COURS

Etude pour une station de rebours pour le biogaz Etude pour la station multiénergie

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Communes Partenaires Entreprises Grand public	Bièvre-Isère Communauté		Services internes GRDF, GRT, Enedis, RTE, TE38, producteurs locaux d'énergie

Ressources humaines

Pôle Développement Durable.

Ressources documentaires ou techniques Budget

2021 50 000 €

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Recrutement en cours du directeur de pôle ENR.

CALENDRIER

2021 : recrutement du bureau d'étude 2022 réalisations de l'étude

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale	Valeur cible 2027
Réalisation de l'étude	Bièvre Isère	0%	100%

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Mise en place des moyens humains

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATÉGIQUE 4 : ANIMER ET CONDUIRE LA DÉMARCHE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

4.1. Inscrire la collectivité dans l'exemplarité

ACTION N° 22. AUDITER ET RÉNOVER LE PATRIMOINE PUBLIC

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Non CEP déjà mis en place	3/3	3/3

CONTEXTE

La collectivité doit montrer l'exemple en rénovant les logements communaux et les bâtiments publics. Pour ce faire, il est nécessaire de connaître les consommations avant toute action de maîtrise de l'énergie. La mise en place d'un CEP apporte le soutien technique nécessaire et les projets communaux existants doivent être valorisés pour être reproduits (exemple des chaudières bois).

Les retours montrent que les économies réalisées grâce aux actions de MDE permettent rapidement de financer le fonctionnement de l'action, et même plus.

OBJECTIFS

Atteindre 60% de communes adhérentes au CEP en 2024 et engager une opération groupée de travaux (5 à 10 communes concernées) par an.

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
N.C.	N.C.	+	+/-

DESCRIPTIF

Signature d'une convention avec le SEDI pour la mise en place d'un Conseiller en Energie Partagée sur plusieurs communes.

Le CEP aura pour mission d'étudier les économies possibles d'énergie du patrimoine public et de mettre en œuvre les actions pour y parvenir. En plus des pré-diagnostic énergétique qu'il réalise, le CEP devra faire connaître et orienter ses adhérents vers d'autres formes de diagnostics possibles des bâtiments publics tel que les Diagnostics de Performance Énergétique (DPE, obligatoires pour les ERP de plus de 1000 m² et bâtiments neufs), etc.

Elargir l'adhésion des communes au CEP (mettre en place une aide de l'intercommunalité pour les travaux si la commune est adhérente au CEP ?).

ACTIONS EN COURS

Une convention CEP-Expert a été passée au conseil communautaire du 30 mai 2022 avec TE38.

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Communes Bièvre-Isère Communauté	Bièvre-Isère Communauté	SEDI	Ageden

Ressources humaines

1 CEP détaché par le SEDI

Ressources documentaires ou techniques

Convention de CEP avec le SEDI.

Budget

Financement du CEP :

Le prix moyen d'un conseiller en énergie partagée est de 45 000 euros/an. L'ADEME participe à hauteur de 30%. Les communes participent en fonction du nombre d'habitants, à hauteur de 1 à 3 euros/habitant/an (selon le retour d'autres collectivités).

Financement des travaux :

Action	Budget associé sur 6 ans
Budget plancher : travaux sur le patrimoine communautaire uniquement	5 000 €
Budget plafond : Travaux sur le patrimoine communautaire et aide incitative aux communes	50 000 €

DIFFICULTÉS IDENTIFIÉES

Financement du conseiller

Adhésion et regroupement du plus grand nombre de communes

CALENDRIER

2022 : signature de la convention CEP-Expert avec TE38

2023 : premiers audits énergétiques et engagement des premiers travaux

2024 – 2027 : élargissement du nombre de communes adhérentes au CEP, poursuite des diagnostics énergétiques et des travaux (une opération groupée par an)

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2027
Nombre de communes bénéficiant du CEP	SEDI, Bièvre-Isère Communauté, Communes	7	33 (60%)
Nombre de Plan Pluriannuels d'Investissement en cours et nombre de communes engagées	SEDI, Bièvre-Isère Communauté, Communes	0	6 PPI (1 opération groupée par an)

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

La réduction des consommations du patrimoine public bâti pourrait être élargie à l'éclairage public en lien avec le SEDI. L'expérimentation et la communication en faveur de l'extinction de l'éclairage public pourrait avoir un impact positif sur la biodiversité. Cette action pourrait avoir d'autant plus d'impact si elle était corrélée géographiquement prioritairement avec les corridors biologiques repérés dans l'état initial de l'environnement.

La promotion des matériaux biosourcés, recyclés ou recyclables et la bonne gestion des déchets de chantier dans les actions concernant la rénovation des bâtiments pourrait renforcer les impacts positifs de cette action.

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATÉGIQUE 4 : ANIMER ET CONDUIRE LA DÉMARCHE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

4.2. Initier et soutenir les initiatives locales

ACTION N° 23. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION DES HABITANTS AUX ÉCONOMIES DE RESSOURCES

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Non	0/3	3/3

CONTEXTE

Il est important de communiquer aux habitants les projets et objectifs du territoire en matière de développement durable. En étant informés, les habitants deviennent sensibilisés et sont donc à même de s'investir personnellement aux actions de réduction de leur consommation d'énergie et de ressources (eau, matières premières...). L'adoption de comportements économes permet de diminuer les consommations énergétiques jusqu'à 30% sur certaines activités.

OBJECTIFS

Structurer la communication sur les actions mises en place et de sensibilisation des habitants à l'utilisation rationnelle des ressources (eau, énergie) autour d'un véritable plan de communication afin d'en maximiser l'efficacité et le suivi.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
2 GWh/an Pour atteindre -15% de consommation des ménages en 2050	290 teqCO ₂ /an Liées à l'objectif sur les consommations d'énergie	0	+

DESCRIPTIF

Elaboration d'une stratégie de communication grand public sur la thématique Climat-Air-Energie plus largement, notamment les économies de ressources (eau, énergie, matières premières) :

Réflexion sur les moyens disponibles et à mettre en œuvre pour communiquer efficacement sur les enjeux environnementaux :

- 1) définition des cibles (par exemple différencier jeune public du reste du grand public...),
- 2) définir les objectifs de la communication,
- 3) pour chaque cible, élaboration d'un discours, choix des outils de communication adaptés, identification des partenaires,

- 4) Recensement des événements/lieux/associations sur lesquels s'appuyer,
- 5) Elaboration d'un programme de communication par cible et suivi.

L'élaboration de la stratégie de communication devra se faire de manière concertée avec les structures qui gèreront l'animation, notamment l'Ageden. Une attention particulière devra être portée à l'articulation de la stratégie de communication avec l'animation du PCAET, notamment les Clubs-Climat et les ambassadeurs du PCAET.

Cette réflexion pourra s'appuyer sur les éléments pré-identifiés ci-dessous :

- sensibilisation des jeunes à l'enjeu de la réduction des consommations d'énergie : par exemple via des défis Classe à Energie Positive
- moyens de communication l'ensemble des habitants par :
 - o la mise en avant du PCAET et de la démarche TEPOS sur le site internet
 - o des articles dans le bulletin intercommunal en mettant en avant les gains financiers réalisables par des mesures de réduction de consommation des ressources ;
 - o l'édition et la distribution d'un petit guide des écogestes au nouveaux arrivants (locataires ou propriétaires), avec renvoi vers l'Espace Info Energie si besoin ;
 - o l'organisation d'événements pour sensibiliser, en s'appuyant majoritairement sur l'exemple : expositions, réunions thématiques régulières avec témoignage de rénovation ou d'essai de transports alternatifs, visites de sites et soirées film/documentaire/témoignage puis débat, des expositions dans les bibliothèques, mairies, écoles, etc.
 - o Assurer une veille et communiquer auprès des acteurs du territoire sur l'évolution de réglementation, appels à projets / subventions, etc.
 - o Concours de diminution des consommations d'énergie et de ressources des ménages (par exemple un concours « Famille 0 conso » pourrait se faire en partenariat avec Enedis).
 - o Sensibilisation et mise en pratique des gestes économes : organiser une série d'animation (exposition, jeux, films, randonnées climat, discussions...)

Mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de communication

La mise en œuvre du plan de communication impliquera le service communication pour les actions de communication pure, le service Développement Durable ainsi que des partenaires (Ageden).

La stratégie de communication reposera a minima sur une présence à un évènement majeur annuel ou biennal et la présence opportuniste sur les manifestations à forte fréquentation ou climato-centrées.

ACTIONS EN COURS

Un travail de sensibilisation des habitants aux écogestes est déjà mené par l'Ageden.

Un travail a été réalisé par le SICTOM à destination des scolaires sur la prévention et le tri des déchets. Le SITCOM est aussi présent sur certains marchés notamment pour parler du compostage

Le Service Développement Durable intervient sur plusieurs événements liés à la transition énergétique tout au long de l'année.

Les Chartes Forestières sensibilisent le jeune public aux métiers de la gestion forestière.

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Grand public	Bièvre-Isère Communauté	Service Communication Service Développement	Ecoles, collèges, agences immobilières, bailleurs sociaux, mairies, ADEME

		Durable Ageden	
--	--	-------------------	--

Ressources humaines

Animateurs, associations

Ressources documentaires ou techniques

Budget

Budget plancher (un événement à échelle intra-territoriale organisé avec les ressources internes à la collectivité) : 30 000 euros / an

Budget plafond (un événement annuel à l'échelle du territoire et à retentissement Nord-Isère, organisé par un prestataire) : 360 000 euros/an

DIFFICULTÉS IDENTIFIÉES

Difficulté de toucher un large public : ce sont souvent les personnes déjà sensibilisées qui viennent aux événements, s'intéressent aux messages ciblés...

L'image associée au diffuseur de l'information/sensibilisation peut desservir le message si cette image est négative chez la cible.

CALENDRIER

Elaboration de la stratégie : 2019

Mise en œuvre opérationnelle : 2020-2024

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2027
Nombre d'actions de communication lancées et retours (et nombre de personne touchées).	Service Communication	A définir via le recensement de l'existant	A définir
Nombre d'actions de sensibilisation réalisées à l'année et retours (nombre de personnes touchées)	Ageden, Autres partenaires d'animations	A définir via le recensement de l'existant	A définir

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATÉGIQUE 4 : ANIMER ET CONDUIRE LA DÉMARCHE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

4.2. Initier et soutenir les initiatives locales

ACTION N° 24. PARTICIPATION ET ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
2/3	Oui	2/3	2/3

CONTEXTE

La massification des projets de transition (projets de sobriété, ENR ou d'adaptation), diffus ou territoriaux, nécessitera l'implication de tous les acteurs du territoire, y compris les citoyens et les entreprises.

Dans ce cadre, favoriser et soutenir l'émergence de projets participatifs et citoyens a plusieurs intérêts :

- augmenter le rapport coût/efficacité des actions en massifiant leur effet, déléguant la communication aux groupes de projets et favorisant l'acceptabilité des projets ;
- ajouter une dimension de sensibilisation de la population et des professionnels ;
- communiquer l'exemplarité de la collectivité et faire naître des engagements.

Les grands projets ENR territoriaux (méthanisation territoriale, parcs solaires au sol) rencontrent quant à eux plusieurs difficultés de développement :

- refus d'installation par les autorités du fait de servitudes (aériennes, environnementales...),
- acceptabilité citoyenne.

Leur dimension permet cependant de participer grandement à l'atteinte des objectifs de production fixés et le temps long de leur phase de développement suppose de s'engager dès maintenant dans leur réflexion et de maximiser les chances de les voir aboutir.

OBJECTIFS

Soutien aux initiatives publiques locales de type recyclerie, collecte optimisée des Ordures Ménagères, centrales ombrières ou citoyennes de type centrales villageoises, auto-construction haute qualité thermique, achat groupé de VAE, auto-éco-construction, participation citoyenne à société locale de production d'énergie, y compris des entreprises, administrations et agriculteurs.

Energie renouvelable produite annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
Méthanisation : +5 250 MWh/an Photovoltaïque : + 69 MWh/an Pour 4 méthaniseurs et 2 projets solaires citoyens en 2024 (375 kWc)	Méthanisation : 960 teqCO ₂ /an Photovoltaïque : 3 teqCO ₂ /an Pour 4 méthaniseurs et 2 projets solaires citoyens en 2024 (375 kWc)	0	+

DESCRIPTIF

1- Communiquer auprès des différents acteurs (élus, entreprises et citoyens) sur leurs potentiels et les potentiels du territoire en matière de production ENR

Organisation d'une réunion « Produire localement une énergie propre : objectifs, mode d'emploi et retours d'expérience » par l'Ageden. Ce type de réunion pourra être reconduit les années suivantes en d'autres lieux du territoire pour toucher le plus largement possible les habitants.

Identification des toitures favorables à l'installation de capteurs solaires (thermiques et photovoltaïques) et communication auprès des différents acteurs sur le potentiel de leurs toitures. Les modalités de l'identification et de la communication (cadastre solaire ou autre moyen ; prestataire...) devront être précisées.

Enfin, l'identification en amont des zones favorables au développement de projets ENR territoriaux pourra être envisagée : identification SIG des zones favorables à l'implantation des grands projets ENR (solaire au sol, ombrières, éolien) de manière à pouvoir ensuite lancer des AMI ou AAP pour le développement de projets. Ce travail pour s'appuyer et venir conforter les études déjà réalisées dans le cadre du PCAET. Une concertation élargie des partenaires (DDT, associations de protection environnementale, gestionnaires de réseau) et du grand public pourra être mise en place pour définir les contraintes à appliquer.

Cette sous-action devra être prise en compte dans l'élaboration du plan de communication sur le PCAET.

2- Faire émerger des projets ENR citoyens impliquant largement la société civile (citoyens, entreprises, agriculteurs, collectivités)

Soutenir l'expansion de la centrale villageoise des collines Iséroises sur le territoire de Bièvre-Isère Communauté.

Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'émergence d'un projet ENR auprès des citoyens, avec accompagnement de l'Ageden.

Les projets participatifs s'organisent généralement de la manière suivante :

Phase d'émergence : tout projet nécessite un groupe de volontaires motivés à monter une société de projet. Le rôle de la collectivité est de faire naître ce groupe grâce à l'AMI puis de faciliter ce groupe dans son avancée en se positionnant comme animatrice de la démarche, et en mettant à disposition des éléments bibliographiques

Phase de développement : une fois le groupe bien formé et le ou les projets définis, il s'agit de décider des modalités de gouvernance. Les formes juridiques principales sont la SAS (pour un projet unique), la SCIC (pour plusieurs projets avec forte mobilisation citoyenne) et la SEM (pour plusieurs projets sous impulsion et maîtrise des collectivités locales). Durant cette phase, la collectivité conçoit son rôle d'animateur et peut aussi devenir facilitateur du groupe de citoyen auprès des différents financeurs.

Phase de réalisation et d'exploitation : à ce stade, la société créée fait réaliser les installations EnR dont elle est maître d'ouvrage. Selon le statut de la société, les citoyens peuvent être partenaires de la collectivité ou de sociétés privées. La collectivité pourra jouer un rôle de formalisation des retours d'expérience dans le but d'essaimer ces initiatives mais aussi soutenir le groupe porteur par un groupement d'achats (études, matériel, installation...).

Tout au long du projet, les collectivités (communes ou communauté de communes) peuvent faciliter le développement des centrales citoyennes en :

- s'impliquant techniquement dans les projets (mise à disposition des toitures pour les projets photovoltaïques, des bâtiments publics dans le cas de réseaux de chaleur...) ;
- s'impliquant financièrement dans le projet ;
- mettant à disposition à titre gratuit des moyens (salles pour réunions par exemple, communication...) ;
- mettant en place des groupement d'achat (d'étude, de matériel, d'installation) pour baisser les coûts du projet ;
- mettant à profit pour le projet le « poids » de la collectivité en mettant les porteurs de projet en lien avec les partenaires de la collectivité (consulaires, entreprises, SEM) ou en assistant les porteurs de projet dans leur demande de crédit auprès des établissements bancaires.

3- Soutenir l'émergence de projets ENR agricoles

Sur le volet solaire :

Le photovoltaïque sur les bâtiments d'exploitation est examiné lors des projets que la CDA38 peut accompagner (bien souvent ce sont les constructeurs et fournisseurs qui démarchent les agriculteurs). Ce travail pourra être renforcé en facilitant la mise en contact de porteurs de projets solaires citoyens avec les agriculteurs et en communiquant auprès des agriculteurs sur ces projets.

La production de chaleur via des capteurs solaires est quant à elle souvent évaluée dans le cadre de projets de bâtiments nécessitant un besoin important en chaleur, notamment dans les ateliers de transformations fromagères et/ou carnées.

Le travail de diagnostic énergie va permettre au territoire d'obtenir des résultats tangibles sur les bénéfices attendus quant à ce type de projets (évalués à une 10aine de projets pour les 5 ans à venir).

Sur le volet méthanisation : poursuivre le travail engagé avec la Chambre d'Agriculture : un collectif d'agriculteurs épaulés de Bièvre Isère Communauté évalue la faisabilité de la conduite d'unités de méthanisation.

Les gisements potentiels, la localisation préférentielle de chaque projet, le dimensionnement ont été traités par le Bureau d'étude. Les scénarios s'affinent pour la prise de décision et orientations des collectifs d'agriculteurs pour le 1er trimestre 2019. Le lien est constant entre les agriculteurs, les élus, locaux et intercommunaux. De la décision des agriculteurs découlera le lancement du travail de concertation/sensibilisation/information auprès du grand public. (Volet sur lequel Bièvre Isère contribue et contribuera) Il s'agira alors d'enclencher la phase de Maîtrise d'ouvrage. (en AMO selon les volontés et motivation de chaque groupe).

Il est inscrit dans la convention partenariale BIC-CDA38 2019-2020 les missions suivantes :

- Accompagner l'association Agri Biogaz en Dauphiné dans son évolution (organisation de l'AG pour définir son nouveau cadre d'intervention)
- Poursuivre les étapes d'accompagnement du projet des groupes ; dont *l'accompagnement des groupes projet : CSA-St Siméon de Bressieux, Champier-Le Mottier, St Jean de Bournay, St Etienne de St Geoires* :

- rédaction Cahier des Charges AMO pour les groupes de St Jean de Bournay, La Côte-St Sim, Champier-Le Mottier ;
 - former les groupes en réponse à leurs besoins (volet règlementaire, juridique et fiscal)
- Coordonner les visites d'unité (2 prévues sur 2019/2020, notamment avec les élus des communes concernés)
- Coordonner avec l'équipe agronomie-environnement la phase de test et démo sur les CIVE.

6) ACTIONS EN COURS

Solaire photovoltaïque :

L'association Bièvre Energie Citoyenne a été créée en 2021 et couvre tout le territoire. Elle monte des projets citoyens de production d'électricité photovoltaïque sur les toitures publiques et privées du territoire.

Un projet citoyens sur les Collines Iséroises suivi par l'Ageden, SOLARCOOP, s'étend sur 5 communes au Nord Ouest du territoire.

Une centrale solaire au sol a été mise en service en 2018 sur le site de l'aéroport de Grenoble.

Solaire thermique :

Bièvre-Isère Communauté a installé des panneaux solaires thermiques sur ses locaux pour chauffer l'ECS des douches.

Méthanisation :

4 projets ont été identifiés, pour lesquels l'étude de faisabilité va permettre de déployer des scénarios que prendront à leur compte les collectifs dans la phase d'AMO qui suivra. Les volets agronomiques, économiques, juridiques et règlementaires sont abordés afin de prendre l'ensemble de ces composantes dans le projet des agriculteurs mais également dans la perspective d'une collaboration avec la collectivité mais aussi les habitants (objet d'un volet communication/sensibilisation important)

Bièvre Isère Communauté a confié aux bureaux d'étude S3D et Elanor la réalisation d'une étude de faisabilité « Méthanisation sur Bièvre Isère Communauté – Etude pour 4 unités agricoles ». Cette étude est portée par Bièvre Isère Communauté en partenariat avec l'association Agribiogaz en Dauphiné (collectif d'agriculteurs) et bénéficie du soutien financier de l'ADEME.

L'objectif de la démarche (comme précisé dans le paragraphe objectif) est de définir les conditions de faisabilité technico-économiques d'unités de méthanisation sur les 4 territoires de projets identifiés (secteur de Saint Etienne de Saint Geoires, secteur de Saint-Jean-de- Bournay, secteur de Champier - Le Mottier et secteur de La Côte Saint-André – Saint Siméon de Bressieux)

En 2022, l'un des 4 projets (Agri Métha Bièvre) est en cours de construction et devrait injecté avant la fin 2022, un autre est en stand-by et les deux autres sont a priori abandonnés.

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Elus, citoyens, agriculteurs	Bièvre-Isère Communauté	Ageden, CA38, Bureaux d'études, Développeurs de projets, installateurs EnR	Techniques : AURAE, Ageden, Bièvre-Isère Communauté, Chambres Consulaires, ADEME, DDT, SEDI, gestionnaires de réseaux Porteurs de projets : Centrale Villageoise, Citoyens, agriculteurs, entreprises Financiers : SEM éner'isère, Fonds régional Oser, EnRciT, Energie Partagée Investissements, établissements bancaires

Ressources humaines

Ageden : animateurs territoriaux

Chambre d'agriculture : Mise à disposition de la conseillère Territoriale, relais local entre Bièvre Isère (technique & politique)/ le(les) Bureau(x) d'étude, les agriculteurs (Association Agri Biogaz en Dauphiné et les 4 groupes projet)

Ressources documentaires ou techniques

Ressources documentaires d'Energie Partagée :

<https://energie-partagee.org/outils/ressources/publications/>

« Guide sur les montages juridiques pour la production d'EnR par des collectivités territoriales », AMORCE, 2014.

Site du réseau des centrales villageoises : <http://www.centralesvillageoises.fr/>

Budget

Sous-action	Coût global	% de prise en charge par financeurs connus	
		Bièvre Isère Communauté	Partenaires
1 – Communication	30 000 € à 60 000 € sur 6 ans	A déterminer	A déterminer
2 – Emergence de projets ENR			
3 – Projets ENR agricoles	2019-2020 : 20 500 €	10 250 € (50 %)	10 250 € (80%)

DIFFICULTÉS IDENTIFIÉES

De manière générale et pour pouvoir atteindre les objectifs fixés, cette action nécessitera une forte collaboration entre la collectivité et ses partenaires, en particulier :

- l'Ageden et la Chambre d'Agriculture pour l'animation,
- les citoyens, entreprises et le réseau des Centrales Villageoise pour le portage des projets,
- la SEM éner'isère pour le financement des projets.

Les projets citoyens ont besoin d'être accompagnés dans leur phase d'émergence pour aboutir.

Attention à ne pas multiplier les groupes citoyens porteurs de projet sur le territoire (ECLR préconise 7 à 8 groupes par département pour ne pas "diluer" l'engagement).

Une réflexion est à mener sur l'installation de panneaux solaires et le désamiantage des toitures : une entreprise de désamiantage est présente sur le territoire.

Attention à garder une méthanisation faite par des exploitations agricoles à taille humaine.

CALENDRIER

1- Communiquer auprès des différents acteurs (élus, entreprises et citoyens) sur leurs potentiels et les potentiels du territoire en matière de production ENR

2022 : communication sur les résultats du PCAET (à intégrer à la stratégie de communication et d'animation)

2023 : communication sur le potentiel des toitures, lancement de la concertation sur les zones favorables aux grand projets ENR territoriaux.

2- Faire émerger des projets ENR citoyens impliquant largement la société civile (citoyens, entreprises, agriculteurs, collectivités)

2021 : Création de Bièvre Energie Citoyenne, identification des toitures, , lancement des études de préféabilité.

2022 : réalisation des premiers projets : études, travaux et mise en service.

2023-2027 : exploitation des projets EnR, élargissement possible.

3- Soutenir l'émergence de projets ENR agricoles

2022 – 2027 : Poursuite du travail sur la méthanisation.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2027
Nombre et description sommaire des initiatives locales supportées, suivi de leur progression	Bièvre-Isère Communauté	1 projet PV au sol	2 projets ENR citoyens (dont l'extension des collines Iséroises)
Caractéristiques des projets de méthaniseurs développés	Bièvre-Isère Communauté	Néant	2 méthaniseurs Caractéristiques de production : - 117 Nm ³ /h - 99 Nm ³ /h - 77 Nm ³ /h - 60 Nm ³ /h

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Concernant le développement éventuel de centrales solaires au sol, il conviendra de mener les études d'impact nécessaires (réglementaires), et évidemment de limiter les conflits d'usages (avec l'agriculture notamment), et d'éviter les zones naturelles identifiées sensibles dans l'état initial de l'environnement (zones humides, corridors écologiques, notamment, qui sont parfois moins bien documentés et repérés dans les documents graphiques). Dans la mesure où d'autres sites sont disponibles, l'implantation en zone Natura 2000 à notre sens doit être exclue (même si non rédhibitoire réglementairement).

Par ailleurs, il convient également stratégiquement de pousser à l'installation de centrales solaires en toitures, moins impactantes sur le milieu naturel.

La fabrication de certaines énergies renouvelables peut, dans une proportion cependant faible, recourir à des matériaux à forte énergie grise, comme des métaux, ou des terres rares (technologie CIGS pour les panneaux solaires ...). La collectivité pourra toutefois veiller à inclure une vigilance par rapport à ce point dans la sensibilisation auprès des porteurs de projets privés et pour ces propres installations, ou à soutenir la filière du recyclage (collecte en fin de vie des panneaux etc.).

La collectivité sera attentive, dans les secteurs patrimoniaux sensibles, à préserver les caractéristiques architecturales remarquables (l'AVAP de la Côte Saint André garantit déjà une bonne prise en compte du patrimoine dans le principal secteur sensible du territoire).

La crainte des nuisances associée à une unité de méthanisation (nuisances olfactives, sonores, qualité du digestat...), doit être abordée dans ce cadre, afin de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour les prévenir. Dans sa fiche technique publiée en février 2015, l'ADEME rappelle les différents impacts de la méthanisation.

Indicateur de suivi environnemental

⁴ Fiche technique ADEME sur la méthanisation, mise à jour février 2015, <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/fiche-technique-methanisation-201502.pdf>